

Lettres du gouverneur Desroches à l'intendant Poivre (1769-1772)

Un document des archives départementales du Finistère, cote 1E 440

Un manuscrit de 90 feuillets écrits au recto, qui a subi quelques outrages du temps : encre délavée par des taches d'humidité, et surtout la détérioration des bords, essentiellement le haut et le bas.

La transcription a été réalisée à partir d'une reproduction du manuscrit, on devrait pouvoir améliorer le résultat en utilisant le manuscrit lui-même et en décornant les bordures repliées sur elles-mêmes. Il nous a semblé que le jeu n'en valait pas la chandelle : 99% du document est ici retranscrit.

L'orthographe a été modernisée et quelques notes ont été ajoutées.

Dans la transcription ci-dessous, à l'identique du manuscrit, on trouvera très souvent l'intendant Poivre désigné : « M. C. I. » à la place de « Mon cher Intendant ». Pour une des lettres, celle du 10 mars 1771, nous disposons d'une autre copie dans laquelle est écrit : Mon cher Intendant », alors que dans le présent manuscrit on trouve l'abrégé. On peut penser que l'abréviation n'est pas une marque de familiarité entre les deux hommes, mais le seul fait du copiste du manuscrit. Il faudrait probablement retirer l'abrégé de toutes les lettres où on le trouve.

On regrette de n'avoir pas connaissance de la correspondance de Poivre à Desroches, car beaucoup de lettres de Desroches font référence à celles de Poivre, sans expliciter le sujet, et, de ce fait, sont parfois obscures.

Correspondance de M. le Ch^{er} Desroches à M. Poivre, intendant des Isles de Frances et de Bourbon.

Du 6 juin 1769, en rade à bord du *Sphinx*.

Monsieur,

Je me flatte que M. Chevreau voudra bien être l'interprète de tous les sentiments qui m'appellent auprès de vous. J'ai une importance extrême de vous les exprimer de vive voix. Je volerai le plus tôt qu'il me sera possible, et dans ce premier moment comme dans tous ceux que j'aurai la satisfaction de passer avec vous, je me flatte de vous prouver mieux que je ne saurais vous le dire, combien je suis pénétré des sentiments de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur etc.

Du 17 juin 1769

Pierre Marie Diverés se plaint d'avoir servi deux mois M. de Chazal, de n'en avoir reçu que deux piastres, et d'en avoir été fort maltraité en le quittant. Le même Diverés a été au service de M. de Réminiac qui le payait sur le pied de vingt écus par [*mot illisible*]. Le Ch. Desroches par considération pour M. de Chazal et pour le Conseil, voudrait éviter d'employer l'autorité. Il prie M. l'Intendant de terminer cette affaire à l'amiable.

P. S. Ceci est d'autant plus important (entre vous et moi) que l'on a voulu persuader au Ministre que Messieurs du Conseil en usaient ainsi avec ceux qui ont directement affaire à eux, et j'ai les ordres les plus positifs et les plus forts d'éteindre cette tyrannie, qu'en vérité je crois mal à propos imputée. Quoiqu'il en soit, je vous jure que j'en éteindrai jusqu'au soupçon.

J'ai l'honneur etc.

Du 28 août 1769

J'aime bien, mon cher intendant, vous voir des jouissances comme celle que vous vous proposez vis-à-vis de M. d'Hauterive. En grâce faite-le venir dès ce soir, et donnez-lui le bon des 8000 livres afin qu'il voie qu'il vous a toute l'obligation et qu'il n'attribue pas cela à ce que je lui ai mandé ce matin.

Vous avez déjà vu et je vois avec grand plaisir que j'ai exactement pensé comme vous sur presque tous les points qui concernent les Noirs et le bétail. Je vous ai marqué aussi ce matin que la comédie était finie ; c'est-à-dire que j'ai fait assez de bruit. Voilà toutes nos flûtes rassemblées. Nous saurons désormais tenir la main à ce qu'elles ne fassent rien que pour le Roi. Mais oublions le passé, et effaçons-le, s'il est possible, de la mémoire des hommes. Rendons à chacun ce qui lui appartient, et comptez même si vous le jugez à propos 100 écus en papier pour chacun des Noirs que nous avons arrêtés à bord de *la Normande*, il y a environ deux mois¹. Si vous le jugez à propos je prendrai tout l'événement sur mon compte, nous n'en serons pas moins de concert dans le fond du cœur, et c'est ce qu'il me faut. Je voudrais bien pouvoir faire la même chose pour les 70 Noirs de M. de Vauquelin ; mais quoique je ne sois point timide, je n'ose pas le prendre sur moi, vu qu'on en a déjà rendu compte à la Cour.

Je ne crois pas la conduite de M. Laval nette, mais prenons pour comptant ce qu'il nous donne pour tel. Il lui reste, dit-il, pour 20 ou 22 Noirs de fonds aux particuliers : à la bonne heure qu'il les emploie et qu'il en fasse l'envoi, mais après cela qu'il ne s'y joue point. Que voulez-vous mon cher Intendant, que nous fassions de pis à des gens nés libres et qui sont esclaves ? Je frémis encore quand je songe qu'ils n'étaient que 100 hommes nus et que nous avions plus de 80 Français à bord. Si l'on connaît les chefs je crois qu'il suffit de leur mettre des colliers ou de les charger de chaînes, et de les traiter fort durement à coté de leurs camarades qu'il faut traiter avec douceur. Remettez, si vous le jugez à propos, dès ce soir les esclaves à ceux à qui ils appartiennent. Gardez ceux de Grenier jusqu'à son retour.

Je ne sais que répondre à M. de Laumur qui me demande des cuisiniers pour ses soldats. Je l'ai lu plusieurs fois avant de le croire. Néant, s'il vous plait, mon cher intendant, pour cet article comme à celui des infirmiers dans les casernes. Quant à MM. les officiers de la Légion et de Royal Comtois, vous avez vu par ma lettre de ce matin que je pense tout comme vous, et je m'en applaudirai toujours à l'égard des pauvres habitants, disposez à votre gré en leur faveur. Je ne veux rien pour le Réduit, je dois être le dernier pourvu. Je n'y ai pas un seul Noir, et je n'en sais pas bon gré à M. Estoupan qui ne me laisse dans la misère où je suis que parce qu'il ne trouve pas son compte à en envoyer les siens au Réduit tandis que le magasin n'est pas en état de recevoir ses grains. C'est-à-dire qu'il veut en faire payer le transport au Roi.

J'ai l'honneur, etc.

Du 29 août 1769

Je me hâte, mon cher Intendant de vous prévenir que l'on me fait des demandes continuelles pour les Noirs et les vaches venues sur *la Normande* ; et l'on me reproche que j'en ai donné jusqu'à six à des garçons qui n'ont ni famille ni terrain, tandis que j'en refuse à des familles qui ont de la terre sans pouvoir la mettre en valeur. Je suis bien assuré que cela n'est pas. Mais cependant il faut prévenir ces bruits-là, qui en courant, produiraient un très mauvais effet ; parce qu'effectivement nous ne pouvons donner des secours de cette nature qu'aux gens qui sont établis, et qui ont des terrains.

D'un autre coté, Mme de Boisbelot me mande que nous lui avons promis de placer son mari à la première occasion, et qu'on a cependant placé un écrivain sur *la Garonne*. Quant à ce dernier article, je suis forcé d'en convenir, et je voudrais bien qu'il vous fut possible de mettre M. Boisbelaud dans cette flûte, puisque nous lui avons promis, et qu'il faut que notre parole soit sûre. Voyez, mon cher Intendant, comment vous vous tirerez de là. Mais il faut savoir refuser ceux qui ont des droits moindres, ou qui n'en ont pas du tout, et réserver ces choses au droit le plus ancien et le mieux établi, c'est le seul moyen de faire cesser ces railleries et [illisible].

¹ L'information « à bord de *la Normande*, il y a environ deux mois » fait référence à une traite précédente revenue fin juin de Foulepointe. Dans la suite de la lettre Desroches « frémis encore » en pensent à la révolte d'esclave réprimée sur *la Normande* revenue depuis trois jours (le 25 août) de Foulepointe.

Si ceci dure encore, je ne sais pas quand je ferai mes expéditions pour [illisible], mais il est certain que je voudrais bien qu'on laissât pendant 3 ou 4 jours dormir les affaires locales puisqu'il faut que nous nous occupions jusqu'au départ de M. Hector², de la correspondance avec la Cour.

J'ai l'honneur etc.

Du 22 septembre 1769

Mon parti est pris, mon cher Intendant, je pars demain après midi pour la Rivière Noire. Je vais établir moi-même les troupes que j'ai commandées, un hôpital à terre pour les malheureux du *Bellecombe*, et les mesures convenables pour que leur maladie ne se communique pas.

C'est à vous, mon cher Intendant, de ne pas laisser manquer de rafraîchissements et des secours de chirurgien, de médecins et autres de toute espèce.

Cet événement affecte trop toute la colonie pour que je m'en rapporte à un autre du soin de la tranquilliser. Elle me trouvera dans toutes les occasions un tendre intérêt pour ce qui sera important à sa conservation.

Soyez tranquille, je ne gagnerai pas la petite vérole, ni ne la laisserai gagner à personne. Nous danserons de meilleur cœur quand cet orage sera passé.

J'ai l'honneur etc.

Du dit jour [22 septembre 1769]

Je vous remercie de tout mon cœur, mon cher Intendant, de votre attention à me faire part de l'arrivée du *Bellecombe*, et de sa situation. Rien aussi de mieux combiné que les mesures que vous me proposez, je les adopte sans restriction et en vérité moins par déférence et par amitié pour vous, que par la sagesse de vos précautions.

En conséquence j'adresse mes ordres à M. de Steinaver [Steinauer]. Vous voudrez bien vous concerter avec lui et fournir à tous les besoins du détachement.

J'ai l'honneur etc.

Du 23 septembre 1769

Il n'est rien, mon cher Intendant, que de voir le loup de près. Depuis que j'ai lu la lettre du capitaine La Haye, je regarde comme rien la contagion de son vaisseau. Il n'en faut pas moins prendre toutes les précautions possibles, et j'y vais pourvoir moi-même à la Rivière Noire, avec les secours de toute espèce que vous m'enverrez, un médecin, des rafraîchissements, des outils, etc.

A la seule inspection de la carte (n'ayant pas encore les connaissances locales) j'avais dès hier choisi l'îlot du Morne. Je suis enchanté de m'être rencontré avec vous.

Le capitaine La Haye est, si je ne me trompe, un bon homme timide vis-à-vis de l'autorité, ferme contre le danger. Au nom de Dieu, mon cher Intendant, comblez-les tous de biens en vivres, eaux, etc. C'est comme cela que notre maître aime que l'on console, et que l'on soulage ses sujets malheureux.

J'ai bien envie d'aller à bord du bâtiment dès qu'il mouillera à la Rivière Noire. Le danger devient à rien [*sic*] pour les particuliers lorsque leur chef le partage avec eux. Je ne crains que l'impression que ma vue ferait sur les habitants qui me regarderaient peut-être moi-même comme un pestiféré.

J'ai l'honneur etc.

Du 24 septembre 1769

² M. Hector (Comte Charles Jean de) commande le vaisseau du roi *le Sphinx* sur lequel Desroches est arrivé à l'Isle de France le 6 juin 1769.

J'adresse, mon cher Intendant, à M. de Steinaver un état fait en toute hâte de nos besoins, je vous prie en grâce d'y pourvoir.

Surtout rassurez toutes les personnes alarmées, nous voici actuellement en état de recevoir la peste même, sans craindre qu'elle ait prise sur nous. Envoyez-nous *le Bellecombe* : nous sommes en état de le recevoir, mais si vous en êtes à temps, pourvoyez-le d'eau, au moins pour un mois. C'est ce qu'il est plus difficile de lui fournir sur l'îlot du Morne.

Il faudrait ici pour bien faire, une chaloupe avec un bon câblot et un grappin pour les mouiller à mi-canal, entre la terre et l'îlot du Morne. Elle servirait d'entrepôt pour les secours que l'on enverrait au *Bellecombe*.

J'ai l'honneur etc.

Du 27 septembre 1769

Je vous avoue, mon cher intendant, avec la bonhomie et la franchise que vous me connaissez, que mon intention a toujours été que vous montriez mes lettres au public, même avec affectation : ce n'est pas seulement par amour propre, et parce que je sais que la colonie doit me savoir gré de l'âme et du vif intérêt que j'ai mis en cette affaire capitale, mais parce que je sais que mon ton et mon activité étaient propres à rassurer les esprits alarmés. La moitié du mal de ce genre est passé quand on a guéri les imaginations.

Ainsi, mon cher intendant, vous me ferez grand plaisir de lire hautement ma dernière lettre et même toutes les précédentes relatives à ce sujet. Moi-même, sans affectation je les ai lues aux personnes que j'ai vues. Je vous en aurais prié également sans que M. de Bellecombe m'assura que vous ne manquiez pas de les rendre publiques.

Celle-ci par exemple à cause de l'ouverture que je vous fais, ne doit pas être montrée. Car vous savez que l'illusion est nécessaire pour rendre le spectacle intéressant.

En vérité je ne suis pas du tout fatigué. Je ne suis pas moins reconnaissant de l'intérêt que vous voulez bien prendre aux peines que mes courses ont pu me donner. Elles m'ont bien fait ouvrir les yeux sur d'autres objets que celui qui m'a mis en mouvement.

J'ai bien de l'impatience de vous rejoindre ainsi que Mme Poivre à Monplaisir. Rien ne troublera ma satisfaction d'y être que les regrets des préparatifs qu'elle a la bonté de faire pour moi et la honte d'en essayer l'appareil [sic]. Allez en attendant vous y divertir sans cérémonial. C'est là le bon, et vous en avez besoin.

Voudrez-vous bien dire à Messieurs du Conseil supérieur que j'ai ordonné à M. de Rousselin de punir d'une longue prison un mauvais sujet de Flacq nommé Evimentieres : je me charge d'en rendre compte au ministre. D'ailleurs je sais que j'oblige nos magistrats, et que j'entre dans l'honnêteté et la sagesse de leurs vues en évitant par les châtements militaires infligés à propos que de pareils coquins viennent occuper leurs séances destinées au repos et au bonheur public. Ils ont cependant un homme à rouer. J'en suis bien fâché pour eux mais l'exemple est nécessaire sur ce malheureux Noir assassin. Fallut-il privilégier le Conseil, je crois qu'il est nécessaire que cette exécution se fasse sans délai aussi long que le serait celui des vacances. J'ai l'honneur etc.

Du 16 octobre 1769

Je vous renvoie, M C I, l'ordre pour le Sr La Fontaine. Il aurait dû être à votre nom et au mien, et si j'en avais eu le temps, je l'aurais transporté sur une feuille de papier blanc ; mais j'ai crain de retarder votre courrier ; malgré cela je crois qu... [illisible] que vous le signiez ; vous ne désapprouverez pas je crois la petite apostille que j'ai mise de ma main, quoiqu'elle ne soit qu'une répétition de ce qui est déjà contenu dans l'ordre commun. Je vous prie encore de la paraphraser vis-à-vis du Sr La Fontaine tout seul ; et de lui faire peur sur cet article sur lequel je n'entendrai pas plus raillerie que sur la traite de Madagascar. Et comme vous savez très bien, *initium sapientiae timor Domini*.

Je n'ai ni besoin ni le temps de vous en dire davantage.

J'ai l'honneur etc.

Du 29 octobre 1769. Extrait.

J'écris au Ministre, mais vaguement, écrivez-lui de votre côté de même. Je lui marque tout ce que je pense sur votre compte, et en particulier que sans nous voir, nous ne nous entendons pas moins, à plus forte raison n'avons-nous pas de querelle quand nous nous voyons, que dans ce moment nous sommes séparés par nos différentes occupations, mais que nous n'en sommes pas moins réunis par l'amitié et par l'intérêt commun que nous prenons au bien du service. Je dis la même chose de M. de Steinaver à qui vous communiquerez cet article. Si cela vous paraît vrai, dites comme cela, et nous y gagnerons tous.

J'ai l'honneur etc.

Du 30 octobre 1769

Je vous remercie de tout mon cœur, M. Cher Intendant, de tout ce dont vous avez la bonté de me faire part. Je suis enchanté que le travail des milices et l'amnistie que j'ai accordée aux Noirs marrons soit de votre goût. Je ne cherche qu'à contenter tout le monde, parce que c'est le seul moyen à employer pour que tout le monde serve bien le Roi.

Le compte des soldats employés chez M. de Kerjean ne monte qu'à 334 livres 5 sols dont je leur ai donné 300 livres, et compte y compris 240 livres que j'ai prié M. Kaiguélin [Kéguelin] avant-hier de payer à un d'eux. Je vous prie de ne leur rien donner parce que c'est un essai de ma façon et que je veux pousser jusqu'au bout.

Nota. Que pour 334 livres 5 sols, il y a 40 arbres abattus qui portent depuis 50 jusqu'à 35 pieds de haut, et depuis 10 jusqu'à 7 pieds de circonférence, ce qui fait au total au moins le mille pied cubes de bois qui sont à une portée de fusil de la mer, et dont il ne resterait que de la cendre, si je n'avais pris ce parti-là. C'est un fait dont vous pouvez, M. C. Intendant, vous faire rendre compte, et que j'irai moi-même vérifier incessamment.

Malgré cela la journée des soldats est portée trop haut à 30 sols. Je l'ai marqué à M. Gauthier, il en convient et j'y mettrai ordre.

Mille remerciements qui partent du fond de mon cœur, pour l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à certaines rêveries dont j'étais informé, et auxquelles je me garderai bien de donner de la consistance par une attention qu'elles ne méritent pas.

Je vous aurai une véritable obligation, M. C. I. si vous voulez bien répondre simplement à M. de La Motte que vous ne pouvez rien arranger à l'égard de ses demandes, jusqu'à ce qu'il ait sur cela pris mes ordres. Je vous demande pardon de cette petite difficulté, mais (entre vous et moi) il faut mettre les choses et les hommes en règle. Je vous dirai bien en deux mots que par mes arrangements généraux je réponds à l'article premier, que de concert avec M. de Steinaver j'ai supprimé l'article 2^e, que je ne sais pas l'histoire de l'article 3^e qu'il faut que vous ayez la bonté de m'éclaircir, que je pense (comme vous) de l'article 4^e qu'il n'est point praticable.

J'ai l'honneur etc.

Du 1^{er} novembre 1769

Je suis bien heureux, mon cher intendant, de ne pas savoir tout ce qui inquiète votre amitié sur mon compte, car tout cela prendrait de la consistance si je cessais de l'ignorer. Je n'en suis pas moins reconnaissant de tout l'intérêt que vous avez la bonté d'y prendre, et que je mérite bien par la tendre amitié qui m'attache à vous. Tenons-nous fermes, vous, M. de Steinaver, M. de Bellecombe et moi. Avec cela et nos bonnes intentions, nous n'avons à craindre que les ennemis du Roi, et c'est comme tels que je regarderai à la dernière extrémité les perturbateurs du repos public. Quiconque ose troubler les opérations des chefs du gouvernement est bien près de trahir l'Etat et son maître. Or comme je ne connais que de zélés et fidèles serviteurs du Roi à l'Isle de France, tous sont mes amis, ou doivent l'être, et je suis le leur de toute mon âme. J'ai de la candeur, de l'honnêteté, du désintéressement, j'ose

dire des vertus et quelques connaissances ; n'est-ce pas un bon manteau pour se garantir de l'effet passager de quelques nuages qui ne doivent jamais troubler le repos des gens en place, quand ils sont sans reproche.

Je m'occupe uniquement des grandes parties de notre administration, défense de l'île, et en particulier du Port Louis, moyens de subsistance, fortifications, concessions à la campagne et dans la ville, police des bois, etc. Je ne me détournerai pas de cela pour m'occuper de misère.

Je veux, mon cher Intendant, bien servir le Roi, développer tout ce qui peut être avantageux à la colonie, rendre service à tous les habitants utiles, ou qui peuvent le devenir, conjointement avec vous, j'espère que j'y parviendrai, et si je me connaissais un ennemi personnel, je le ferais rougir sous le poids de mes bienfaits, si j'étais assez heureux pour pouvoir l'en combler. Voilà ma profession de foi ; si jamais vous me voyez en perdre de vue un seul point, ayez pour moi des sentiments tout opposés à ceux de l'estime et de l'amitié que je vous demande, et que j'aurai toujours pour vous et pour mon digne vicaire.

Tandis que vous êtes aux Pamplemousses, faites faire des outils sans nombre, de toute espèce, aux forges, mais surtout des pics et des pioches. Demandez au Cte de Rostaing par écrit, l'état de ce qui est déjà fait, et lorsque vous serez de retour au port, je vous prie de vous entendre avec M. de Salins, de lui communiquer l'état que vous aura donné M. de Rostaing, et d'y joindre celui des moyens que le port peut fournir actuellement. Enfin je vous prie de vous entendre avec lui sur toute cette partie, et de faire l'impossible pour lui fournir tout ce qu'il demandera.

L'amnistie commence à faire son effet aux Plaines de Wilhems.

Je suis enchanté de vous voir à la campagne pour quelques jours. Tâchez d'y prendre un peu de repos, dont une âme sensible comme la vôtre a besoin en sortant du port.

Je vais travailler sur le mémoire que vous m'avez adressé sur la conservation des bois, je crois que ce travail sera court.

Depuis ma lettre commencée, j'en suis assuré. Car je l'ai lu tout entier, et, sans aucun compliment, je le trouve on ne peut pas mieux fait, et je ne vois rien à y ajouter ni à en retrancher ; vous trouverez seulement une ou deux observations en marge auxquelles après tout vous donnerez la considération que vous jugerez à propos. Je vous assure que dans dix ans je n'en aurais pas fait autant sur cette matière-là, parce que j'en ignorais absolument les détails, ou du moins je ne les connaissais que par pratique et sans ordre.

J'attends avec bien de l'impatience votre second règlement sur les concessions, et je vous prie de me l'adresser dès que vous l'aurez fait. Je vous assure que de mon côté je ne perds pas mon temps.

Je n'ai pas entendu parler du mémoire de M. de La Motte depuis que vous m'en avez envoyé la copie. Est-il d'usage que le Roi fournisse les nattes pour coucher les soldats ? Si cela est de règle, il faut l'accorder sans difficulté ; mais il faut s'en approvisionner de bonne heure, pour ne pas en payer l'accaparement.

Je reçois une lettre de M. de Maissin qui demande la permission de compter au Trésor 24500 livres, et qui promet d'y remettre les 5000 livres restant des avances que nous avons faites à M. Barry, aussitôt que sa goélette sera construite. Je crois, mon cher Intendant, que vous ne ferez pas de difficultés sur cela, et je l'annonce à M. de Maissin.

J'ai l'honneur, etc.

Du 8 novembre 1769

J'ai l'honneur de vous renvoyer, mon cher Intendant, la lettre commune qui vous a été adressée par MM. de St Césaire³ et Crémont, et qui me fut remise hier sans cachet. Je l'ai lue et en ai pris copie. Ce qu'elle traite me paraît si grave et si important que je vais tout abandonner pour y répondre laconiquement, mais avec la force que demande la chose. J'accompagnerai cela d'une lettre secrète pour Crémont, d'une autre pareille pour M. Milon [Millon⁴], et peut-être d'une lettre commune pour le

³ M. de St Césaire est major de la légion, affecté à l'île Bourbon,

⁴ M. Millon, procureur du Roi à l'île Bourbon.

Conseil. Je vous enverrai ensuite les minutes pour que vous y fassiez les changements que vous jugerez à propos, mais je suis plein de la chose, et de mon inquiétude sur les suites qu'elle pourrait avoir, que je ne suis pas en état de travailler à autre chose avant d'avoir démêlé cette fusée. Vous avez d'un autre côté tant d'occupations que je suis bien aise de vous soulager. J'attends avec impatience votre mémoire sur les concessions.

Je suis etc.

Du 11 novembre 1769

J'attendais, M. C. I., de vos nouvelles avec beaucoup d'impatience et j'en ai reçu par M. de Bellecombe avec un véritable plaisir. Vous ne me portez pas des outils que je vous ai recommandés très instamment et qui deviennent d'une urgente nécessité pour nos opérations extérieures. Je voudrais bien savoir sur quoi compter. Jusque-là les objets les plus essentiels restent en souffrance.

Je pense, Mon cher intendant, que vous ne conserverez plus au Sr Fleuriot le commandement du navire *le Prudent*⁵. Ce serait trop hasarder que de lui laisser en mains plus longtemps les intérêts les plus pressants du service. Au surplus c'est votre affaire de choisir quelqu'un pour le remplacer. Il faudra cependant que nous nous réunissions pour tirer ce pauvre diable de la misère dans laquelle il va tomber. J'ai sur cela une idée à vous communiquer, mais qui est la suite d'un travail long à mettre au net, et que pour cette raison, je ne pourrai vous envoyer que demain.

Je ne conçois pas d'où vient le chagrin de M. de Rostaing et de M. Hermans, lorsque j'assure leur fortune ; et c'est abonder avec bien de l'opiniâtreté dans son sens que de ne vouloir pas sentir la différence de l'opération que je veux faire avec celle qu'ils ont eux-mêmes faite précédemment. Je n'en connais qu'une à fond, mais sur laquelle on peut calquer les autres, la voici, jugez-en.

Ils ont emprunté, il y a 7 ou 8 ans, 8000 piastres de M. de Joannis à des conditions qui les mettent dans le cas de lui devoir aujourd'hui 116.552 livres monnaie forte, et qui fait plus de 170 mille livres tournois ; et voila quelle est l'origine de presque tous les articles qui font aujourd'hui contre eux une charge d'environ 1.100.000 livres.

Il est certain m. c. i., que vous ni moi ne pouvons entrer, et encore moins faire entrer le Roi, dans leurs affaires, tandis qu'ils les conduiront sur de semblables principes. J'ai même ordre de m'opposer à de pareils arrangements. La procuration de M. le Ch. de Latour est encore un titre dont, par amitié pour eux trois, je n'ai pas voulu user. Ajoutez à cela les ordres de M. le Duc de Penthièvre, et ceux du Ministre, à l'appui des instructions de Mme la Duchesse de Rostaing.

Je ne vous dis rien sur ce qu'ils n'ont pas pris la peine de répondre un seul mot aux choses positives que je leur ai demandées, comme par exemple, leurs comptes respectifs ensemble, leurs anciens livres, ou au défaut de cela, l'établissement d'un nouveau livre s'il n'en ont pas d'autre à me présenter. Ils ont fait plus, car ils ont refusé de donner le recensement de leurs esclaves au commandant de quartier qui, faute de cela, ne peut pas m'adresser les tableaux que je dois nécessairement envoyer au Ministre par *le Choiseul*. Malgré cela ils ne m'empêcheront pas d'être leur ami à tous, mais ils ne me détermineront jamais à de fausses opérations qui puissent faire repentir le Ministre de la confiance qu'il m'a accordée.

Je reviens à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai pensé comme vous, m. c. i., que nous ne pouvons pas nous dispenser d'envoyer à MM. de St Césaire et de Crémont (et non au Conseil auquel je crois que nous ne devons pas même écrire) de nouvelles copies des ordonnances, de l'édit, et des lettres patentes, collationnées par le greffier, et légalisées par nous deux.

Mais permettez-moi, mon cher Intendant, de ne pas être de votre avis au sujet de l'invitation et de la prière. L'expression des chefs d'un gouvernement militaire est d'ordonner, le devoir des subalternes est d'obéir, et s'ils ont des représentations à faire, ce n'est qu'après l'exécution des ordres qu'ils ont reçus, mais le Conseil doit enregistrer purement et simplement. Donnez-vous la peine de lire mes provisions, comparez-les avec la législation de cette colonie, et vous verrez que sans avoir besoin d'avoir recours à d'autres titres, nous avons, vous et moi, le plein droit de faire exécuter les volontés

⁵ *Le Prudent* est un des trois bateaux du sieur Nevé, saisis et vendus le 12 juillet 1768. Ce bâtiment a été acquis par le roi. Des deux autres, *le Sage* à été acquis par la Compagnie des Indes et *la Raison* par M. Roux.

du Roi. Voyez plus loin dans cette circonstance, nous serions perdus l'un et l'autre si nous n'en usions pas.

Je suis enchanté que vous soyez certain de mettre à la raison le Sr Duclos.

En suivant votre lettre, je reviens encore à la charge ; il ne convient pas que nous écrivions dans cette circonstance au Conseil de Bourbon ; c'est à ceux qui nous représentent que nous devons adresser nos ordres. Après cette affaire finie, nous pourrons, si nous sommes contents, le leur témoigner.

J'ai l'honneur, etc.

Du 4 décembre 1769

Je ne perds pas un moment, mon cher Intendant, pour vous avertir de la fausseté du Sr Souvestre dans tout ce qu'il vous a averti. J'entends que vous aurez la bonté de rendre cette lettre publique après vérification des faits, car j'attaque toujours ouvertement, et les fripons en particulier ne méritent aucun égard, et voici où elle commence.

Il n'est pas vrai qu'il y ait, non pas six, mais un seul Noir appartenant au Roi au Réduit, excepté 2 ou 3 malabars qui font des salamalèques dans le jardin, et qui ne travaillent pas. Il est également vrai qu'il n'a pas couché depuis que je suis à l'Isle de France un seul esclave du Roi au Réduit. J'ai malheureusement été obligé de vous en demander pour transporter mes effets toutes les fois que j'y suis venu, et grâce aux 12 chevaux de bât que j'ai équipés à mes frais, il ne m'en a fallu que 15 dans ce dernier déménagement, et j'espère que bientôt il ne m'en faudra pas un seul.

Ainsi voilà 6 journées de Noirs dont le Sr Souvestre est comptable au Roi. Il doit également compte des 15 journées qu'il suppose au Piton, car M. le Ch. de Lestrediat qui est actuellement ici, m'a assuré qu'il n'y avait pas un seul Noir du Roi à ce poste ; cependant pour m'assurer de la vérité des faits, j'envoie cette nuit un courrier à M. Gauthier afin qu'il me marque demain ce qui en est. J'aurai l'honneur de vous adresser sa lettre, et je vous prévins que voilà 21 journées de Noirs dont ce petit homme sera responsable à la plus grande rigueur. Car vous savez que je ne fais pas plus de cas de ceux qui pillent le Roi, que de ceux qui volent dans le grand chemin.

Au surplus, mon cher Intendant, j'irai moi-même déterminer l'emplacement du magasin que nous projetons au pied de la Motte à Thérèse. Dès le moment que les 20 Noirs que je demande auront rendu le chemin praticable, soyez assuré que je ne me tromperai pas dans mes combinaisons sur cet emplacement.

Je vous ai déjà parlé du Sr Le Serres⁶, et je connais assez ses replis et ses prétentions depuis longtemps pour ne m'être jamais trompé sur son compte. Aujourd'hui il croit s'être entouré de façon à pouvoir avec sûreté exécuter le projet qu'il a fait de perdre le Sr Bailly⁷. J'en ai prévenu depuis longtemps son frère qui ne cessait de me faire l'éloge de ce petit boiteux. Mais je n'en ai jamais été la dupe, et je me flatte que vous vous joindrez à moi pour empêcher que le Sr Bailly le soit. C'est une affaire qui est entièrement à votre disposition, et il ne s'agit que d'exécuter les ordres de la Cour, au sujet de ce dernier qu'elle charge du détail du port. Ce détail sera alors entre les mains d'un honnête homme, et vous voyez qu'aujourd'hui on ne peut répondre de rien, puisqu'on ose vous supposer 21 journées de Noirs qui certainement entrent dans la poche de quelqu'un.

Je vous écrirai demain plus gaiement, mais la friponnerie et les fripons me mettent toujours de mauvaise humeur.

Vous connaissez, M. C. I., la tendre et inviolable amitié qui m'attache à vous. Etc.

⁶ M. Le Serres, sous-commissaire arrivé à l'Isle de France en même temps que Steinauer, fin 1768 par *le Massiac*. Très certainement la même personne que Le Serre de la Butte, assesseur au Conseil supérieur de l'Isle de France en 1774 dont dossier aux A.N. Col E 281.

⁷ Claude Louis Bailly est arrivé à l'Isle de France en même temps que Desroches, il est son secrétaire. (Importante documentation dans le fond Grandet-Bailly aux archives départementales d'Eure-et-Loir, cote 15 J)

P. S. Je ne reviens pas de l'atrocité qu'il y a de prendre mon nom pour couvrir un vol de six journées de Noirs et d'imputer les autres quinze journées à une besogne que j'ai jugé à propos de diriger moi-même par l'importance dont elle est pour les progrès et la défense de la colonie.

Du 5 décembre 1769

Je n'ai pas encore le temps, M. C. I., de rire avec vous comme je vous l'ai promis hier au soir, c'est pour une affaire de conséquence que je vous écris à la hâte ces quatre mots.

M. de Bellecombe pense que pour le bien du service, c'est à Ste Susanne et non pas à St Denis que doit mouiller *l'Africain*. En conséquence, donnez sur cela à M. Pellegrin les ordres que vous jugerez convenables : je les adopte et j'en suis de moitié. Vous remettrez ma lettre au Sr Pellegrin et elle vaudra autant que si ma signature était à coté de la vôtre.

J'ail' honneur etc.

Du 7 décembre 1769⁸

Je suis tellement accablé M. C. Intendant, qu'il ne m'est pas possible de vous écrire aussi amplement que je le voudrais. Mais je ne veux pas vous laisser ignorer des nouvelles découvertes que j'ai faites sans y songer, lesquelles confirment le rapport qu'avait fait le soldat qui vous annonçait 40 Noirs frauduleux à bord de *l'Africain*. Ces mêmes avis vous feront voir ce que nous avons à craindre de *l'Ambulante* ; mais j'espère que tout ira bien par vos soins, d'autant que Clugny se conduit très bien. La note que je vous envoie est grossièrement jetée sur le papier, comme les avis m'ont été donnés ; mais les faits sont clairs. J'écris de mon coté à M. de Clugny la lettre ci-jointe que je vous prie de lui faire passer par le bateau de la Santé. Vous aurez la bonté qu'il ne sortit pas un Noir du port pour M. [P...], pour lui, pour qui que ce soit et pour quelque usage que ce puisse être, sans une permission par écrit du capitaine du port qui en tiendrait un registre exact et auquel il serait rapporté au reçu de ce qu'il aurait envoyé.

Je suis convenu avec M. de Salins que le Génie ne se mêlera plus des bâtiments civils dans toute l'étendue de l'île comme dans l'intérieur du Port Louis ; en conséquence je prendrai sur moi de donner des ordres en commandement pour le paiement des dits ouvrages, conformément aux marchés qui auront été passés par M. Poivre, ou par moi, ou par tous les deux ensemble ; sans que le Génie puisse par ses formalités retarder des opérations aussi intéressantes pour le service de la colonie.

Ce 17 décembre 1769. Signé Le Ch. Desroches.

Réponse de Poivre du 19 décembre 1769

[...] port et huit Madécasses ont des magasins. Comme la plupart sont Noirs nouveaux, on a été obligé de mettre à leur tête un ancien Noir charpentier du port pour les commander et pour veiller à ce que ces malheureux qui vont pour la première fois abattre des arbres ne soient pas écrasés sous leur chute. Il y aura donc 21 Noirs envoyés à M. Rouxelin.

Signé Poivre

Nota. J'ai certifié l'envoi des vingt-deux Noirs fait samedi dernier. C'est le Magasin qui les avait demandés pour porter les vivres à la Mare du Boucan et à l'atelier de la Raisine. Quinze à la Mare du Boucan et sept à M. Gillot.

Je prie M. le Général d'observer que la feuille de distribution des Noirs du port est l'ouvrage de MM. les officiers du port, et non du sous-commissaire ; que dans tous les temps, je me suis adressé au seul capitaine du port quand j'ai eu besoin des Noirs du port pour quelque besoin que j'en eusse. La règle proposée par M. le Général et [*est ?*] déjà établie et j'exigerai de M. le Capitaine du port qu'il [*illisible*] un registre exact. Paraphé Poivre.

⁸ Cette lettre intitulée « du 7 décembre » est datée à la signature du « 17 décembre »

⁹ Lettre en marge, d'une écriture minuscule, dont il manque le début.

M. de Salin prie M. le Général de vouloir bien prévenir le Ministre de ce nouvel arrangement qui est tout à fait suivant le désir de M. l'ingénieur. M. de Salin m'a observé qu'il avait lui-même proposé à Versailles cet arrangement que le Ministre n'a pas approuvé.

Je le trouve avantageux au service, mais dans ce cas il nous faut un architecte pour faire les devis et les estimations

Ce 19 décembre 1769. Signé Poivre.

Au Réduit le 26 décembre 1769

Je suis fort inquiet, Mon cher Intendant, de *l'Heure du Berger*, du *Mascarin* et du *Postillon*.

Vous avez vu que M. Pellegrin ne se loue ni de la rade de Ste Susanne, ni des secours qu'il a trouvés pour embarquer du grain, ni de l'imprudence que l'on a eue d'attendre le dernier moment pour l'avertir d'appareiller. Au surplus il donne de bonnes raisons de tout, et c'est un excellent officier auquel on peut s'en rapporter.

Je ne doute pas que vous n'ayez travaillé sur le champ à bonifier le grain qui a été avarié par l'eau de mer. En le mettant quelque temps dans l'eau douce, en le faisant sécher et en l'employant tout de suite, je crois qu'on peut en tirer parti sans inconvénient.

Outre l'affaire dont M. de Steinaver vous parlera, je vous prie, mon cher Intendant, de prévenir le Conseil que sur la plainte qui m'a été portée par M. Rolando sur ce que les Noirs chargés de travailler à la paroisse de Moka avaient exploité et mis en bardeau un bel arbre de bois de natte que le Sr Rolando avait fait abattre au mois de juillet pour les réparations de sa maison, et qu'il estimait valoir au moins cinquante francs, j'ai ordonné à M. de Vignol de payer cet arbre sur ce qui est dû au commandeur et aux Noirs qui l'ont exploité illégitimement sur un terrain étranger, sauf aux parties si elles ne s'accordaient pas, et si elle ne terminaient pas là-dessus, de recourir au Conseil. Je crois qu'elles en passeront par où je leur ai dit.

Vous ne me dites rien au sujet de la conduite irrégulière du Conseil de Bourbon ; cependant je ne vous ai pas laissé ignorer dès le premier moment, le parti que j'ai pris à cet égard, et je désire fort que vous l'approuviez, et si c'est votre avis, M. de Bellecombe partira samedi au plus tard sur *le Vert-Galand*, et je suis résolu à faire passer en France ceux qui oseront soutenir l'espèce de révolte qu'ils ont entamée.

Ne penseriez-vous cependant pas qu'il suffirait de les faire venir à l'Isle de France où peut-être nous parviendrions à les ramener à leurs devoirs, sans leur faire tout le mal qu'ils ont mérité.

Mes très humbles respects, je vous prie, à Mme Poivre. Vous connaissez le tendre et respectueux attachement avec lequel je suis etc.

Du 27 décembre 1769¹⁰

Vous êtes plus sage que moi, M. ch. I., ce n'est point à moi de m'en apercevoir et de l'avancer. Il faut se soumettre à la raison. J'embrasse donc le parti que vous me proposez, et nous enverrons les 4 originaux au Conseil de Bourbon.

J'avance cependant que je suis encore persuadé qu'un coup d'autorité était nécessaire vis-à-vis de gens aussi [illisible] et aussi ennemis du bien. Quoiqu'il en soit j'ai pris mon parti, il y aurait contradiction manifeste dans nos opérations si, tandis que nous avons affecté *la Normande* à des particuliers, nous allions affecter *le St Charles* pour le compte du Roi. Ainsi il faut y renoncer.

Je crois qu'il est nécessaire que nous fassions partir *le Vert-Galant* samedi au plus tard. M. de Bellecombe s'embarquera dessus, son retour le plus prompt est indispensablement nécessaire à Bourbon, dans l'état où sont les choses. J'ai cependant bien du regret de son départ, mais c'est malheureusement nécessaire.

Il nous renverra *le Vert-Galant* aussitôt que les cinq pièces auront été registrées, et après cela, si nous avons le temps, nous l'enverrons à Rodrigue.

¹⁰ Lettre surajoutée en marge gauche, d'une écriture minuscule.

Je n'avais pas, M C I, sur M. Milon d'autre connaissance que celle que renferme notre lettre commune que je lus à l'arrivée du *Vert-Galant*. [Elle] suffit pour faire voir l'entêtement, l'[illisible] et les mauvaises intentions de cet homme, surtout lorsqu'on sait qu'il mène le Conseil de Bourbon par le nez.

Une rigoureuse observation des formes, Mon cher Intendant, quand il s'agit par là de détruire une colonie chère au Roi, et d'avilir l'autorité que Sa Majesté confie à des chefs de gouvernement, être passionné pour la forme en pareil cas, c'est travailler à la destruction du fond. Mais tout est dit et la Cour jugera, et je [illisible] contre eux que les pièces signées par eux.

J'ai lieu de croire l'affaire de M. Vignot terminée à l'amiable : mais il est toujours bon que le Conseil sache mes sentiments paternels pour le dernier et le plus petit habitant que je préserverai toujours des injustices des plus puissants.

A l'égard des soldats [illisible] je serai bien aise que cette affaire soit jugée militairement. Au fond je la crois de compétence civile, mais je suis accoutumé depuis longtemps à rendre ce service aux juridictions royales qui ne demandent pas mieux d'être débarrassées de procédures criminelles où les soldats se trouvent compliqués [sic].

Je suis inquiet du *Postillon*, mais je ne le suis pas moins de *l'Heure du Berger*. Convenez que Pellegrin est un maître homme.

Les tortillages et les prétentions de M. de Crémont ne me plaisent pas, quoique je sois sincèrement son ami. Il faudra bien qu'il en rabatte.

Je vous suis bien obligé de vos bontés pour le Sr Joubert, mais d'après ce que vous m'avez dit dernièrement, je crois qu'il faut tâter le Sr [Dumas/Dumez] auparavant.

Je ne vous répondrai pas aujourd'hui sur ce qui concerne *le Gange*.

P. S. Je vous envoie deux lettres communes pour MM. de St Cezaire et de Crémont, et une instruction pour M. de Brue. Si vous trouvez ces trois pièces en règle, vous n'avez qu'à les signer et les remettre à M. de Bellecombe.

Nota. Qu'il y a un article en blanc que vous aurez la bonté de remplir avec M. de Bellecombe. C'est l'article 11.

Du 28 décembre 1769

On m'en écrit, M. C. I. tant et de toute couleur de Pondichéry que je n'ai pas encore pu lire jusqu'au bout. Nous verrons tout cela ensemble.

Il n'est pas possible que je sois au port pour le premier jour de l'an. Je n'ai point envie de renvoyer la bonne compagnie que j'ai ici (elle ne paraît pas songer à s'en aller) dont je suis fort aise. D'un autre côté je suis trop malade encore pour qu'il me soit possible d'aller m'établir au port dans l'état où je suis. Enfin j'ai ici un camarade à l'extrémité que je n'abandonnerai pas. Je pourrais ajouter qu'il m'est possible de travailler ici 12 heures par jour, au lieu que je n'aurais pas 4 heures à moi au port. Je ne fais exactement que cela, et je ne vois la bonne compagnie qui est rassemblée au Réduit qu'aux heures de repas.

Cependant j'ai bien envie d'être lundi¹¹ au point du jour au port, d'y faire quelques visites, de voir tout le monde, et de dîner avec vous pour m'en retourner le soir ici. Dieu veuille que ma santé le permette ; mais voilà mon projet dont je ne dis mot à personne ici, mais que vous pourrez laisser entrevoir au port.

Les déserteurs de la garnison ne reviendront que par *l'Indien*.

Vous faites une bonne besogne en bénéficiant les blés de Bourbon. J'espère que Bellecombe bénéficiera le parlement.

Je vous renouvelle mes remerciements pour ce que vous avez fait en faveur du Sr Joubert.

¹¹ Lundi 1^{er} janvier 1770

La maison du port tenante au parc aux tortues n'a jamais été à moi comme vous savez. Mais j'ai pensé comme vous qu'on ne pouvait se dispenser de loger la Madame Patin puisqu'elle remplace la Demoiselle Bonnet à tous égards. Voici mon sentiment sur les six salles des casernes.

1° Je ne connais point dans le militaire ce qui a rapport aux femmes, ainsi voila bien des places gagnées. Mais je suis volontiers de moitié de votre commisération, et je pense que ce sera bien fait de leur louer quelques cases aux environs des casernes, pourvu que cela ne coûte pas cher au Roi.

2° Je suis également d'avis de donner à la Grande Rivière la place nécessaire aux malades que l'on traite aux casernes, pourvu que cela n'augmente point la dépense de l'hôpital, et qu'on ne leur donne que l'hospitalité.

3° Il vaut mieux se passer de cantine aux casernes que de manquer de logement pour les soldats.

4° Je ne connais point de place particulière pour les soldats ouvriers, ils doivent loger chacun avec sa compagnie.

5° Je sais fort bon gré à ceux qui ont eu l'idée de faire la salle de consigne ou de discipline sous les soutes. Cet expédient est très bon.

Ce n'est pas au Roi à payer la maison qu'on louera pour servir de cantine, mais aux cantiniers.

En exécutant, M Ch I, tout ce que je viens de dire, le soldat sera bien, et c'est ce qui doit nous occuper sérieusement, parce que nous lui devons tous nos soins et toute notre attention.

Vous aurez la bonté de raisonner de tout cela avec M. de Steinaver qui donnera des ordres en conséquence.

Je vous embrasse etc.

Année 1770

Extrait d'une lettre, le 2 janvier 1770

Si ceux dont on a confisqué les Noirs sur *l'Africain* se font connaître, tant mieux ; parce qu'en les envoyant en France, le Ministre en fera un exemple qui vaudra mieux que tout ce que nous ferons ici.

Je suis bien aise d'avoir des nouvelles de *l'Heure du Berger*. M. de St Pierre fera très bien de se conformer à mes ordres sans représentation, car je le mettrai au Fort Blanc pour 6 mois s'il continuait dans ses extravagances. Je vous prie, mon cher Intendant, faites-le-lui entendre, et que je suis homme de parole.

Au premier Conseil n'oubliez pas ma lettre, à moins que M. Bance lui-même n'en fasse lecture avant toute chose.

Mille respects à Mme Poivre. Etc.

Du 3 janvier 1770

Je suis désolé comme vous, M. C. I., du crime qui s'est commis au port, mais sur cela je ne conviendrai pas comme vous que j'aie rien à me reprocher. Au contraire (sans vouloir me mêler ni du civil ni du criminel parce que cela n'est pas de mon ressort) je n'ai pu m'empêcher de blâmer fortement (vous le savez) l'impunité de l'assassinat commis par les Noirs il y a quelques temps sur une habitation du port. On a également relâché depuis quelques jours le Noir qui a volé M. d'Hennevillers pendant que je faisais la revue des troupes. Enfin on épilogue sur les formes au lieu de poursuivre le meurtre commis à la Villebague.

J'avoue que l'on est devenu respectueux pour l'autorité du Roi, on n'ose plus attaquer avec autorité la personne qui le représente, comme on a attaqué M. Dumas dans les temps passés. Mais on est d'une indulgence et d'une faiblesse vis-à-vis du crime, qui en fera bientôt un acte de société.

Voilà les réflexions que je n'ai pu m'empêcher de faire avant d'être informé de la dernière horreur dont vous me parlez, et j'ai sur cela dressé un mémoire pour le Ministre que je vous communiquerai avant de le faire partir. Je ne désespère pas d'ailleurs de trouver des moyens efficaces pour prévenir de semblables malheurs à l'avenir. Je sais où est le vice, j'en ai connu le principe dès le premier mois que j'ai passé à l'Isle de France, j'osai attaquer à la vue de tout le monde, j'ai voulu aller pied à pied. Mais ai-je été secondé ? Au contraire n'ai-je pas été contrarié dans mes vues ? Tout ce qui y a rapport était établi à la Grande Rivière ; n'aurai-je pas déjà un vide bien avantageux pour percer la Terre-sainte¹² et pénétrer à toute heure dans le réceptacle de tous les crimes qui s'y commettent.

Je voulais un simple entrepôt sur le bord de la mer ; enfin m'établissant tel que nous le pratiquons lorsque nous arrivons avec des escadres dans un pays inhabité, au lieu de cela on m'engage mal à propos dans un établissement plus considérable [que] celui que je défais, et qui ne sera pas fait dans un an ; M. Chevreau me le disait il y a deux jours.

Mes opérations, M Ch I, sont tellement liées qu'un retardement de 24 heures dans l'une entraîne ordinairement un mois entier de retardement dans le reste, tout comme si la queue d'un bataillon en marche s'arrête mal à propos ; elle a beau courir, il n'est plus possible qu'elle rejoigne la tête.

Dans le même genre est le retardement qu'on m'a fait essayer en me faisant attendre pendant six semaines 20 Noirs que je destinais à Flacq, pour m'envoyer 20 hommes nouveaux lorsque la saison n'a plus été praticable pour le travail.

Vous n'avez pas pu vous empêcher de voir la chaîne de toutes ces opérations dans deux mémoires que j'ai lus vis-à-vis de vous, vis-à-vis M. de Steinaver, de M. de Bellecombe et de M. de Salins ; mémoires dans lesquels je ne me suis pas moins occupé à déraciner le crime qu'à assurer la subsistance et la défense de la colonie.

Mais n'y pensons plus, M Ch I, nous ne pouvons pas revenir sur le passé. Mais à l'avenir évitons reproches [*sic*].

En conséquence je vous prie, et pour ceux qui voudraient différer, donnez ceci comme un ordre absolu, je vous prie donc que le 20 du mois, il n'y ait pas un seul malade, pas un infirmier, pas un régisseur, etc. à l'ancien hôpital.

Qu'il y ait un logement pour un des médecins à la Grande Rivière, un logement pour le chirurgien major ; etc. Ceci est de la dernière importance.

Rapportez-vous-en d'ailleurs à moi pour mettre dans la ville l'ordre qui y est nécessaire pour établir les bonnes mœurs. Au surplus je ne crois pas, comme vous, que le mal soit sans remède, et je connais des pays bien plus mauvais que celui-ci, mais le crime y est poursuivi et puni.

Je suis très touché de la mort du coutelier, et à vous dire vrai, je ne la crois pas plus innocente que celle du jeune homme trouvé dans le Trou Fanfaron.

Je vous prie de m'envoyer dans le plus grand détail les dépositions des Noirs débarqués de l'*Ambulante* en fraude. Envoyez-moi aussi, je vous prie, le nom de tous les officiers de cette flûte. Bien loin d'être alarmé de cet événement, il me présage au contraire la sûreté de notre navigation et de notre traite pour cette année. Dans tout ceci je ne crains que le rappel des faits passés, relativement à M. de Tromelin. Je tâcherai cependant de le sauver encore.

Du 5 janvier 1770

Avant, M Ch I, d'ouvrir votre paquet, je réponds sur le rapport de Bailly qui en est encore tout désolé à l'inquiétude que vous lui avez témoignée, et dont je rirais de tout mon cœur et me moquerais de vous, s'il ne venait pas de me dire combien vous et Mme Poivre en êtes affectés.

En vérité, M Ch I, pouvez-vous vous méprendre à ce point-là. M'avez-vous trouvé ni faux ni faible depuis que vous me connaissez. Je serais dans l'un ou dans l'autre de ces cas-là, si je prenais un ton oblique, en reprochant à d'autres ce que je vous imputerais dans le fond de mon cœur. Oui, nous sommes mal secondés, et nos ordres sont mal exécutés. Voilà de quoi je me plains et sur quoi je me

¹² La Terre-sainte : le quartier malfamé du Port-Louis.

réunis à vous pour mettre l'obéissance et la règle et l'autorité qui doivent être dans la tête et dans la conduite de ceux que nous commandons.

Notre plan commun, car vous avez approuvé mes idées là-dessus, et je me fais gloire de la partager avec vous, notre plan est de chasser du Port Louis, et de disperser dans l'île tous les vagabonds et tous les Noirs libres qui, ne vivant que d'une mauvaise industrie dans la ville, ne sont capables que d'y amener des crimes, au lieu que répandus dans la campagne, ils peuvent devenir de bons sujets et de bons citoyens.

Notre plan est d'ouvrir la Terre-sainte par des rues traversables qui rendent ce réceptacle de crime abordable de tous cotés et sujet à l'inspection de la police et des patrouilles. Notre plan est d'entourer la partie du Trou Fanfaron qui regarde la ville, d'une muraille qui sépare notre future arsenal, et qui empêche qu'il y entre d'autres gens que les ouvriers et autres gens attachés à la Marine. Notre plan enfin, est d'ouvrir des routes dans toute l'île, non seulement pour établir la circulation nécessaire entre les différents quartiers et pour porter rapidement des secours partout où besoin sera. Mais encore pour pénétrer dans les terrains qui ne sont pas concédés afin de trouver des établissements propres aux gens que nous voulons déplacer du port.

Convendez, M Ch I, que cela exécuté dans les termes que nous avons demandés et qu'on nous avait permis, nous donnerait aujourd'hui de grandes facilités.

Pouvons-nous avouer au Ministre sans courir risque d'essuyer des reproches que nous avons souffert qu'on nous jouât sur tous ces articles-là, et qu'on regardât les promesses qu'on nous a faites comme des [?] que l'on donne à de petits enfants. Pour moi j'avoue que j'ai eu bien de la peine à me contenir lorsque M. Chevreau m'a dit que les entrepreneurs de notre hôpital de secours ne s'estimaient pas en état de recevoir des malades avant un an. Je suis arrivé dans le fleuve du St Laurent, dans un lieu inhabité, et, après 4 fois 24 heures, j'y ai eu un hôpital établi pour 300 malades, et aussi bien établi au moins que l'est celui de la Grande Rivière, dont l'habitation déplaît à ceux qui doivent administrer l'hôpital, et voila pourquoi le Roi est mal servi.

Bailly vous certifiera, M Ch I, que je n'ai pas encore décacheté votre lettre ; je l'ouvre et j'y réponds sans changer un mot à ce qui précède, mais je vous jure du fond de mon cœur que votre satisfaction, votre intérêt, votre humeur, votre gloire ne font qu'un avec les mêmes objets qui me sont relatifs. J'avoue que l'amour du service du Roi me transporte, j'avoue que c'est un défaut dont je ne me corrigerai jamais, tandis que j'aurais l'honneur de le servir.

Avant encore de lire votre lettre, je vous dirai que la réponse que je ne demandais pas au Conseil et que M. Bance a vraisemblablement dictée, ne répond à aucune de mes questions, et que mes demandes mêmes y sont tronquées ; malgré cela, si cela convient à ces messieurs, je l'enverrai de même à la Cour.

J'ouvre votre lettre, MChI, et j'y vais répondre. Je vous jure d'abord sur tout ce qu'il y a de plus sacré, que personne ne m'a fait d'autres insinuations que celles dont je vous fis part il y a quelque temps, en vous disant que l'on employait et que l'on emploierait certainement toutes sortes de moyens pour nous brouiller, et que malheureusement pour y parvenir on employait vis-à-vis de moi des moyens équivoques qui ne me permettraient pas la confrontation qui est le seul remède à de pareilles noirceurs. J'ai encore dit à M. Chevreau, il y a quelque temps, que les lenteurs dans le service autorisaient les mauvais propos de gens qui prétendent que l'on ne charge [*lapsus* : cherche] qu'à retarder ou barrer l'exécution des ordres que je donnais, et je lui dis en même temps que mon plus grand chagrin était qu'on put employer ces apparences-là pour autoriser les mauvais desseins qu'on peut avoir. Voila M Ch I, sur mon Dieu et sur mon honneur, les seules impressions que l'on ait voulu me donner et que je n'ai pu rétorquer par la confrontation. D'ailleurs soyez certain que je sais juger par moi-même depuis 25 ans que je mène les hommes, et soyez également assuré que le plus grand crime à mes yeux est de vouloir me faire prendre le lendemain pour la veille, et me leurrer des promesses qu'on ne tient pas. Consultez ceux qui m'ont vu à Brest, ils vous diront que j'ai toujours pensé et agi de même dans les commandements dont j'ai été chargé, et que mes opérations ont toujours été précisément calculées et promptement exécutées.

Je ne peux pas convenir avec vous que les lois soient les mêmes pour l'esclave et pour l'homme libre. La multitude des uns et leur intérêt naturel à se défaire des autres, obligeant à une rigueur peut-

être injuste, mais malheureusement nécessaire. Si quelqu'un a témoigné l'alibi, quelqu'autre est prêt à témoigner la présence réelle : et cet alibi, ayez la bonté de consulter les lois, vous verrez combien il est rigoureux et différent de celui que l'on a admis.

Je pense toujours de la même façon sur notre respectable Conseil. Je ne soupçonne des principes différents qu'à M. Bance, et l'exemple récent que Bourbon vient de donner a réveillé ses prétentions et ses chicanes.

Vous conviendrez avec moi que le Noir assassin n'avait pas été puni comme il le méritait. Je sais d'ailleurs que l'opinion publique dans la colonie est que la justice est très sévère à l'égard des Blancs et très indulgente à l'égard des Noirs.

Voici, mon secret sur l'hôpital, et ce n'en est pas un, car je l'ai développé depuis mon arrivée ici. J'y casernerai 200 hommes sans avoir pris dans la ville parmi les plus suspects. J'en ferai faire l'appel, ils y rentreront avant la nuit fermée et n'en ressortiront qu'au jour. D'ailleurs M. Chevreau m'est témoin que ça toujours été avec le même mécontentement, et j'avoue avec la même vivacité que j'ai vu les délais que l'on a apportés à l'évacuation de l'hôpital. Quant à l'entrepôt, je ne l'ai jamais demandé que pour 50 ou 60 hommes, tel enfin que nous en faisons dans des pays inhabités lorsque nous y arrivons avec beaucoup de malades.

J'ai répondu d'avance à ce que vous me marquez au sujet des sujétions qu'on a voulu me donner, et j'ai répondu du fond de mon cœur.

Non, M C I, je n'agirai jamais que de concert avec vous, mais il faut que nous nous réunissions pour faire exécuter nos ordres.

Je serais bien fâché de vous voir retourner en France. Ce serait le plus grand chagrin que je puisse essuyer, et le plus grand malheur que je puisse envisager. C'est du fond de mon âme que je vous parle, et conformément aux tendres et respectueux sentiments que vous m'avez inspirés et que je conserverai toute la vie.

Avant de lire votre seconde lettre et d'y répondre, je veux vous gronder non seulement de m'avoir fait l'injustice de vous livrer à des soupçons aussi faux sur mon compte, mais d'avoir été faire part de vos inquiétudes à Mme Poivre et la chagriner à ce sujet. Je la supplie d'agréer mes très humbles respects et je vous proteste à tous deux, qu'il ne me faudra pas une heure de conversation pour vous désabuser l'un et l'autre, et vous ramener à l'opinion que vous devez avoir de mes sentiments.

Je réponds tout de suite à votre seconde lettre.

L'arrivée du *Prudent* me fait grand plaisir et encore plus le détail que vous m'en faites. Je voudrais bien que le bœuf ne renchérit pas, mais que l'entrepreneur ne fit tuer qu'à en fournir aux personnes dont on lui fournirait la liste et qui feraient enregistrer leur soumission pour tant de livres de bœuf par semaine. Ce serait là [à] mon avis l'occasion de faire de grandes avances. Peut-être Constant lui-même y viendra-t-il ; Hermans ne pourrait-il nous aider dans cette occasion, seulement pour 6 mois, à 20 bœufs par semaine, c'est-à-dire 4 par jour gras, et nous assujettir nous-mêmes à faire maigre le vendredi et le samedi. Vous entendez cela mieux que moi, et tout ce que vous ferez sera bien fait.

1°. Nous n'en devons pas aux malades de la Compagnie, l'intention du Ministre est que nous ne les recevions pas à notre hôpital. Le profit qui nous en revenait m'a déterminé à ne pas exécuter cet ordre ; mais si cela est nécessaire, nous y viendrons, prévenant messieurs du Bureau du commerce d'avance, comme l'honnêteté et l'humanité même le demandent. Sans doute que notre mal vient du Fort Dauphin et de nos autres traites mal faites.

J'ai déjà parlé au Ministre de votre projet d'établir une porcherie et je lui ai donné votre idée comme une ressource très grande pour le bien du service et celui de la colonie, en avouant que je ne sais par quel bout m'y prendre ; mais que vous en viendrez bien à bout. Ainsi, M Ch I, ne perdez pas un moment à monter cette affaire. J'ai toujours oublié de vous dire que j'ai une centaine de cochons grands ou petits à vous vendre. Vous ne m'attendiez pas là, mais c'est un soldat qui a cette pacotille à Rodrigues, et qui m'a demandé à la faire venir ici. Dès demain je travaillerai à l'instruction de M. de St Pierre. Ne revenons plus, je vous en prie, sur le sujet de votre première lettre ; il me fait une peine que je ne puis vous exprimer, d'y penser, et je vous assure que vous ne me rendez pas justice. Je vous proteste également que si j'étais capable d'adopter la plus légère prévention contre vous, c'est de moi-

même que vous l'apprendriez directement, et non par des biais dont je ne suis pas capable. Mais il est vrai que je cherche et chercherai souvent à vous animer contre ceux qui servent mal et lentement.

La demande de la Compagnie est juste, et je pense que vous jugerez comme moi, M C I, qu'il faut y satisfaire sur le champ.

Je signe la requête du Sr Le Normand ; mais prenez garde qu'il n'empiète sur le terrain que nous avons concédé à Penhoët ; cela est même certain si c'est de ce côté-ci du Morne Brabant qu'il veut s'établir. Si c'est de l'autre côté, la chose est toute simple.

Vous trouverez la requête ci-jointe, je n'ai pas le temps d'écrire à M. Le Normand.

Du 6 janvier 1771 [lire 1770]

Je suis enchanté, M Ch I, de l'activité que vous avez mise à l'évacuation des casernes, et des mesures prises pour celle de l'hôpital. On ne peut aller que comme cela. Voyez l'impression que fait déjà notre navigation ranimée, et qui, je vous assure, ira encore bien plus lestement dans la suite. Il faut que tout aille de même, autrement on croirait que nous ne savons que mener des vaisseaux et regarder une boussole. Je vais ôter cette opinion à ceux qui pourraient l'avoir prise mal à propos.

Pouvez-vous aider M. le Ch. Du Clesmeur [ou Duclesmeur] comme il vous le demande. Au défaut d'autres moyens, voyez avec M. de Steinaver si la garnison du Grand Port pourrait remplir cet objet, en la payant comme de raison.

Je suis bien fâché de n'avoir pas fait un sabord à *la Garonne*, c'est une faiblesse que j'ai eu pour l'endormi M. Maingard ; mais ce sera la dernière je vous l'assure.

On a reconnu, dit-on, ce misérable jeune homme assassiné ; on dit qu'il a passé ici sur *l'Africain*. Il s'agit, M C I, si cela est vrai, de découvrir ses amis dans ce vaisseau-là et les connaissances qu'il pourrait avoir faites à terre. N'allez pas plus loin, si vous voulez jusqu'à mon retour au port ; mais je vous promets si nous pouvons avoir ces lumières, je vous promets presque à coup sûr de démêler cette horrible fusée.

Je suis enchanté de l'arrivée de Du Couédic ; je vous avoue qu'il m'inquiétait plus que je n'osais en convenir.

Peut-être pourrait-on boucher la voie d'eau de *l'Heure du Berger*. Cela est même sûr si on sait où elle est. D'ailleurs voyons un peu si on ne peut pas réveiller le bonhomme Maingard et le piquer d'honneur pour l'engager à faire une expédition prompte une fois dans la vie. En tout cas suivez votre idée du *St-Charles* ; nous la masquerons comme nous pourrons ; j'en serai de moitié, et même des trois quarts si on nous gronde.

Ma lettre est un pot pourri, mais je vous parle à mesure que les idées me viennent. Faites, je vous prie, venir Lartigue¹³, et dites-lui de marquer les alignements des petites rues qui doivent venir aboutir à la Grande Rue Neuve. Il faut au moins qu'elles aient trente pieds de large chacune : je crois qu'il est aux ordres de M. Salins, ainsi il faudra qu'il lui rende compte de ceci.

Ce pauvre Salins m'inquiète vivement, car je lui suis bien véritablement attaché. Je voudrais bien aussi voir Codère rétabli, premièrement pour lui que j'aime beaucoup, et pour la chose publique qui en ira mieux.

Je prie M. de Steinaver dans cette saison-ci de ne pas songer à venir courir au Réduit, faites-lui, je vous en prie, mille amitiés de ma part.

Les majors ont crié de tout temps, et moi-même je criais comme un perdu il y a 18 mois. Ce n'est cependant pas par récrimination que je fais aujourd'hui crier les autres, mais par nécessité.

Rien de mieux que tout ce que vous avez arrangé pour la Grande Rivière, convenez qu'il en tenait au médecin et au chirurgien, et il faut l'avouer à votre ami Chevreau, que cela fût fait il y a 3 ou 4 mois. Le Ministre le saurait à présent, et il en aurait autant de joie que moi.

¹³ Joseph Lartigue, arpenteur du roi, très bien noté, voir Base docu=>23 juin 1770 - Desroches au ministre. Gratifications. Ainsi que A.N. Col E 258.

Je reçois une lettre de M. de Sarrec à laquelle je ne réponds pas, parce que je n'en ai pas le temps. Aurez-vous la bonté de lui dire mes raisons, en lui faisant mes compliments, et si vous approuvez mon idée, dites à Codère de permettre au nommé Blanchard, tonnelier du port, de vendre du vin jusqu'à la concurrence de 27 barriques qu'il a acheté à M. de Tromelin ; mais seulement jusque-là par ce que je ne veux pas écraser ce misérable à qui nous avons promis de l'aider. Voilà le sujet de la lettre de M. Ferrer ; ainsi il sera content.

Il me paraît urgent d'établir les pilotes de l'entrée du port, à la Pointe des Canonnières. Mais je ne sais s'ils seront là en sûreté simplement avec des Noirs. Nous raisonnerons sur cela lorsque je serai au port.

J'ai aussi goûté l'idée du petit Du Clesmeur sur la position des feux qu'il croit devoir être placés sur les bords de la mer à la Pointe des Canonnières par exemple, à la Pointe des Roches, au Tombeau, à l'île des Tonneliers, au lieu de les mettre sur les montagnes. Nous arrangerons encore cela ensemble.

Du 9 janvier 1770

Cottenville me demande, M C I, que l'on fasse un petit gaillard d'avant au *Prudent*. Il en donne d'assez bonnes raisons. Si vous les approuvez, on peut leur donner cette douceur, mais à condition très expresse que le port s'engage à faire cette opération avant que le déchargement du *Prudent* soit fait. Si le port s'y engage, il faut qu'il tienne, car il ne faut plus [de] dédit. S'il ne s'y engage pas, il faut qu'il diffère cette besogne jusqu'au premier voyage.

Je voudrai, M Ch I, qu'il fut possible de donner au *Prudent* trois ancres de 1000 à 1200 livres et six grelins de 12 à 13 pouces afin de faire au Grand Port un établissement qui en rende la sortie prompte et facile. Il faudrait aussi quelques [bo...].

Si c'est *la Nourrice* qui paraît, engagez, je vous prie, le pauvre baron d'Arros, du Chayla, Kergerin [Kéguelin], enfin tous ceux de mes camarades qui peuvent quitter le bord, à venir se rafraîchir ici.

Du 10 janvier 1770

J'espère M Ch I, que notre adjudication de dimanche¹⁴ terminera à notre gré l'affaire de la boucherie, mais il n'en faut fournir qu'aux hôpitaux et à tous les officiers du Roi, tant de terre que de mer et d'administration, à tous ceux de la Compagnie des Indes, et à la bonne compagnie du Port-Louis qui seront compris dans le marché, chacun pour la quantité de viande qu'ils désireront avoir pour les cinq jours gras de la semaine. Si Hermans vient à notre secours cela pourra nous être fort utile.

Ce qui m'embarrasse pour la destruction des sauterelles dans les plaines de St Pierre, du Tamarin, de Flic en Flacq et de la Petite Rivière, c'est qu'il n'y a point d'habitant là. Je ferai venir M. de Forval et de Montigny, et je verrai avec eux quelles mesures on peut prendre ; de votre côté je vous prie de m'aider de vos lumières dans cette partie que j'ignore encore totalement.

Il me paraît que celui qui a acquis la maison du Sr La Chapelle a fait un fort mauvais marché. Il n'a qu'à la laisser exister où elle est s'il le veut, jusqu'à ce que nous reprenions le terrain quand nous en aurons besoin. Je ne lui ai donné ni ne lui donne la permission de la transporter ailleurs.

Je goûte bien votre idée pour *l'Africain*, et je le voudrais ainsi que *l'Ambulante* à la Rivière Noire pour l'objet que vous désirez remplir. Mais y seront-ils en sûreté pendant l'hivernage. Je crois qu'on les y peut mettre. Je le désire fort : mais je n'en ai pas de certitude, et ces deux flûtes sont nos deux plus belles [*illisible*].

Je suis désolé de la situation du pauvre Salins [Salin de l'Isle] : je voulais l'aller voir hier ou aujourd'hui ; mais j'ai trop de besogne pour sortir de mon cabinet.

¹⁴ Ce dimanche est daté : 14 janvier

Je vous adresse une de mes lettres au Ministre que vous lui communiquerez, je vous prie, s'il est en état de la lire. Continuez d'employer M. de St Pierre, il aura son ordre et son instruction datée du 1^{er} de ce mois.

Si le vaisseau qui vient est d'Europe et a du vin, je vous prie d'en arrêter pour moi. Je me joindrai volontiers à vous, M C I, auprès du Ministre en faveur de M. de Cambernon que j'aime aussi et que je regrette beaucoup.

Le Sr Humblot n'a point tort suivant ce qu'il m'a marqué puisqu'il ne répète que des quantités, et qu'il n'attaque point le Sr Lahaye sur les qualités. Je les préviens l'un et l'autre de ce qu'ils ont droit de faire.

Vous ne me parlez plus de M. Bance. Je reste avec une réponse vague du Conseil à qui je n'en demande pas. Mes demandes sont tronquées et les réponses n'y ont aucun rapport. D'ailleurs cela n'est signé de personne. Enfin on n'a jamais vu une pièce plus informe. Vous ne me dites même pas si vous avez lu au Conseil ma 3^e lettre comme vous m'aviez promis de le faire, et tout cela joint à l'histoire du Parlement de Bourbon me laisse entrevoir un feu sous la cendre dont j'attends l'effet pour prendre un parti convenable aux instructions que j'ai reçues sur de pareilles fermentations dont je croyais qu'il n'y avait plus de traces. Dieu veuille que ce ne soit que des distractions.

Le Sr Blanchard se plaint que l'on taxe son vin à un plus bas prix que celui des autres. Je ne vois pas de raison à cela, M C I, pourvu qu'il ne vende que les 18 barriques qui lui restent, car il en a vendu 9.

Du 11 janvier 1770

Comme vous savez Monsieur, tout est arrangé à Bourbon de la manière la plus satisfaisante. Vous devez en savoir le détail, mais à tout hasard je vous envoie la lettre de M. de Bellecombe et celle du procureur général. Je n'en ai pas reçu de M. de Crémont, et le reste sont des compliments de bonne année, excepté M. de St Cezaire qui demande une gratification pour la dépense qu'il a faite pendant l'absence de M. de Bellecombe.

Je verrai et je croirai avec plaisir qu'il n'y a aucune fermentation. J'en ai été persuadé (je vous l'ai dit cent fois avec enthousiasme et attendrissement, j'en ai parlé même au Ministre) jusques à ce que j'aie vu M. Bance tracassé, et j'avoue que j'ai été aux champs lorsque j'ai vu le Conseil se fourrer là-dedans sans besoin lorsqu'il n'avait qu'à donner de sages conseils à donner [*sic*] à un confrère qui s'égarait. Après ce qui s'est passé, plus j'aime la colonie et le Conseil, plus je suis alarmé d'une marche qui vole.

Si ces Messieurs (puisque'ils veulent en être tous) n'attendent que mon sentiment pour se déterminer, le voici comme je pense devant Dieu, devant le Roi, et devant les hommes, et j'ose dire comme il se pratique en France même où le gouvernement n'est pas militaire comme le Roi l'a établi dans cette colonie.

A la première de mes lettres, lue et entendue (comme toutes les autres) dans toute son étendue et dans toute sa force, voici ce que je répondrai moi-même, et je suis assuré que le Ministre l'entend ainsi.

Réponse. Non seulement M. Poivre, mais vous, le préfet apostolique, moi, et toute personne quelconque, pouvons et devons être appelés en témoignage au besoin. Mais nous trois pour avoir donné avis à la justice qu'il s'est commis un crime à l'autre bout de l'île, ou ce qui est la même chose, auprès de nous, mais hors de notre vue et de notre ouï. Ce n'est pas la même raison pour nous appeler en témoignage d'une faute dont nous ignorons les circonstances. Autrement ce serait suivre les principes de M. Millon qui disait il y a quelques temps qu'il voulait se donner le plaisir de décréter un commandant de quartier sur un ouï-dire. Voilà les principes que M. Bance a apportés ici, et quoique je l'estime beaucoup, je ne le laisserai pas s'en défier. Le Conseil de l'Isle de France a des principes bien différents, je le sais, mais ce que l'on aurait laissé faire à un membre, les autres se croiraient obligés de le faire.

Voici ma réponse aux 2^e, 3^e et 4^e questions. Il y a des formes d'honnêteté, pour ne rien dire de plus, à observer vis-à-vis de vous, du préfet apostolique, de moi, de vos subdélégués, d'un vicaire

général, des commandants de quartier, et des chefs de corps militaires qui sont mes subdélégués et mes vicaires.

L'huissier qui s'est écarté, s'il n'est pas puni, est reconnu avoir agi par ordre exprès du commissaire qui l'a détaché.

Enfin si l'on veut assigner pour quelque cause que ce soit votre subdélégué employé quelque part sous vos ordres, un curé qui doit résider à sa paroisse, un officier chargé par moi de la sûreté d'un quartier et souvent d'exécuter des ordres majeurs, on doit prévenir, vous, M. Contenot, et moi, afin que nous déchargions notre représentant des fonctions majeurs pour lesquelles nous l'avons assujéti et une résidence qu'il ne peut pas violer sous quelque prétexte que ce soit.

C'est ainsi que le commissaire du parlement de Paris en agit vis-à-vis du Ministre de la Marine lorsque quelques officiers de son corps furent appelés dans le procès de M. de Lally.

A la 5^e question. Réponse. J'ai l'honneur de vous assurer et ces Messieurs, que le ministre serait très mécontent si dans un procès instruit en 1^{er} instance contre des soldats, un officier major du corps n'était pas appelé parce que la règle sur cela est formelle et précise. J'ajouterai sur cela, si l'on veut, que le parlement de Rennes m'a toujours demandé un officier major de Brest lorsque quelque soldat de la Marine a été jugé en première instance à cette cour. Elle n'a jamais songé à le faire, et ne l'a pas dû lorsqu'elle a jugé par appel, parce que cette règle avait été suivie à la première instance.

6^e question. Réponse. M. Bance a dit lui-même et ne s'en dédira pas. *Cela serait bien différent si les commissions des commandants de quartier avaient été enregistrées : cela ne m'empêche pas de les méconnaître, mais jusque-là le Conseil leur cherchera toujours querelle lorsqu'il croira pouvoir y réussir.* Sans cette longue et captieuse période je n'aurais jamais imaginé de faire une semblable question dont le sujet n'a jamais entré dans les sages têtes du Conseil ni dans la mienne.

Le Conseil paraît (me dites-vous Monsieur) désirer de savoir mon sentiment sur tous ces articles. Le voici. J'ai l'honneur de vous le répéter devant Dieu, devant le Roi, et devant les hommes.

Malgré cela, mon amour pour la paix me fera adhérer au désir de ce respectable tribunal, au hasard peut-être d'être désapprouvé, mais je me justifierai en disant que j'ai erré avec connaissance de cause pour ne pas paraître entêté dans des matières de justice civile et criminelle sur laquelle seulement mon autorité ne s'étend pas, et mon opinion n'est qu'à moi, et non à ma place.

Du 13 janvier 1770

Je ne réponds pas au détail, M ch I, à votre lettre parce que je suis accablé des écritures que m'occasionne le prochain départ du *Choiseul*. Mais en deux mots vous êtes personnellement intéressé et vous êtes aussi l'objet principal de l'intérêt qui m'oblige de faire subsister ma lettre au Ministre, telle que vous l'avez lue ; j'y mettrai pourtant un post-scriptum dont vous serez sûrement content.

Je vous renvoie une lettre commune du Bureau du Commerce, à laquelle je vous prie de répondre ce que vous jugerez bon être ; c'est une affaire qui regarde plus votre place que la mienne, mais je souscris d'avance à ce que vous répondrez. Si vous croyez nécessaire que je signe, envoyez-moi la pièce.

Mais surtout ne vous engagez pas pour autrui. Songez sérieusement à cela, et je vous ferai voir à notre première entrevue la liaison de ce raisonnement avec ma lettre au Ministre.

Mille et mille remerciements de vos 12 barriques de vin. Je les boirai de bon cœur à votre santé et à celle de Madame Poivre à qui je fais mille assurances de respect.

Faisons pour Du Clesmeur, si vous le jugez à propos, tout ce que le changement de sa mâtüre et de ses agrès nous permettra de faire.

Du 30 janvier 1770

Je sens bien, M C I, tous les inconvénients du temps qu'il fait, et c'est un grand malheur, car toute notre besogne est coupée par là. Pour moi je prends mon parti et je renonce à toute écriture par *le*

Castries excepté notre travail commun que Chevreau nous rapportera. Je le crois bon et propre à produire de bons effets et une révolution avantageuse dans cette colonie.

Vous êtes malheureux de n'avoir pas comme moi quelqu'un qui vous supplée avantageusement, et qui, en vous épargnant les détails, vous permette de suivre les grands objets sans distraction.

C'est l'affaire du Génie de remédier aux désordres que l'on impute aux opérations de M. de Montvert et de M. de St Marc [de St Mart]. Je ne m'en mêle point, parce que rien de tout cela ne serait arrivé si les représentations du Génie même ne m'avaient engagé à renoncer à un ouvrage qui aurait remédié à tout. Je le ferai au mois d'avril cet ouvrage, sans consulter personne que ma boussole, et je répons des inondations pour l'hivernage prochain. Mais celui-ci est l'affaire du Génie, et j'en charge personnellement M. le Ch. d'Yzarn.

Je suis charmé du départ du *Vert Galant*, et de l'opinion que l'on a de *l'Heure du Berger*.

J'aurais voulu faire les deux chaloupes à Bellombre [Bel-ombre/Belombre] et les dix salopes [maries-salopes] ou chaloupes à clapet à la Rivière Noire ; ou, pour mieux dire, j'aurais tout voulu faire à ce dernier endroit. Ce sont des bateaux, des goélettes, des senaux, des brigantins qu'il faut faire à Belombre ; enfin des bâtiments capables de naviguer par eux-mêmes. Vous verrez que nous aurons bien de la peine à retirer nos salopes de là.

Je suis bien aise que vous ayez réveillé le Conseil sur le tableau du prix des denrées etc.

Je suis surpris de ce que vous me mandez que M. de La Gonnivière n'a pas saigné ses deux trous après l'assurance qu'il m'en a donnée. C'est de Bouloc à qui il fallait en parler, M C I, et vous le savez.

La Garonne sera la bienvenue ; mais je suis très fâché qu'elle ait chargé du bois à feu ; et *le Prudent* quand partira-t-il ? Mais au nom de Dieu, ne chargeons pas un bâtiment de bois à feu, tandis qu'il nous enrichit de bois de charpente et de construction marine. Vous verrez tous les embarras qui résulteront de ce faux emploi.

Je verrai à vous procurer des charpentiers. Si le bureau des classes était en règle, nous ne serions pas à courir après. Commencez par retirer celui de M. de Mauluc.

Je suis bien aise que vous ayez accommodé M. Ménard avec Mme Robillard. Où donc avez-vous placé ses 6 Noirs pour lui rapporter 10000 livres par an ?

Je vous renvoie l'ordre ci-joint. Envoyez-le-moi tout fait, et je le signerai.

Voilà Codère et Laleu qui demandent une avance assez considérable.

J'en ai grande envie : mais sommes nous en état de le faire ? Car pour remplir nos engagements nous avons

la maison Lossieux ci	15.000 livres
Rivierre	6.000
De Mouchy de 5 à	6.000
Rousselin environ	20.000
Aubry	5.000

Et peut-être encore m'en échappe-t-il quelqu'un.

Du 11 février 1770

Comment voulez-vous, M C Intendant, que M. Vieilh fasse la lettre qu'on lui demande puisque ce serait se donner un démenti à lui-même. Il déclare par celle qu'il m'a donnée qu'il ne s'est porté à aucun excès contre M. de Ste Foix [Sainte-Foye], et qu'il n'a tenu aucun propos contre lui, et M. de Ste Foix veut qu'il dise qu'il s'est porté à des excès contre lui, et qu'il déclare que tous les propos qu'il a tenus sont faux.

Je connais l'esprit perturbateur du repos public qui a dicté cette rétractation singulière de faits qui n'existent pas. J'ai bien vu dans toute la conversation de M. de Ste Foix, que c'est là l'esprit qui l'anime, et je suis venu pour détruire cet esprit.

Les choses étant de même, renvoyez, je vous prie, M. Vieilh à son bord, retirez du Sr Ste Foix la lettre que vous lui avez remise, et rendez-lui le désistement forcé qu'il donne, car je ne veux rien extorquer, et le ton violent qu'il me prête dans cette occasion n'est pas fait pour moi ; il aurait dû y penser plus sérieusement. Je veux la paix. Il y a des esprits ennemis du Roi et de la colonie qui veulent le désordre. Je les ferai connaître au Ministre, et je lui enverrai la lettre que le Sr Vieilh a écrite. Elle est conçue dans les termes que dicterait le tribunal des Maréchaux de France pour des gens d'une autre espèce que le Sr de Ste Foix.

Ne parlons plus M Ch Intendant, de cette misère-là. Voila encore M. Saunoy qui fait des siennes, quoiqu'il sut que je dois me transporter dans ce quartier-là pour y vérifier tout. Il veut me surprendre et me faire prononcer sans que j'aie vu. Mais je ne vois encore qu'une chose claire, c'est qu'il faut faire déguerpir tout ce qui est dans les réserves prescrites par notre règlement. Je me réserve seulement de conserver au nommé *Sans-quartier* pendant sa vie la retraite et le repos qu'un vieux soldat a justement acquis.

Je vous renvoie l'acte de liberté que vous m'avez adressé, et je le confirme ainsi que vous.

Revenons entre nous deux tout seuls à l'affaire du Sr de Ste Foy [Ste-Foye]. Elle est grave ; c'est par là seulement qu'elle mérite notre attention ; elle rallume le feu de la discorde que nous cherchons à éteindre. Il faut donc y substituer l'esprit de paix. Enfin réduisons les choses à leur juste valeur.

Le Sr Vieilh est officier, il porte une épée en conséquence. Il est furieux contre le Sr de Ste Foix ; il le rencontre aussi portant une épée et ayant une qualité d'officier. Dans le premier mouvement il attaque un homme armé comme lui. Cet homme n'a pas le courage ni la force de se défendre. Le Sr Vieilh l'insulte de propos, et l'outrage, peut-être pour lui donner de l'âme. Il le dit ensuite à quelques-uns de ses amis qui le répètent, cela vient aux oreilles du Sr Ste Foix qui n'en est pas plus animé. La Milice bourgeoise ne le veut plus pour son chef militaire ; il intente là-dessus un procès criminel au Sr Vieilh ; cela arrive tous les jours en France. L'homme qui a refusé de se battre, pourvu qu'il ne porte plus d'épée, n'en est pas moins estimé dans la société parce qu'on peut être très bon citoyen sans être brave. Mais s'il intente un procès criminel à ce sujet on assoupit l'affaire et l'homme reste déshonoré.

Voila le lait que j'ai sucé, M C I, et quoique j'écrive pour vous seul, je soumettrai ce que je viens de dire au jugement du Ministre et de tous les maréchaux de France. Je veux bien que vous communiquiez ceci tête à tête à M. de Candos ; il a trop d'esprit et d'usage du monde pour n'en pas sentir la force et la vérité. Après tout, si le Conseil veut juger de cette affaire et n'approuve pas les voies douces et honnêtes que j'emploie pour ramener les esprits, s'il préfère la rigueur à un accommodement qui contribuerait à la paix générale, dès que le Conseil dans cet esprit réclame et s'affaire, je ne peux plus m'en mêler.

Assurez le retour du Sr Vieilh à bord et ensuite remettez-lui [à Ste Foye] son désistement prétendu dont je n'adopterai jamais la première ligne puisqu'elle me donne un caractère de violence qui n'est pas le mien. Vous retirerez la lettre que vous lui avez remise du Sr Vieilh, et je vous serai obligé de me la renvoyer. Je vous prie aussi de ne pas permettre qu'on traite cette affaire au Conseil sans que j'y sois.

Je n'ai pas le temps, M C I, de vous en dire davantage, je sens bien qu'avec l'esprit de paix qui m'anime, je n'aurai pas longtemps pour [?] ceux qui ne respirent que le sang et la discorde ; mais j'aurais toujours l'honneur et mon devoir en avant de tout ce que je ferai. Je vous embrasse de tout mon cœur. Etc.

Du 22 février 1770

Les [?] de Mme de La Roche me retiendront, M Ch I, vraisemblablement ici jusqu'à demain matin. Ce retardement m'a procuré la connaissance d'un fait où j'ai besoin de tous les égards que j'ai voué à tout ce qui nous intéresse, pour ne pas faire un exemple frappant des Srs Saunoy et Gandon¹⁵.

¹⁵ Pierre Saunoy « ingénieur mécanicien » est arrivé à l'Isle de France en même temps que la première imprimerie, sur le même vaisseau que Poivre qui a pourvu à cette installation dans la colonie. Saunoy dirige l'imprimerie, le Sr Gandon est son assistant et son beau-frère, en effet, Saunoy a épousé dans la colonie Jeanne Françoise Gandon. En janvier 1770, Saunoy est remplacé à la direction de l'imprimerie royale par Pierre-Nicolas Lambert, en conséquence des événements suggérés ici par Desroches.

On n'a jamais poussé l'esprit de révolte à l'excès où ces deux malheureux se sont portés. Jugez-en vous-même. Faites-les rentrer dans leur devoir, de mon côté je jure d'oublier l'atrocité de leur conduite, jusqu'à ce que vous les ayez abandonnés. J'aime mieux qu'ils se corrigent et se repentent. Alors je me joindrai à vous de tout mon cœur pour leur faire du bien. Je dois seulement vous prévenir que les propos insolents de ces deux hommes vous attaquent encore plus que moi. Mais je ne veux, M C I, vous présenter que des faits sans aucune forme de justice. Le Sr Gandon a envoyé une négresse à lui appartenant, s'emparer d'une case et des biens de *Sans Quartier*. A St Domingue et dans nos autres colonies, cette négresse n'ayant aucun caractère serait arrêtée, traduite au Conseil, et peut-être, suivant les actes d'autorité qu'elle aurait exercée, pendue. Ici on mêle trop indécement et dangereusement les couleurs, et c'est à quoi il faudra que vous et moi remédiions dans la suite. Venons-en au fait. Lisez, M Ch I, les pièces dont je vous envoie copie. Jugez après cela de la conduite de ces deux hommes, même d'après l'intérêt que vous prenez à eux.

Revenez ensuite à des intérêts opposés. Songez que tout ceci vient de l'autorité de M. Dumas, que nous l'avons confirmé de la nôtre, et que j'ai été obligé d'arrêter par la mienne les violences du Sr Saunois qui s'est mis derrière la toile, et a porté son beau-frère en avant.

Jugez encore si de pareils gens doivent avoir la confiance du gouvernement inséparable de l'état qu'ils remplissent ici. J'aimerais mieux (quant à moi) que jamais il n'y eut d'imprimerie à l'Isle de France que d'y employer des gens capables de s'en servir pour trahir le gouvernement.

Enfin décidez ce que vous voudrez, mais que cette négresse se retire, sans quoi je serais obligé de la traiter à toute rigueur pour avoir chassé un Français de sa maison. Quant à ces deux hommes, qu'ils se pourvoient s'ils le veulent en justice, mais comme vous-même, M. Dumas, et moi deviendrons parties, qu'il ne soit pas répondu à cette affaire sans que je le sache à l'avance. Vous savez que c'est la règle.

Je suis au désespoir de ceci, et vous devez sentir (puisque je laisse un pareil attentat impuni) combien, M C I, je vous aime.

Je suis etc.

Du 2 avril 1770

Dieu merci, M C I, j'ai pris congé de M. le Duc de Praslin et Du Buq pour toute correspondance d'affaires avec eux jusqu'à ce que nous ayons reçu leurs réponses, et je m'en porte la moitié mieux depuis que je suis rendu à ce point-là.

Je suis enchanté de l'arrivée de *la Comtesse de Champagne*. Ce n'est pas à nous à aller fouiller ce qu'elle peut avoir au-delà de sa déclaration. La fraude est un mal, mais celle-ci tourne au profit de la colonie, au lieu que celle des vaisseaux du Roi ne contribue qu'à écraser nos deux îles.

Nous sommes obligés de maintenir la règle et la dignité dans le service, mais nous ne sommes pas douaniers pour instiguer le commerce des particuliers.

J'ai reçu les deux lettres que vous avez eu la bonté de m'envoyer du *Jason*. L'une est d'un Hollandais qui réclame avec justice notre protection ; l'autre est d'Amat qui est dans la plus grande joie du traitement que lui font le gouverneur et le Conseil de Batavia¹⁶. Il est certain que ces gens-là l'entendent, et un petit service payé au centuple leur assure des secours infinis dans toutes les occasions.

Mon jardinier ira prendre les graines chez Roux. J'avais déjà songé à ma bonne-amie et ma parente, Mme du Penhouet.

Comme nous avons donné terme pour hier, il faut tâcher, M C I, de vendre vite nos marchandises au gré des particuliers qui murmuraient sans cela avec raison. Comme vous dites, il ne faut faire de crédit qu'aux appointés du Roi ; pas même aux propriétaires d'habitation.

¹⁶ *Le Jason* a dû faire escale au Cap, ce qui explique cette lettre d'Amat qui est alors en mission dans cette colonie administrée par la Compagnie hollandaise des Indes dont la direction est à Batavia.

J'ai bien impatience de voir Launay que j'aime beaucoup¹⁷ ; on vient de me dire qu'il a été bien malade, mais qu'il est parfaitement rétabli. J'en ai bien de la joie ; faites-lui, je vous prie, mille amitiés de ma part.

Je suis bien aise que *le Mascarin* soit à coté du vaisseau anglais. Expédions-le bien vite afin qu'ils n'aillent pas nous revenir après avoir manqué de doubler le cap de Bonne-Espérance.

Voici tout ce que contenait le paquet commun de la Cour. Je n'ai d'ailleurs rien reçu de particulier que quelques duplicata et 4 gros paquets de gazettes.

Je ne veux rien ajouter aux reproches que La Roche est allé vous faire de ma part, ainsi qu'à Mme Poivre.

Je vous embrasse et suis etc.

P. S. Je vous enverrai ce soir ou demain matin une lettre commune pour MM. de Bellecombe et Crémont.

Du 6 avril 1770

Vous verrez, M C I, par la lettre que j'écris à M. de Steinaver que je relève la garnison de Bourbon. Je vous prie de donner vos ordres en conséquence pour les approvisionnements.

Je viens d'apprendre les difficultés, les retardements et les manques de parole que vous avez essuyés de la part de ceux à qui vous aviez donné vos ordres. J'entre de tout mon cœur dans vos peines. Mais aussi, M Ch I, pourquoi ne les punissez-vous pas. J'en prendrai la charge pour vous secourir et vous seconder. Mais je ne serai pas toujours ici, j'ai ordre d'aller à Bourbon, à Rodrigue, à Madagascar, et même aux Trois Frères¹⁸ s'il est possible. Alors je ne pourrai pas arrêter de pareils désordres, si la règle n'est pas bien établie auparavant.

Je reçois un long mémoire de Martin Lajust¹⁹ qui veut abandonner tout. C'est vous, M C I, qui m'avez fait connaître et aimer ce digne homme ; est-ce parce que j'ai appris de vous à l'aimer et le considérer qu'on le persécute et qu'on cherche à l'humilier. Est-ce parce que je veux l'établissement de l'hôpital à la Grande Rivière qu'on cherche à le contrecarrer en tout ? Je ne le crois pas ; mais quand même cela serait, je saurais y mettre ordre.

Adieu, M C I, je vous embrasse, etc.

P. S. Après ma lettre écrite, je reçois votre lettre, M C I, vous me faites le plus grand plaisir du monde en vous disposant à tout ce que je désirais ; quant au poste du Milieu de l'Isle, imaginez-vous que l'ennemi y est, il faut bien y pourvoir.

Dans la suite je porterai le Grand Port à 600 hommes, Flacq à 500, et j'enverrai le reste de la Légion au Piton du Milieu ; ainsi les baraques que vous me proposez ne pressent pas.

Puisque les magasins de la Compagnie sont pleins, faites-vous donner l'état de ce qu'ils renferment ; et jouissons-en.

Je suis enchanté que vous donniez de la viande fraîche aux troupes nouvellement débarquées. J'ai envie de continuer cela pour longtemps. Je vous communiquerai mon projet là-dessus, si vous voulez venir dîner lundi chez Hermans. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je vous renouvelle, ainsi qu'à Mme Poivre, les assurances de mon tendre et respectueux attachement.

Du 7 avril 1770

Vous m'ouvrez les yeux, mon cher Intendant, et je vous en remercie de tout mon cœur. Desribes existait de l'ancienne administration, et j'avais donné dans son erreur. Je la reconnais bien franchement et j'adopte tous vos raisonnements qui sont très justes.

¹⁷ Il nous semble que nous apprenons ici le retour d'Indes de Launay, cadet, sur le bâtiment particulier *la Comtesse de Champagne*.

¹⁸ Les Trois-Frères désignent ici les Seychelles.

¹⁹ Martin Lajust, chirurgien major à l'Isle de France.

Faites-moi copier, je vous prie, les lettres communes que nous venons de recevoir. Quand j'en aurai les duplicata, j'aurai aussi la nouvelle forme plus présente.

Je ne peux pas m'empêcher de vous dire que je suis désespéré de voir les soldats loger à l'ancien hôpital. Dites-moi, je vous prie, les raisons qui font désirer les barques [*probable coquille, lire : barques*] : je m'y rendrai certainement si je n'en ai pas de meilleures à vous donner.

C'est à M. de Cluny [Clugny] de voir s'il veut conserver son commandement. S'il l'abandonne, ce sera à nous de lui nommer un successeur. Cela n'empêchera pas que nous le remettions lorsque l'occasion s'en présentera.

En vous réciproquement, je vous adresse une lettre du Sr Raby. Il est certain que le Ministre entend qu'il soit présent à la carène de *l'Africain* ; voudrez-vous bien vous charger de lui faire réponse et l'aider à venir au port.

Je vous embrasse et ai l'honneur d'être etc.

Dudit [7 avril 1770]

Je me suis un peu soulagé le cœur, M C I, vis-à-vis de M. de Steinaver. Il vous fera part de notre conversation, car je vous avoue que je l'ai relevé de quelques contradictions qui se succèdent depuis plusieurs jours, et malheureusement je ne peux pas perdre mes hôtes de vue.

Voilà encore M. Pellegrin qui se dégoûte, et il a raison puisque nous ne lui avons pas encore tenu la parole que vous et moi lui avons donnée il y a quelques mois. Nous lui avons expressément dit qu'il n'aurait pas de quittance à donner. Il ne serait même pas sage dans notre administration de faire donner des quittances des choses de cette nature-là. C'est à nous à en rendre compte en particulier au Ministre.

C'est ainsi qu'il faudra donner à Bailly, l'écrivain, le dédommagement que nous lui avons promis pour son déménagement, ses peines et ses courses. Il est même heureux pour lui que ce soit un engagement pris de notre part, car je le lui ferais attendre encore pour les lenteurs qui ont été mises dernièrement à l'hôpital de la Grande Rivière.

C'est encore de même qu'il faudra mettre Broubou en état de soutenir les charges inséparables de son emploi.

Nous avons pour remplir tous ces objets, 31 Noirs que Pellegrin nous a fait gagner, et qui nous donnent un revenant bon²⁰ d'au moins de 9200 livres. Nous avons mieux que cela : la confiance du Ministre qui approuvera ce que nous ferons avec d'aussi bonnes raisons.

Enfin, M C I, notre bonne conscience et la nécessité d'employer toute sorte de moyen pour faire le bien.

Je ne vous dissimule pas que vous m'avez donné de l'humeur depuis plusieurs jours, je ne vous en sait pas mauvais gré, d'autant plus que je sais d'où cela vient, et je ne vous en suis pas moins tendrement attaché, mais il faut que nous soyons fermes et invariables dans nos promesses et dans nos projets.

Je ne me mêle pas des subsistances, mais il faut que Flacq, le Grand-Port, et le Piton du Milieu en soient pourvus. Il y a longtemps que je l'ai dit, et c'est sur cela que je compte pour nos mouvements de troupes. Ayez la bonté d'y pourvoir, et de ne pas souffrir que ceux à qui vous donnez des ordres restent en arrière.

Il est enfin singulier qu'on n'ait envoyé que la moitié du doublage de *l'Africain* en cuivre. L'idée de Pellegrin sur cela est très juste. Il faut appliquer ce que nous avons, à la quille, au gouvernail, à l'étambot et à la flottaison. Soyez certain, M C I, que rien ne m'empêche de vous aimer et de vous respecter de tout mon cœur.

²⁰ Revenant bon : profit.

Du 8 avril 1770

Sans compliment²¹, Mon cher Intendant, voici mes réponses à vos raisons.

1° Je sens bien la nécessité de loger 1800 hommes dans 10 mois, mais loin d'y voir de l'impossibilité, j'y trouve mille facilités.

2° De tous les moyens, celui de les baraquier au Port Louis était le moins de mon goût. Mais j'y souscris puisque vous le voulez absolument, et que vous ne pouvez pas les faire subsister ailleurs.

Travaillons-y donc dès demain, et prenons garde que cela ne se passe comme nos autres besognes, c'est-à-dire longtemps après le besoin.

3° Votre plan pour les baraques avec des rues est très bon, mais je le voudrais au haut du Champ de Mars, et non dans l'enceinte des casernes.

4° C'est sans doute au Port Louis que nous avons le plus besoin de bras, mais il nous en faut aussi ailleurs. Et si nous sommes attaqués par gens qui s'y connaissent, ce sera au Port Bourbon. Je l'ai déjà annoncé.

5° Vous avez perdu mon plan général de vue, quoique vous l'avez vous-même approuvé avec l'enthousiasme que nous devons à la mémoire de M. de La Bourdonnais.

Le Port Louis sera en sûreté lorsque j'aurai des troupes quelque part qu'elles soient dans l'île, avec des baraques pour les loger partout et dans des lieux où le bois nécessaire pour les construire est moins précieux à conserver.

6° La Légion est depuis près de 3 ans casernière au Port Louis ; et mon plan de la disperser dans l'île pendant un an, de disperser également le régiment Royal-Comtois l'année suivante, et de rappeler la Légion au port, ce plan, dis-je, est certainement militaire. C'est enfin celui qu'on a observé en France, où malgré les frais immenses que coûtent les routes, on fait tous les ans circuler les troupes. Rappelez-vous, M C I, que vous pensiez tout cela il y a quelques mois.

7° Le moyen le moins dispendieux de vider les magasins me paraît être d'y envoyer des consommateurs. Est-ce ma faute à moi s'il faut 12 ou 15 mois pour faire un chef magasin.

La consommation du port diminuera en envoyant les consommateurs dehors.

S'il faut 3 millions de maïs pour nourrir les Noirs du Roi ; nous avons donc au moins 3000 Noirs. Si nous en avons ce nombre (car on ne m'a jamais donné que des états embrouillés de cette partie) pourquoi sommes-nous embarrassés du moindre transport ?

8° Je suis du même avis que vous sur tout ce que renferme cet article, mais il faut aussi aguerrir les hommes, leur apprendre à connaître le pays qu'ils doivent défendre, et les empêcher de s'amollir.

9° Nous sommes convenus il y a longtemps de cet article, et c'est en quoi le projet des baraques est excellent, pourvu qu'on les bâtit dans un lieu où l'on puisse transporter les Noirs, sans les défaire au moment où les casernes seront finies.

Avez-vous aussi combiné ce que coûteront les baraques. Au surplus c'est votre affaire personnelle, et dès ce moment je ne me mêle plus ni de bâtiments civils, ni de subsistance, je me contenterai de vous demander les besoins du service relativement à ces objets.

10° Mon moyen était simple, mais je renonce à l'exécuter dans le grand, tenons-nous-en aux baraques.

11° Je vous demanderai pourquoi on a laissé pourrir nos tentes. Nous raisonnerons de tout ceci verbalement mercredi ou jeudi au plus tard, et, pour notre tranquillité réciproque, je crois qu'après avoir arrangé nos trois têtes, vous, M. de Steinaver et moi ensemble, il sera bon d'assembler un Conseil de guerre.

Je ne peux pas, M C I, vous en dire davantage, je compte souper avec vous mardi. Mille très humbles assurances de respect à Mme Poivre.

Du 29 mai 1770

²¹ Sans compliment : Franchement, ouvertement, sans détour. (Dict. de l'Acad. Française, 1786)

Je viens d'apprendre, M C I, que le vaisseau qui vient de mouiller au Port Louis est danois. Nous devons à nos alliés toute sorte d'honneurs et de secours, et je recommande celui-ci particulièrement à vous et à M. de Steinaver. Nous l'avons vraisemblablement pour quelque temps, aussi il faut nous assurer dès le premier instant sur tous les objets qui demandent quelques précautions.

Il faut particulièrement savoir s'il y a quelques étrangers à bord, soit dans son équipage, soit à titre de passagers, afin que nous puissions les observer pendant qu'ils resteront à l'Isle de France, mais il faut éviter autant qu'il sera possible que nos précautions aient l'air de la défiance.

J'ai l'honneur etc.

Du 8 juin 1770

Vous êtes bien bon, M C I, de vous affecter des propos du public. Vous renverserez plutôt le cours des moussons que vous n'arrêterez ce torrent dont la fureur se perd contre les bords escarpés du rempart de la vertu. Avec un cœur droit et une conduite irréprochable, que vous importe que des roquets aboient contre vous ou contre quelque autre honnête homme, car enfin il faut qu'ils aboient.

Le Conseil est assez bien intentionné, assez éclairé, assez sage pour se conduire par lui-même, et hors des affaires de gouvernement et d'administration, hors la teneur des lettres patentes, et enfin hors la donnée qui exige que nous paraissions de temps en temps pour donner aux yeux du public la considération due à ce tribunal responsable. Hors tout cela, M C I, vous et moi devons y aller très sobrement, vous savez que c'est la volonté du Ministre qui ne vous regarde qu'accessoirement à la belle place que vous occupez, qui ne veut pas que vous remplissiez autrement la charge de président du Conseil. De mon côté je suis chef de toutes les parties du gouvernement, et par conséquent de celle-là ; mais comme il me les faut remplir toutes, je dois donner moins de temps à celle-là qu'à toute autre, puisque je n'ai qu'à laisser faire un corps aussi bien intentionné, aussi éclairé, aussi sage que celui-là.

Ce Conseil lui-même avait réfléchi sérieusement sur les implications et la complication qu'il doit débrouiller avant de juger l'affaire du Sr La Chapelle²², vous devez par conséquent leur faire sentir cela et vous faire représenter toutes les pièces.

J'ai l'honneur etc.

Du 14 septembre 1770

Je me hâte, M C I, de vous répondre au moment de mon arrivée du Grand Port, d'où je suis parti aujourd'hui à une heure après midi, c'est-à-dire de chez Villeneuve, car j'avais quitté M. de La Roche à 10 heures du matin.

J'ai été satisfait des nouveaux établissements de culture ; je souhaite cependant plus que je ne l'espère, que cette partie supplée au déficit que le découragement et la mauvaise volonté occasionnés par le refus que l'on a fait l'année dernière de recevoir des grains, nous annonce presque avec certitude à la récolte prochaine. Je tâcherai de faire encore une tournée avant d'aller à Bourbon, afin de ranimer la confiance. Vous ne sauriez croire combien il est important de voir ces bonnes gens qui ne demandent qu'à bien faire.

Vous êtes convenu avec moi, M C I, que rien au monde ne nous ferait changer l'administration actuelle de l'hôpital de la Grande rivière ; je ne peux pas manquer à la parole que je vous ai donnée, sans me faire à moi-même un tort qui me rendrait incapable de gouverner cette colonie ; et vous avez le même intérêt que moi à tenir ce que vous m'avez promis.

Au surplus dans l'état actuel de cet hôpital, c'est un camp à bien dire, où des Sœurs seraient mal placées et fort exposées.

Ayez d'ailleurs la bonté de relire la lettre du Ministre. Elle dit de partager les Sœurs entre l'Isle de France et l'île de Bourbon. Leur secours est absolument nécessaire au Grand Port, et vous pouvez vous en rapporter à moi, parce que je vois par moi-même, et en nous rapportant comme nous le devons à M. de Bellecombe et de Crémont, St Paul et St Denis en ont un grand besoin. Il résulte de cela un

²² Sur les turpitudes du sieur Boussard de la Chapelle voir notre documentation au 30 mars 1772 : Poivre au ministre.

arrangement conforme aux volontés de la Cour, et qui n'empêchera pas que nous puissions faire le mieux lorsque nous en aurons les moyens.

Je n'ai jamais prétendu diriger les travaux du chemin de la Grande Rivière, j'ai donné des ordres sur leur exécution et la manière d'y parvenir, et je vous réponds qu'il n'arrivera d'accident qu'autant qu'on s'en écartera. Si vous avez un peu de confiance dans mes lumières, M C I, vous conviendrez qu'avec l'activité, l'impartialité et l'autorité que je mets à chaque chose, je dois au moins faire le bien, pourvu qu'on ne l'arrête pas, si je suis assez malheureux pour ne pas rencontrer le [?].

Tout ceci, M C I, paraît amené pour nous diviser. Je ne peux pas m'empêcher de vous plaindre de la bonté que vous avez d'écouter les gens qui ne travaillent qu'à troubler l'eau pour y pêcher plus à leur aise. Pour moi je m'y opposerai de toutes mes forces, mais sans me détacher de vous que j'aime de tout mon cœur, et avec qui je veux avoir gloire, intérêt et tout commun pendant notre gouvernement. C'est dans ces sentiments que je vous embrasse.

Je vous répondrai demain sur *l'Africain, le Vigilant*, etc. Allez toujours votre train. Vous savez combien je suis d'accord avec vous dans toutes les choses où des gens malintentionnés ne mettent pas le nez.

J'ai l'honneur, etc.

Du 21 septembre 1770.

Je pense comme vous, M C I, qu'il faut exécuter les ordres du Ministre et distribuer en conséquence les Sœurs entre les Isles de France et de Bourbon. On paraît les désirer et en avoir besoin dans cette dernière île. Je ne les ai jamais désirées ici, ni vous non plus ; ayez la bonté de vous le rappeler, depuis que j'y suis arrivé, je le rappelle au Ministre à qui j'ai mandé l'année dernière qu'elles nous feraient plus de mal que de bien. Mais puisque c'est sa volonté, il faut les recevoir, et même en placer quelques-unes à la Grande Rivière lorsqu'elles pourront y être décemment et en sûreté. La condition et la volonté du Ministre est que les journées de l'hôpital, dès l'instant qu'elles y seront, ne coûtent au Roi que 19 à 20 sols, vous voudrez bien vous charger de cette clause dès le moment qu'elles y entreront. J'y allais à pas lents mais sûrs, par la route que j'avais prise. Je me range volontiers à votre opinion, et je m'en décharge dès ce moment. Au surplus, M C I, ayez la bonté de songer que quand je vous parle de Bourbon, de l'hôpital de la Grande Rivière, et en général de toute l'Isle de France, c'est avec connaissance de cause, parce que je l'ai parcourue moi-même, que j'examine tout, et que je n'ai, comme vous, d'autre intérêt que celui du bien du service.

Je vous embrasse, etc.

Du 23 octobre 1770

[*Noté en marge :*] Lettre en forme d'instruction pour M. Poivre et M. de Steinaver.

En partant pour Bourbon, j'ai l'honneur de vous exposer Monsieur (ainsi qu'à M. de Steinaver), les objets qui me paraissent les plus intéressants à suivre pendant mon absence.

1° M. Magon se trouve chargé de faire un chemin praticable pour toute sorte de voiture, en tout temps, depuis le pont Praslin jusqu'aux bornes de la Villebague du côté des Pamplémousses. Il m'a assuré lui-même ainsi que M. Focard que cette besogne serait achevée avant l'hivernage.

2° Les corvées sont commandées au quartier des Pamplémousses, et à celui de la Montagne Longue pour mener le même chemin depuis les bornes de la Villebague, jusqu'au pied de la Montagne Longue. D'un autre côté les corvées du Port Louis travaillent à continuer ce chemin jusqu'à la ville. Il est à observer que les 3 quartiers ci-dessus nommés n'ont point fourni de corvées ni en 1768, ni en 1769, ni peut-être en 1767. Ainsi ils doivent au moins triple contribution de corvées pour cette année. D'ailleurs les habitants sont trop intéressés à rendre les chemins praticables pour les voitures depuis Flacq jusqu'au Port Louis pour que je doute du zèle qu'ils mettront à cette besogne, mais en tout cas vous saurez bien les rappeler à leurs intérêts et à leur devoir.

3° Les corvées du quartier de Moka travaillent à force à conduire un chemin qui soit praticable pour toute sorte de voitures, en tout temps, depuis l'habitation du Sr [Dilard]²³ jusqu'à la rivière des Pailles. Je me joins moi-même à quelques habitant du quartier Moka et je fournis 10 esclaves pour, à mes propres dépens, sous la conduite du Sr Garnier, mon secrétaire dessinateur, conduire une chaussée sûre depuis l'habitation dudit Dilard, jusqu'au poste du Milieu de l'Isle.

Les habitants du quartier de Moka se sont engagés par écrit à ne pas quitter la besogne qu'ils ont entreprise, jusqu'à ce qu'elle soit finie, et j'espère que celle que j'entreprends à mes frais sera également terminée avant l'hivernage.

4° Un des points les plus importants à suivre, c'est l'établissement d'un pont sur la Grande Rivière, pour assurer notre communication avec l'hôpital qui y est, malgré les grandes pluies de la saison qui succédera à celle-ci. M. Magon vient de me donner aujourd'hui sa parole par écrit que tout sera fait à temps. M. [Focard] chargé personnellement de cette besogne a déjà donné des preuves de son zèle et de son intelligence qui doivent nous en assurer le succès.

J'ai de mon côté commandé les corvées de la Rivière Noire, des Plaines de Wilhems et de la Terre Rouge qui doivent y être employées, suivant les vues de M. Focard, à démolir le vieux pont s'il est nécessaire à creuser le lit de la rivière, s'il le croit à propos à rassembler les matériaux pour la construction du nouveau pont, enfin à boucher le canal lorsque l'on pourra jeter les eaux de la Grande Rivière dans le lit qui doit enfler le pont royal.

Si ces forces réunies ne suffisaient pas, je vous prie d'y ajouter au besoin le secours de la chaîne²⁴.

5° Il n'est pas moins important d'achever au plus tôt les fours commencés depuis quelques jours à la Grande Rivière, ainsi que ceux du Port Louis, car rien n'est plus essentiel que de réunir les moyens de subsistance partout où il y a des consommateurs.

Il est également avantageux d'établir une boucherie à cet hôpital de la Grande Rivière.

6° J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le projet d'un règlement pour faire contribuer tous les propriétaires de la ville aux corvées des chemins de la banlieue, et vous savez comme moi que ce n'est jamais l'habitant locataire qui y contribue, mais bien celui qui profite des emplacements, il en doit compte au public, et le public ne lui en doit aucun de la négligence qu'il peut se voir apporter à mettre son emplacement en valeur.

7° Nous ne pouvons pas nous dispenser dans la circonstance présente de recevoir et de payer sur le champ tous les grains que les habitants offriront de remettre en magasin. C'est-à-dire les blés, les riz, les maïs, dans le cas même où nos magasins ne pourraient pas les contenir. Mon opinion est qu'il faut les recevoir et les payer sur la déclaration des habitants, sauf à eux d'en répondre et de nous les fournir au besoin lorsque nous pourrions en faire la recette.

8° Quoique je ne compte pas faire un long séjour à Bourbon, il est de mon devoir d'avoir l'honneur de vous prévenir des dispositions que j'ai faites pour mettre les troupes en cantonnement au 1^{er} mai prochain. Cela donne le temps d'envisager de loin les mesures nécessaires à prendre pour cantonner les troupes audit jour prescrit, pour les loger et pour leur assurer leur subsistance pendant douze mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} mai 1772. Car il faut éviter de leur envoyer toutes les semaines de nouveaux approvisionnements, ce qui ne peut se faire qu'à très grands frais, et avec de très grands inconvénients.

C'est le régiment Royal Comtois qui doit occuper la campagne l'année prochaine à la place de la Légion qui l'occupe cette année.

Ce régiment est composé de compagnies de grenadiers dans les Plaines de Wilhems où les habitants demandent à force des troupes pour les garantir de l'inconduite et des violences des gens sans aveu qui infestent ce quartier. D'ailleurs ce poste aura bientôt une communication aisée avec la Grande Savane, et cette communication nous procurera des avantages de toutes espèces que vous savez mieux que je ne saurais vous les exprimer.

²³ Entre crochets des noms dont l'écriture est peu lisible, d'où une transcription peut-être incorrecte.

²⁴ La chaîne est une peine infligée par les tribunaux maritimes, plus particulièrement aux déserteurs. C'est la seule mention dans toute la base documentaire à cette peine appliquée à l'Isle de France. (*La grande chaîne* désigne la peine des galères)

Une compagnie de fusiliers à la Poudre d'Or.

Une autre aux Quatre Cocos.

Deux autres à la Baraque du Gouverneur.

J'ai l'honneur de vous observer que mon projet est, par la suite, de ne laisser qu'une compagnie à la Baraque du Gouverneur, d'en placer deux à la Rivière des Anguilles, ou à la Rivière Dragon suivant ce qu'il sera estimé plus avantageux, et de n'en laisser également qu'une à Belombre où je compte d'abord en placer deux. Mais les moyens de subsistance et de logement me paraissent difficiles à établir dans le premier moment à la Rivière Dragon comme à celle des Anguilles. Nous y parviendrons cependant pied à pied en faisant reconnaître le terrain par les 4 compagnies placées à droite et à gauche. Quant à Belombre, M. de Reminiac se chargera de loger et faire subsister les troupes qui y seront, surtout étant averti 6 mois à l'avance, et le Port Louis pouvant en peu d'heures envoyer les secours nécessaires audit poste de Belombre.

D'un autre côté, le poste de la Baraque du Gouverneur pourra être pourvu par mer du Port Bourbon, et M. de Bonamour remplira les mêmes objets que j'attends de M. de Réminiac à Belombre.

Deux compagnies de fusiliers comme je viens de le dire à Belombre, une autre à la Case Royale [Noyal²⁵]; M. de Maissin pourra entreprendre cet établissement.

Une compagnie de fusiliers à la Petite-Rivière. M. de Seligny pourra se joindre pour cet établissement aux secours que le port y peut porter dans deux heures.

Voilà deux compagnies de grenadiers et 8 compagnies de fusiliers placées.

Les 8 compagnies restantes seront réparties comme il suit. 3 au Grand Port, 3 à Flacq, et 2 au Poste du Milieu de l'Isle.

L'état-major s'établira suivant l'ordonnance de l'Infanterie en Campagne, avec la liberté de faire les réparations qu'il jugera convenables dans les différents quartiers.

Je n'entre pas dans de plus grands détails sur le logement et la subsistance des troupes cantonnées, cela ne me regarde que parce que tout nous est commun à tous trois par le zèle qui nous anime et par l'amitié qui nous lie.

9° Il ne faut pas nous flatter d'avoir un hivernage aussi doux que celui que nous avons éprouvé dernièrement. Si celui que nous attendons est pareil, nous le verrons avec plaisir, mais sans y compter. Nous devons prendre toutes les précautions possibles contre les événements auxquels on est quelquefois exposé dans ce climat. En conséquence nous ne saurions trop tôt pourvoir à la sûreté des bâtiments du Roi comme à celle des bâtiments particuliers qui hivernent dans cette rade. M. le Baron d'Arros chargé de ce soin connaît les ouragans, et a en lui-même plus de ressource que personne pour prévenir les accidents

10° Pendant que je serai à Bourbon, à moins d'événements majeurs, il me paraît inutile d'envoyer aucun bâtiment pour me donner des avis de ce qui se passera. Dans le cas où vous jugeriez cela indispensablement nécessaire, je serai prêt à repartir pour revenir ici [*fût-ce dans une pirogue de mer*²⁶]. Vous savez combien il est important que je fasse quelque séjour à Bourbon, puisque notre subsistance pendant l'année prochaine en dépend.

11° Nous avons songé trop tard à la destruction des sauterelles, j'en ai bien du regret; mais vous savez que j'ai été averti trop tard, que je n'avais aucune connaissance de cet inconvénient, ni des moyens qu'il faut employer pour le prévenir. J'espère cependant que ces insectes ne nuiront pas beaucoup à la présente récolte; mais je vous prie instamment de vous joindre à moi pour éviter que l'année prochaine il en soit question.

12° Il me paraît essentiel d'avoir un magasin à la Poudre d'Or, quelque soit le résultat des observations que nous avons levées dans cette partie. Il en faut également aux Quatre Cocos, et nous ne serons jamais dans l'état auquel il nous convient de parvenir, que nous n'en ayons un considérable

²⁵ ». Ici c'est bien royale, écrit à l'ancienne : « *Case Royale* », mais on a plusieurs fois trouvé « *Case Noyal* ». On trouve chez Unienville (Statistique de l'île Maurice) « *Case-Noyale* »

²⁶ Déchiffrement incertain.

au poste du Milieu de l'Isle, et 3 magasins au moins, 3 moulins médiocres et 6 grands fours sur les bords de la Rivière de Moka, au pied du chemin qui va conduire incessamment du Port-Louis à cette rivière.

Il est également nécessaire d'avoir une salle d'arme qui puisse contenir au moins 3000 fusils à l'emplacement que nous destinons pour un arsenal.

Mais tous ces objets sont d'une exécution trop étendue et trop longue pour que je ne sois pas de retour à temps de la commencer avec vous.

Voilà ce qui se présente à mon imagination au moment de mon départ. Il peut m'échapper plusieurs choses, et quelques-unes peuvent être très importantes : je vous prie d'y réfléchir et de vouloir bien me communiquer vos lumières auxquelles je déférerai avec une confiance égale au sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être etc.

De l'île de Bourbon, du 19 décembre 1770. Extrait.

C'est avec une amertume que je ne peux vous exprimer, M. C. I., que je me vois obligé de traiter l'histoire des lettres devenues publiques au Port Louis. Nous n'ignorions ni vous ni moi qu'elles devaient arriver. Nous en étions même prévenus avant les fêtes de St Louis et de la St François, et nous avons pris le parti de les ignorer en tout temps, et en conséquence nous avons juré une alliance inviolable avec toute la colonie. Je sais bien mauvais gré à ceux qui ont été vous casser la tête de ces lettres, et encore plus à ceux qui les ont rendues publiques. Ce sont là les véritables ennemis de la paix et du service du Roi. Je suis bien assuré que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour en prendre cause d'ignorance, c'est la résolution où je suis encore moi-même, et de n'en parler à âme qui vive qu'à vous et à M. de Steinaver. Si quelqu'un me forçait indiscrètement à savoir ce que je veux ensevelir dans un éternel silence, je l'ai d'avance dénoncé au Ministre, et il sera puni avec la dernière sévérité.

Songez, M C I, qu'il y a peut-être plus d'un an, plus de 18 mois, que toutes ces lettres sont écrites, et qu'il n'y en a guère que deux que tout le monde s'est promis d'oublier le passé. Cela ne m'empêche pas de sentir la cruelle situation où vous êtes ainsi que Mme Poivre, et je vous assure que j'en pèris de douleur. Comme j'arriverai peut-être avant ma lettre, à l'Isle de France, je ne vous dis rien à ce sujet ; nous nous concerterons bien mieux de vive voix, et soyez bien assuré l'un et l'autre que vous n'avez pas un intérêt que je ne regarde bien tendrement comme le mien.

Il m'est revenu aussi par-dessus les haies que M. de Steinaver a été outragé indignement par une lettre du Sr Julienne. Dans la supposition de ce fait, j'ai demandé le châtement exemplaire de cet homme au Ministre, parce que je n'ai cru devoir songer à le punir moi-même, attendu que M. de Steinaver était le Commandant en chef de la colonie, et que je semblerais par là vouloir employer mon autorité pour empêcher qu'on écrive contre moi, et je suis bien éloigné de ce principe. Oui, M C I, je voudrais de tout mon cœur être l'objet de toutes les lettres qui sont aujourd'hui le sujet de mes chagrins cuisants, et que rien n'altérât votre repos et votre bonheur.

Je ne parle point de tout ceci à M. de Steinaver parce qu'il a eu la discrétion de ne pas m'en porter ses plaintes. J'ai cru devoir n'en prendre que plus vivement ses intérêts, et c'est ce que j'ai fait avec la plus grande chaleur vis-à-vis de M. le Duc de Praslin.

J'ai vu avec bien du plaisir que Bellecombe approuve tout ce que j'ai fait et les résolutions que j'ai prises à cet égard, et il est bien véritablement votre ami ainsi que de Mme Poivre.

Adieu, M C I, etc.

De l'île de Bourbon, du 18 décembre 1770.

[Noté en marge :] M. Percheron, expédition du Cap.

Mon avis est exactement conforme à celui de M. Poivre dans tous les détails dont il a chargé M. Percheron, et que je recommande à ce dernier avec la même confiance que le public accorde à son intelligence et à son intégrité dont mon coopérateur dans le gouvernement de l'Isle de France lui donne des preuves aussi justes qu'elles sont authentiques.

J'y ajouterai les articles suivants.

1°. M. Percheron n'accordera aucun traitement sous prétexte de subsistance, ou à quelque titre que ce soit, aux officiers et employés des bâtiments de S. M. qui relâcheront au Cap pendant le séjour qu'il y fera.

2°. Il veillera à ce que les bâtiments de l'Isle de France envoyés pour l'objet qui lui est confié, chargent sur le champ tout ce qu'il aura à leur remettre, ne perdant pas un moment pour se mettre en état de nous revenir, et appareilleront pour cet effet le plus tôt possible.

S'il y avait à cet égard la moindre négligence, j'en rends M. Percheron responsable vis-à-vis de M. Poivre et de moi, et je le charge très expressément de nous en rendre compte.

Je regarde l'affaire des forges de Mondésir, en ce qui concerne l'acquisition des pierres et fourneaux exclusivement, comme essentielle aux besoins du service de S. M. En conséquence M. Percheron fera pour cet article seulement toutes les avances qui seront nécessaires.

Je prie le Sr Percheron de vouloir bien régler mon compte personnel avec le Sr [Rog...] Vanblerg, et il remettra au Sr Hemmy une lettre de change de 8000 livres tournois en paiement de 1400 piastres qu'il a prêtées [?] au Sr Nevé.

Je prie également mon dit Sr Percheron de vouloir bien renvoyer à l'Isle de France, ou du moins à l'île de Bourbon tous les effets qui ont été embarqués sur le vaisseau *l'Indien* pour M. Desforges.

Année 1771

Du 26 janvier.

Comme je n'ai pas reçu, M C I, les instructions ni la lettre commune pour M. de Tulbach [Tulbagh] que je dois signer, comme il est déjà plus de 9 heures et que j'ai une partie des cantonnements à visiter dans la journée, je vous prie de retarder le départ de *l'Africain* jusqu'à mon arrivée au port. Ce sera demain au plus tard malgré le mauvais état de ma santé.

Bonjour, M C I, je n'en peux plus et je crains de succomber à la bonne heure, et ce sera en travaillant, puisque depuis plus de 3 mois, on n'a point pu faire un pouce de la besogne que j'avais ordonnée en partant pour Bourbon. Cela me désespère et me tue moralement et physiquement. Mais rien ne peut altérer la tendre amitié qui m'attache à vous pour la vie.

Nota. Je me suis rendu le 26 au soir au port, et le 27 au matin il manquait encore 11 matelots à *l'Africain* ; cependant il ne tiendra pas à moi qu'il appareille aujourd'hui.

Du 22 février 1771

Vous ne répondez pas, M C I, à l'article principal de ma lettre. J'ai l'honneur de vous le répéter. J'ai des ordres et des avis secrets de la plus grande importance à vous communiquer. Il n'en faut pas faire semblant mais il faut nous joindre au plus tôt sans affectation.

Mme Poivre vient ici demain ou dimanche. C'est une occasion toute simple de nous réunir sans qu'il paraisse le moindre soupçon d'affaires.

Je ne peux pas convenir avec vous, M C I, que l'on ait fait pour les subsistances, tout ce qui convenait et tout ce qui était possible.

Rappelez-vous tout ce que je vous ai dit depuis plus de 6 mois, et bien je ne vous en aie pas dit assez, vous m'entendez suffisamment, car je ne veux ni ne dois en écrire davantage.

Rappelez-vous aussi la lettre que je vous ai écrite en commun avec M. de Steinaver en partant pour Bourbon ; d'ailleurs il me manquera tout net, sans qu'il y ait de la faute de personne, des réponses sur lesquelles je comptais, et vous m'avez ôté les moyens d'y suppléer. Ne vous chagrinez pas de tout ceci, il y a remèdes à tout hormis à la mort, et ne songeons qu'à employer tous nos moyens qui sont encore grands.

Venez donc au plus tôt, M C I, et recevez les assurances de l'inviolable amitié qui m'attache à vous pour la vie.

Du 24 février 1771.

Je suis bien touché, M C I, de ce que vous me marquez de votre santé. Je vous assure que je la croyais parfaitement rétablie, d'autant que vos lettres ne m'en parlaient plus depuis quelque temps. Il faut songer avant tout à la rétablir, car sans cela on ne peut rien faire, et nous avons beaucoup à opérer, sans cependant laisser voir aucune inquiétude ni aucune affectation.

Ce ne sont pas des reproches que j'entends vous faire, mais je regrette qu'il nous manque bien des choses que nous pourrions avoir. Je suis d'un autre côté trop juste pour ne pas sentir que vous avez été fondé, et que cent autres personnes l'auraient été à votre place, à ne pas croire fondé tout ce que je vous annonçais il y a 6 mois, mais je suis si accoutumé à voir remplir les plus légères espérances que donne M. de Praslin, que j'ai toujours regardé comme certain ce qu'il m'a laissé envisager. L'événement confirme aujourd'hui de plus en plus dans cette opinion ; mais il y a des choses sur lesquelles nous ne pouvons pas, d'ici à quelque temps, parler d'une autre manière que tête à tête.

Cependant je vais, M C I, vous laisser entendre ce qui fait le sujet de ma peine actuelle. Je regrette premièrement d'avoir ce Danois cloué dans la colonie, sans que je sache pourquoi, et je suis bien résolu à ne laisser paraître aucun mouvement tandis qu'il y sera. M. de Crémont a fait une belle équipée de le fréter pour le Roi, c'est comme je lui ai mandé, naturaliser le loup dans la bergerie. Je tâcherai d'empêcher qu'il emporte 10 balles de café en Europe, et j'espère que j'y réussirai. Mais je ne peux pas empêcher qu'il entende tous les propos qui se tiennent au Port Louis depuis l'arrivée du *Praslin*²⁷, et qu'il aille les rapporter dans tous les établissements anglais de l'Inde, et voila les deux objets qui l'ont amené ici, comme je l'ai mandé de Bourbon au Ministre.

1°. Il est venu comme espion. 2°. Il a été armé en Europe aux frais de la compagnie de Hollande qui l'a envoyé sous pavillon danois, avec ordre de donner à bas prix, et même à perte s'il le fallait, toutes les denrées d'Europe, et de mettre un prix fol aux cafés de nos îles, afin de décourager et de détruire par ce moyen le commerce français.

Vous avez pu ne pas envisager les choses de même, et quoique je croie mon opinion certaine, je ne condamne pas la vôtre. Mais M. de Crémont à qui j'ai démontré la vérité de ces deux choses-là, comment a-t-il pu retenir ce bâtiment ? Et ce qui est inconcevable, comment a-t-il pu le fréter et l'arrêter à l'île de Bourbon ? Ce qui est bien étrange encore, M C I, c'est que le capitaine du vaisseau a osé me dire qu'il allait en droiture à Tranquebar, et qu'il était chargé ici de paquets pour l'île de Bourbon. Je prie M. le Duc de Praslin d'en porter des plaintes à la Cour de Danemark.

Je regrette encore de n'avoir pas les deux vaisseaux inutiles du Cap, car ils nous serviraient (suivant le parti qu'il faudra prendre) à deux objets qui paraissent opposés mais dont vous saisissez la justesse, sans que j'entre dans le détail. C'est-à-dire ou à nous amener 2000 bœufs de Bourbon ici, tandis que Madagascar est impraticable, ou à envoyer deux mille hommes d'ici à Bourbon.

Je regrette encore *l'Heure du Berger* et *l'Etoile du matin*, car il sera désormais indispensablement nécessaire d'avoir toujours un bâtiment de cette espèce à Rodrigue, et tous doivent avoir toujours 6 mois de vivres, et 6 mois d'eau dans le ventre, et être prêts à appareiller d'une minute à l'autre. Je n'ai pas besoin de vous expliquer le pourquoi, car je suis sûr que vous le saisissez aussi bien que moi.

Je regrette encore qu'il n'y ait pas pour un an de vivres rendus en salaisons à Flacq, au Grand Port, et à la Poudre d'Or. Dans ces 3 endroits le pain ne manquera pas, mais il faudrait de plus du pain ainsi que des salaisons au poste du Milieu de l'Isle.

Je ferai en sorte de suppléer aux autres postes que l'on n'a pas voulu établir pendant mon absence et auxquels je serai peut-être obligé de renoncer par le peu de temps qu'il me reste, par les circonstances et par l'état de ma santé que je veux cependant que l'on regarde comme bonne, parce qu'après tout ce qui est arrivé pendant mon absence à Bourbon, je veux avoir toujours l'air éveillé. Il

²⁷ 20 février 1771, arrivée du *Duc de Praslin* commandé par M. Clonard. (Chelin, *Maurice, une île ...*, p. 91). Ce vaisseau apportait une lettre du Ministre à Desroches, datée du 24 septembre 1770, lettre qui prévenait d'une possible entrée en guerre, et demandait de prendre des mesures en conséquence.

est cependant vrai, M C I, que je suis toujours beaucoup enrhumé, que je ne mange ni ne dors, que j'ai des vomissements très fréquents, et plus de 60 tournements de tête par jour, sans compter ceux qui me font sortir du lit au milieu de la nuit, et qu'un autre prendrait pour des avant-coureurs d'apoplexie.

Je ne connais rien à ces deux accidents, car de la vie je n'ai rien éprouvé de semblable, et il y a là-dedans quelque chose de bien extraordinaire. Cela m'a pris peu de jours après mon arrivée de Bourbon. J'en ai gardé longtemps le secret, mais je ne pus pas le cacher dans les bois de la Poudre d'Or, où je pensai tomber 2 fois de mon haut, en présence de M. Magon et du Ch. de Savornin. Je cache tout cela ici tant que je peux, je fais des courses fortes à pied pour tâcher de me débarrasser par une transpiration forcée ; enfin il en [résultera] ce qui pourra, je mourrai comme j'ai vécu, à la besogne.

Sur ce que vous me dites de votre santé, M C I, et dont je suis aussi pénétré que je m'y attendais peu, j'irai moi-même vous joindre s'il le faut, et je ferai un effort. J'ai même un [illisible] que je n'ai pas encore [illisible], mais qui me devient nécessaire dans le dépérissement où je suis. M. Lecointre m'a fait présent d'un très vieux palanquin qui appartenait à M de La Bourdonnais. Je le fais raccommoder à force, il me sera d'autant plus commode que l'on y pourra dormir, et je prévois que, bientôt peut-être, je dormirai plus dans les chemins et dans les bois que dans mon lit. Il est vrai que je regrette très fort mon canot, car ceux que vous m'avez proposés ne sont pas sûrs le long des récifs, et, quoique je fasse bon marché de ma personne, il me convient moins que jamais de m'aller noyer comme un mousse.

Je suis fort aise que vous ayez renouvelé l'ordre des pavillons, et j'espère qu'on l'aura exécuté. Je vous prie de réitérer sur cela les ordres les plus positifs. Je vous prie avec la dernière instance, M C I, d'approvisionner les cantonnements pour douze mois sur le pied de ma lettre du mois d'octobre dernier. Je ne vous y indiquais pas des moyens de subsistance, c'eût été vous offenser, comme vous ne m'indiquerez pas des moyens d'opérations militaires, si ce n'est dans une conversation intime où l'amitié nous porte à nous entraider mutuellement ; mais dans une lettre authentique, j'observerai toujours ce que je dois à la dignité de ma place, et j'exposerai mes vues en grand vis-à-vis de personnes faites pour en avoir d'aussi étendues et d'aussi mesurées que les miennes.

Dans l'impossibilité de nous joindre, je donne des ordres dont on ne peut pas voir le but et que je me flatte que vous approuverez lorsque nous nous seront concertés ensemble. Vous conviendrez que c'est une plaisanterie que vous voulez me faire, que de me faire croire que toute la ressource de la colonie est dans le petit canot que vous avez envoyé aux Trois-Frères. Eh bien, M C I, divertissez-vous à mes dépens, j'en rirai tout le premier pourvu que le service aille. Je vous jure que j'en rirais de meilleur cœur que vous si cela contribuait à rétablir votre santé.

Je suis enchanté que vous ayez fait remplir la citerne de l'île aux Tonneliers, et que vous y ayez fait transporter 2000 barriques de chaux. Quand notre maudit espion sera parti nous travaillerons à l'essentiel, car je ne lui laisserai voir ni inquiétude, ni préparatifs, ni même aucune activité [illisible]. Si vous êtes assuré que M. le Ch. de Modave et M. de [illisible]²⁸ pourront nous fournir 3 ou au moins 2 jours par semaine de poisson pour toutes les troupes, tout va bien dans cette partie, mais si vous vous défiez du succès de leur pêche, je crois qu'il faudra en venir à ce que je vous avais proposé, il y a 5 mois, et de faire un marché avec Broudou qui, une fois monté avec ses associés, ne nous laissera pas en arrière. Je ne vous détaillerai que verbalement tous les petits ordres de coté et d'autre qui, à l'insu de chaque détaillant, ne tendent qu'au même but.

Je voudrais aussi forcer les travaux et par conséquent les moyens de la Grande Rivière, et par exemple y envoyer la chaîne entière²⁹, en disant, si vous voulez que vous n'avez pas pu refuser cela à mes instances, parce que je suis amoureux, comme on le sait, de cet établissement. Mais il ne faut pas laisser pénétrer véritable motif qui nous détermine à ce parti.

Vous sentez bien que c'est à nous à décider de la nécessité de recevoir les maïs, ainsi que les autres grains, et cela sera nécessaire tandis que nous aurons au service du Roi une aussi grande quantité de Noirs. Le Ministre croit sûrement que nous n'en avons pas tant, mais malheureusement

²⁸ Peut-être : M. Rouxelin

²⁹ La chaîne : galériens ou autres esclaves entravés de chaînes.

nous ne sommes pas au moment de pouvoir exécuter ses ordres. J'en voudrais au contraire avoir deux mille de plus.

Du 27 février 1771

Le porteur de cette lettre, M C I, est un excellent tonnelier, et suivant ce qu'on m'a dit, un parfaitement honnête homme. Il a fait à Preterboth [Pieter Both] des futailles admirables avec du bois du pays. J'en ai ordonné les épreuves les plus rigoureuses, comme de les remplir d'eau, et de les laisser plusieurs mois dans cet état pour éprouver si la liqueur ne contractera pas quelque mauvais goût, et ensuite de les vider à demi, et de les rouler avec violence sur un terrain uni. Enfin de les rouler sur un terrain pierreux jusqu'à ce qu'elles se brisent pour voir jusqu'à quel point elles résisteront.

Ce même homme a éprouvé que nos gaulettes, prises d'une bonne grosseur, ont tout le liant du feuillard d'Europe, et annoncent la même solidité et la même durée.

C'est un trésor pour la colonie que cette découverte si elle a tout le succès qu'elle annonce. Je suis tout enivré de l'espérance de la voir réussir, et je crois que nous ne saurions trop encourager une pareille entreprise.

Cet homme se propose de rassembler le plus de tonneliers qu'il pourra dans l'île. Mon avis est de lui fournir le plus tôt possible un établissement dans le lieu qu'il propose, de lui donner tous les secours dont il aura besoin, et par la suite, de lui donner 15, 20, 30 et jusqu'à 40 négrillons du port pour qu'il en fasse des ouvriers. Vous êtes au surplus, M C I, plus capable que moi de faire sur cela de bonnes réflexions, et je m'en rapporte entièrement au parti que vous prendrez.

Quant à moi, vous pouvez disposer de tous les moyens que je pourrai employer personnellement, et j'offre pour cela de l'argent de ma poche, et une bonne partie de l'habitation que j'ai à Flacq et qui est trop grande pour moi, pour établir un atelier, trop heureux de laisser à la colonie avant de la quitter, un faible [illisible] du devoir [lapsus : désir] que j'ai de voir son accroissement.

L'inquiétude de Mme Poivre sur votre santé m'a privé du plaisir de la retenir ici quelques jours comme je l'avais compté. Comme on m'a assuré que vous vous portez mieux, je me flatte que vous vous réunirez pour me dédommager.

Bonjour, M C I, ménagez-vous car nous aurons bien du travail, mais j'aurai constamment l'air de dormir, tandis que le Danois sera ici.

Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

Du 10 mars 1771. (Note³⁰)

Je ne vous écris pas, M C I, parce que M. de Steinaver se charge de vous communiquer nos idées sur le vaisseau danois et sur le parti à prendre de le laisser partir ou de l'arrêter.

1° Il y aura guerre ou non : mais il est certain que *le Praslin* a fait décider toute la ville du Port Louis et la colonie pour l'affirmative. Le supercargue danois a tenu lui-même des propos et fait des questions indécentes à ce sujet.

2° Arrivant à la côte de Coromandel, il débitera ce qu'il sait, ce qu'il croit, ou ce qu'il fait semblant de croire et qu'il aura intérêt de persuader.

3° Si la nouvelle est fausse, il aura répandu l'alarme. Notre position dans l'Inde n'est pas avantageuse pour une pareille crise, et l'idée du mal nous nuira peut-être autant que le mal même pourrait faire.

4° Si la guerre est effectivement déclarée, tous nos postes, tous nos comptoirs sont enlevés en un clin d'œil. Ajoutez à cela que nous perdons l'avantage que nous avons de pouvoir (à l'aide de la surprise) porter des coups mortels à nos ennemis, s'ils sont bien dirigés. Tout est disposé sous main et à l'insu même des coopérateurs. Leur effet est presque certain, si nous sommes les premiers instruits de la vérité, mais si l'on nous voit venir tout est manqué.

³⁰ On trouve une autre copie de cette lettre au Archives nationales : A.N. Col C/4/28, f°42.

Délibérez sur cela avec M. de Steinaver, M C I, et faite-moi savoir au plus tôt le résultat de vos délibérations par écrit.

Du 28 mars 1771

Vous avez vu, M C I, dans votre paquet que tout est duplicata, excepté la commission du Sr [Voustan]. De mon côté, dans mes lettres particulières, je n'ai rien reçu de nouveau que celles qui renferment les croix de St Louis de MM. [Mil...], Boulloc, [Du Rove] et Besnard. Je les recevrai dimanche au port.

Le Meur³¹ me donne tous les jours des nouvelles plus satisfaisantes de votre santé, et je lui en ai une véritable obligation. Je n'ai pas pu vous écrire tantôt lorsque j'ai décacheté les paquets.

Je vous envoie par une occasion la suite des gazettes. Mille tendres respects à ma commère.

J'ai l'honneur etc.

Du 23 avril 1771.

Le Sr Mulon [Mullon], M C I, est venu me demander des ordres, étant prêt d'aller à Bourbon. Je l'ai renvoyé à vous parce que M. de Crémont me met dans la nécessité de faire de même. Il me mande mot pour mot dans sa lettre du 29 du mois dernier, *M. Poivre n'a point approuvé ce marché*. Qu'ai-je pu faire dans cette occasion qu'annuler le marché ou du moins en suspendre l'exécution.

Or ce marché, M C I, est ce que j'ai ordonné à MM. de Bellecombe et de Crémont, en votre nom et au mien. Ce marché assurait la conservation de nos grains, et nous éclairait sur le prix de la main-d'œuvre.

Je respecte trop la plus petite portion d'autorité pour chercher à entraîner ce commissaire dans de nouveaux torts ; mais ce serait compromettre celle qui m'est confiée que de rien ordonner à Bourbon tandis que les choses seront sur ce pied. Je me borne donc à rendre compte du fait au Ministre, en lui envoyant la lettre de M. de Crémont afin qu'il donne des ordres qui remédient à la ruine entière dans laquelle je vois la colonie entraînée.

Faute de porteurs et de voitures, je suis depuis 6 jours empêché de vous aller voir, M C I, comme je me l'étais proposé. Je suis dans un tel anéantissement qu'il ne m'est pas possible d'aller à cheval. J'ai cependant bien envie d'aller me réjouir avec vous de votre rétablissement. J'apprends avec peine que la goutte trouble votre convalescence depuis 2 jours. C'est une douleur, mais je vous le répète, ce n'est pas un mal dans votre état. De mon côté je n'en peux plus.

Je vous embrasse, etc.

Du 28 dudit [28 avril 1771]

Délibéré entre M. Poivre et moi.

1° Que je vais me transporter à la Poudre d'Or pour voir par moi-même l'état des choses et y pourvoir le plus promptement qu'il sera possible, le plus sûrement et le moins dispendieusement.

2° Nous pensons qu'il serait plus avantageux que les hommes fussent établis à Flacq, où les moyens de subsistance sont plus grands.

3° Que si le capitaine et les bas-officiers témoignaient un désir décidé de rester et de conserver leurs équipages à portée de sauver ou de recueillir les effets naufragés, on ne peut guère le leur refuser, et dans ce cas il y a des mesures à prendre sur lesquelles on ne peut se déterminer que sur les lieux.

Mon avis est dans tous les cas possible de faire une entreprise avec quelques particuliers qui, à un prix fixé, se chargeraient de nourrir tant d'officiers et tant de matelots.

L'avis de M. Poivre est de laisser seulement le capitaine, un officier et seulement 5 ou 6 hommes de l'équipage, et de renvoyer tout le reste à Flacq, où on donnera la ration de soldat aux gens de

³¹ Le Meur est médecin au quartier des Pamplemousses. Jean-Nicolas Céré en parle dans sa correspondance avec Poivre au 5 janvier 1779.

l'équipage, et les officiers s'arrangeront comme ils pourront, et on les aidera, et cela pour la plus grande commodité de leur subsistance.

4° A l'égard du journal du capitaine et de la caisse de papiers que M. du Cheyla [Chayla³²] a réservée, mon avis est que le journal doit être lu, transcrit, s'il y a lieu, et en tout état de cause, remis au capitaine après avoir, s'il l'exige pour sa sûreté personnelle qui y paraît intéressée, signé à la fin de l'écriture par M. Poivre et moi.

Quant à la caisse de papiers, elle doit (selon mon opinion) être scellée et conservée entière jusqu'à ce que nous ayons reçu des nouvelles d'Europe, et alors, s'il y a guerre, nous devons en prendre connaissance. Si la paix subsiste, je la regarde comme un dépôt sacré que nous devons remettre entier et intact au capitaine. Si elle est mouillée, il est à propos d'en faire l'ouverture pour la conservation des papiers. Cette ouverture et le séchage doivent se faire en notre présence à tous les deux, ou devant deux personnes que nous nommerons à cet effet. M. Poivre est entièrement du même avis. Au surplus je verrai sur les lieux à régler ce que nous ne pouvons pas prévoir ici.

Arrêté à Monplaisir le 28 avril 1771.

Nota. Le même jour 28, après avoir conféré avec M. Poivre, je me suis fait porter à la Poudre d'Or, encore trop malade, indépendamment d'un violent accès de goutte, pour pouvoir monter à cheval. Le temps était si mauvais que je n'y suis arrivé qu'à 11 heures du soir. M. du Cheyla y avait travaillé malgré un temps affreux avec tant de succès qu'il ne restait plus qu'un seul homme à bord de vaisseau naufragé, lequel avait perdu la tête au point que l'on n'avait pu le déterminer à descendre à terre avec les autres. Il y en avait 108 de sauvés, tout compris, et 24 avaient péri.

Le lendemain 29, le patron de la pirogue du Roi ayant dit qu'il avait des ordres exprès de se rendre au port, n'a point servi. L'amirauté a pris l'autre pirogue pour aller à l'île d'Ambre, et les petites pirogues n'ont pu servir qu'à reconnaître la mâture qu'elles n'étaient pas en état de tirer des récifs. Elles ont seulement emmené deux verges de hune. Nous n'avons pu ce jour-là prendre aucun parti sur le lieu où l'on ferait subsister l'équipage.

Les trois officiers anglais après avoir reconnu eux-mêmes qu'il n'y avait aucun avantage pour la compagnie d'Angleterre à poursuivre le sauvetage, ont abandonné et fait (je crois) leur déclaration en conséquence l' [illisible] fiscale. J'ai pris le parti de transférer officiers et équipage à Flacq dès le lendemain. Dès le soir même je m'y suis rendu pour tout ordonner.

Le 1^{er} mai tout est arrivé à Flacq, excepté quelques malades et un officier que le capitaine anglais a laissé avec Messieurs les juges pour donner un dernier coup d'œil à la chose. J'ai mis les 11 officiers en pension chez M. Bezac, et j'ai ordonné la ration des soldats aux matelots, renvoyant le garde-magasin pour ce détail aux ordres de M. Poivre.

Du 12 mai 1771.

Il est trop tard, M C I, pour que je remette ce soir à M. Ardibus les cinq pièces qui concernent la comptabilité, mais il les aura demain. Je vous rapporterai moi-même les 2 autres pièces incessamment.

J'ai toujours craint de n'avoir pas 700 milliers de salaisons du Cap, des pierres pour les forges de Mondésir, et une mâture pour *l'Africain* ; mais j'ai toujours espéré que nous aurions une partie de tout cela.

Environ 400 milliers de salaisons et la mâture de notre principale flûte sont des objets bien intéressants et sur lesquels je vous félicite de tout mon cœur, comme je m'en réjouis moi-même. Mais vous ne disconviez pas, M C I, que *l'Africain* seul aurait suffi à ces deux objets, et aurait encore rempli celui de *la Normande* puisqu'il était décidé de la retirer à M. Amat.

En parlant de lui, je ne peux pas m'empêcher de me joindre à vous pour blâmer sa conduite et celle du Sr Brayer, et comme je n'épouse que la vertu et l'honneur, je crois que notre honneur est intéressé comme celui de la nation à vérifier leurs torts, à les réparer s'ils ne sont qu'indiscrets, et à les punir s'ils sont coupables. Mais dans l'un et dans l'autre cas, il faut sauver les armements afin d'éviter la ruine entière de notre commerce, et nous n'avons besoin pour cela que de notre autorité commune à

³² Claude Joseph du Chayla de Langlade (arrivé à l'Isle de France en 1770 avec le baron d'Arros sur *la Nourrice*.)

tous deux. Nous songerons si vous le voulez sérieusement, au parti qu'il y a à prendre dans cette affaire.

Je suis comme vous bien content de la conduite qu'a tenue M. Percheron. Suivant ce que les Hollandais me marquent, le plus grand tort de M. Amat, est de n'avoir pas été lui-même au Cap.

Nous ne saurions trop tôt faire transporter de la viande salée dans les cantonnements, car il faut vous attendre à voir pleuvoir des hommes ici d'un moment à l'autre.

Bonjour, M C I, etc.

Du 15 mai 1771.

Arrêté entre nous aujourd'hui.

1°. Que nous attirerons M. Débonnaire à l'Isle de France, et que nous arrêterons les 600 milliers de viande salée qu'il offre.

2°. Qu'en envoyant 400 milliers de blé à Pondichéry, nous prendrons des mesures pour que le vaisseau qui les portera, nous rapporte les salaisons de M. Débonnaire, si cependant ce marché-là à bien lieu ; et s'il manquait, il faut prendre d'autres mesures pour que le retour du vaisseau ne soit pas inutile (tout est utile si la guerre le permet).

3°. Que nous prendrons pour le compte du Roi tous les salpêtres du Sr Jacques.

4°. Que nous demanderons à M. Chevalier le plus de bois de tek possible, des bordages par préférence, et nous nous en rapporterons à lui des prix, en le prévenant seulement que les bois de l'Isle de France ne conviennent au Roi qu'à 30 sols le pied cube.

5°. Que M. Poivre enverra incessamment des ordres absolus à M. de Crémont pour que ce dernier ne retienne pas plus longtemps les deux navires du Roi *le Nécessaire* et *le Grand Bourbon*, et qu'il nous les renvoie au plus tôt à l'Isle de France.

6°. Les flûtes *l'Africain*, *la Normande* et *l'Ambulante* seront destinées pour Foulepointe, et la dernière aura ordre de partir sur le champ pour s'y rendre sans qu'il soit permis de passer à Bourbon, ni de rester à Foulepointe plus de 8 jours.

7°. La flûte *l'Isle de France* et le senau *le Nécessaire* seront réservés pour la mer du Sud.

8°. Le précédent partira sur le champ pour le Grand Port, et il lui sera ordonné de nous rapporter ici les briques ordonnées pour les travaux du Génie, on avertira aussi MM. les officiers du Royal Comtois du départ de cette flûte pour le Grand Port.

9°. *L'Etoile du matin*, *le Vert Galant*, *le Vigilant* et *l'Heure du Berger* seront réservés pour nos vues particulières sans rien changer à la destination que nous avons donnée à ces deux bâtiments pour que l'un soit toujours en station à Rodrigue, et pour remplir cet objet, *l'Heure du Berger* sera expédiée au plus tôt pour relever *l'Etoile du matin*, et ce dernier bâtiment reviendra tout de suite à l'Isle de France.

10°. *Le Mascarin* et *l'Etoile du matin* sont destinés pour les Philippines.

11°. *La Nourrice* et *le Grand Bourbon* seront employés au transport de blé de Bourbon à l'Isle de France, et à faire des tentatives de salaisons au Fort Dauphin et à la côte de l'ouest de Madagascar.

12°. Il faut sans perdre de temps rendre praticable tous les chemins de la banlieue du Port Louis afin de nous procurer s'il est possible par cette voie les bois de toute espèce nécessaires pour la consommation journalière à l'Isle de France.

Si *le Mascarin* arrive à temps il remplacera à temps la flûte *l'Isle de France* dans sa destination pour les Philippines, sinon *l'Isle de France* suivra sa destination dont l'objet est plus important pour l'état de cette colonie que le transport de Poutaveri. C'est mon avis. Signé Poivre.

Au Port, du 28 mai 1771

Des affaires trop sérieuses, M Ch I, et trop importantes m'occupent de sorte qu'il ne m'est pas possible d'écrire de longues lettres. A peine ai-je celui de les lire.

Je vous prie de trouver bon que je traite brièvement les objets dont vous me faites l'honneur de m'entretenir. C'est agir qu'il faut dans nos places, mais surtout aujourd'hui.

J'ai voulu punir mon neveu pour la dissipation dont on l'a accusé. Voici sa réponse : « C'est à vous de punir les calomnieurs, en ceux qui n'ont pas exécuté vos ordres. Sans cette justice sévère, adieu le service. »

Depuis les premières nouvelles de troubles en Europe, j'ai destiné *le Vert Galand* [*Vert Galant*] pour Chandernagor. M. Chevalier demande à être instruit des premières nouvelles dans ce genre : il demande par préférence le Sr La Fontaine. Je vous ai communiqué les mesures que j'avais prises dès la fin de février, ou les premiers jours de mars. Nous avons *le Curieux* et *le Nécessaire*. Nous avons de la terre dont on peut faire des fourneaux.

M. d'Hercé³³ sera ici à temps. J'en fais cas et le connais mieux que personne ; mais mes opérations ne tiennent pas à lui.

Je cesserais d'être militaire et homme de mer, et même administrateur, si je n'établissais pas une station à Rodrigue dans la circonstance présente, si les instructions que j'ai données à d'Hercé ne le garantissent pas des accidents dont vous vous alarmez, je ne suis ni l'un ni l'autre.

Il y a longtemps (si j'étais consulté) qu'il n'y aurait pas de Noirs à Rodrigue, surtout, mon cher Intendant, depuis que vous m'avez mandé qu'il n'y a point de tortues. Mais malgré cela c'est établir l'île et non l'abandonner qu'il faudrait.

J'ignorais que les Noirs qui y sont aient mérité la mort. Les plus sages et les plus sûrs ne servaient pas trop bien là.

J'attendrai que vous m'eussiez demandé des charpentiers pour les commander. Je vais faire passer votre demande dans tous les quartiers.

Nous n'avons plus le pouvoir de faire un soldat, ni un matelot d'un habitant qui n'est ni enrôlé ni classé, mais celui de punir un mauvais sujet. Voilà mon sentiment au sujet du Sr Le Cerf, sur la demande du procureur général.

J'ai l'honneur d'être etc.

Du 28 mai 1771.

Je vous écris quatre mots, mon Ch I, pour vous prévenir que le Sr Sirandré est au moment de revenir, faute de vivres pour ses canotiers. Vous conviendrez que de pareils incidents sont faits pour arrêter l'exécution de tout ce que nous pouvons ordonner. Je vous prie de grâce d'y remédier. Je vous embrasse, etc.

Du dit jour.

Je vous envoie, M Ch I, les lettres que je viens de recevoir pour vous de Bourbon. Il y en a trois qui vous sont personnelles, et une quatrième commune que je ne décachette point, parce que je suis trop occupé dans ce moment. Mais si elle contient quelque chose d'intéressant, vous pourrez faire vos observations là-dessus, et me les renvoyer pour que nous y répondions par *la Thétis*.

Comment va votre santé ? Si j'avais pu sortir du port depuis votre départ du port, je n'aurais pas manqué d'en aller savoir des nouvelles ; mais il y a trop de besogne ici pour pouvoir lâcher pied. Je voudrais bien vous y voir sans cependant nuire à votre rétablissement. Votre logement est tout préparé, comme je vous l'ai montré avant votre départ, et je vous assure qu'en aucun endroit vous ne serez plus tranquille, plus seul, ni plus à votre aise pour votre travail. Quant à la façon de vivre qui vous convient, j'ai chargé Queguelin [Kéguelin] de vous dire combien elle me serait agréable et utile à ma santé comme à mes affaires.

³³ Le chevalier d'Hercé, commandant *l'Etoile du Matin* avait été envoyé en mission aux Seychelles avec *l'Heure du Berger* commandée par Duroslan. Ils sont de retour depuis le 31 mars 1771. Hercé embarquera le 26 juin sur *l'Isle de France* pour les Moluques.

Le procureur général doit vous écrire au sujet de la mauvaise conduite qu'a tenue le Sr Jean-Baptiste Le Cerf. Sur sa réquisition, je viens de le faire mettre en prison, et nous sommes d'avis, lui et moi, de l'envoyer passer un carême à Rodrigue. Mandez-moi ce que vous en pensez.

Je voudrais bien voir *le Vert Galand* parti. J'espère que *l'Heure du Berger* ne tardera point. J'attends aussi votre avis sur le mémoire que nous a présenté M. le Baron d'Arros. Mille autres choses nous talonnent sans interruption, et cela ne diminuera point à ce que je pense, à mesure qu'il nous arrivera des vaisseaux d'Europe. Vous serez certainement bien aise de l'arrivée de Provost, et je l'ai embrassé de bien bon cœur. M. de Bellecombe me renvoie le Ch. de Bonks [Banks] pour que je le mette en prison ici.

Le Nécessaire demande à caréner, mais je crois que cela ne sera pas inévitable. Il a perdu ses câbles et ses ancres, et nous rapporte 50 milliers de blé. L'échange n'est pas avantageux. J'ai lieu de croire que notre expédition de la Poudre d'Or a de très grands succès, mais je ne sais encore rien de positif.

Je m'échapperai au premier moment pour aller savoir de vos nouvelles. J'aimerais encore mieux que votre santé vous permit de venir ici. Mille respects, je vous prie, à ma commère. Etc.

P. S. M. de Verdière est venu me demander la permission d'afficher l'arrêt du parlement de Paris concernant son affaire ; suivant mes lumières il en a le plein droit. D'ailleurs je ne m'y connais pas, mais je sais bien que comme c'est une affaire de jurisprudence, elle vous regarde principalement en qualité de président du Conseil, et je l'ai prié en conséquence de vous en parler ou de vous en écrire.

Du 8 juin 1771.

Depuis le moment de mon arrivée dans cette colonie, je me suis préparé sans relâche et sans distraction aux circonstances prévues et annoncées depuis longtemps dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui. Je n'ai pas fait une course, une tournée, je n'ai pas projeté un établissement grand ni petit qui ne tendit vers cet objet important, et toutes mes vues ont été dirigées vers ce but sans m'en écarter.

Il est malheureux que l'on n'ait pas ajouté une foi entière à mes prévoyances ; mais il faut avouer qu'on a pu être fondé à cela par l'expérience des temps passés dans lesquels on n'a presque jamais vu l'exécution des secours et des mouvements annoncés à l'avance et d'aussi loin.

Quoiqu'il en soit, il s'agit aujourd'hui de doubler la mesure et de faire brusquement ce qu'il eut été plus avantageux de préparer pas à pas et insensiblement. Nous avons heureusement des moyens et avec des bras on peut les mettre en usage.

1°.

Nous avons des casernes pour loger 2500 hommes au port.

Nous attendons un bataillon de Normandie composé de ...	556 hommes
Le bataillon entier du régiment d'Artois	556 hommes
Le régiment de Clare, environ	750 hommes
Deux compagnies de grenadiers de Royal-Comtois	100 hommes
Soit	1962 hommes
La Légion ne logera pas aux casernes plus de	538 hommes
	2500 hommes

Le seul inconvénient de cette opération résulte de ce qu'un des corps de caserne placé au milieu de la cour n'est point argamacé³⁴. Il faut suppléer de la manière que Messieurs les ingénieurs croiront la plus avantageuse, la plus prompte, et la mieux dispendieuse, de sorte que les troupes puissent y être logées à l'abri de la pluie ; et il faut en même temps disposer des chambres.

³⁴ Toit en argamace, ou argamacé : toit terrasse.

Sous quelque prétexte que ce soit, je ne veux pas donner mon consentement à ce que les troupes logent en ville. Cela est absolument contraire à la discipline, ruineux pour les intérêts du Roi, et augmenterait encore la cherté excessive à laquelle les loyers sont portés.

Mon avis serait bien que l'on se préparât dès ce moment à bâtir un nouveau corps de caserne, parallèle à l'ancien bâtiment qui est au-dessus de la porte, et dont un des pignons ferait face à la porte qui donne sur la rue de Moka. C'est dans la seconde cour que je voudrais faire ce corps de caserne, afin de laisser la première cour telle qu'elle est pour la discipline.

Je voudrais aussi que ce nouveau bâtiment fut fait à l'entreprise³⁵, afin de conserver toute l'attention et les forces du Génie pour les travaux plus essentiels.

2°.

Il n'est pas moins important de presser l'hôpital, suivant le plan que j'en ai fait donner, et qui a été approuvé par M. Poivre et moi. Il ne faut pour cette besogne qui est de la plus grande conséquence, que des ouvriers de toute espèce pour préparer les matériaux et les mettre en œuvre.

Par l'éloignement que l'on a eu pour cet établissement, j'ai été obligé de le suivre pied à pied depuis environ 18 mois et malgré mes occupations continuelles, j'y suffirai encore s'il le faut tout le temps que je prendrais pour un délassement.

Tout ce qu'on peut faire dans ce moment, c'est de préparer le grand hangar et la briqueterie qui ont déjà servi plusieurs fois d'hôpital.

Dans quelque presse que nous nous trouvions, il ne faut jamais établir un hôpital quelconque dans la ville. Si je ne l'avais pas évité avec soin lors de l'arrivée du *Mars*, peut-être la colonie serait-elle réduite aujourd'hui dans un état déplorable, par les maladies pestilentielles dont ce vaisseau était infecté, et nous devons craindre le même accident de la part de tous les vaisseaux qui nous viendront d'Europe chargés de troupes.

En 1757 on en a fait la cruelle expérience à Brest.

3°.

Il y a dans la ville du Port Louis autant de magasins appartenant au Roi qu'il est nécessaire d'en avoir pour les besoins du service, et même pour ceux des particuliers dans les premiers temps où il nous est prescrit de les aider autant que nous le pourrons.

Quand je dis cela, je suppose que tout ce qui est magasin soit employé à cet usage, car il est certain que tous les bâtiments argamacés qui entourent la place, en y comprenant même ce qui sert d'intendance, et ce qui des deux cotés sert de logement à Messieurs les commissaires et autres employés, il est certain, dis-je, que tous ces bâtiments ne sont en effet, et ne doivent jamais être que des magasins d'approvisionnement pour les subsistances et pour la marine.

Le premier de ces logements est indécent pour la place de M. Poivre, il est incommode pour ses services et dangereux à habiter, étant bas, étouffé et nullement aéré.

Je vais plus loin et je dis que le gouvernement même n'est pas propre à l'emploi qu'on en fait ; ce n'est pas que j'y sois très grandement et très commodément logé, mais par sa position, par son étendue, et même par ses dispositions intérieures, il paraît fait exprès pour rassembler tous les bureaux quelconques relatifs au service du Roi, sans y loger personne qu'un gardien ou concierge.

D'après cela, mon avis sera toujours que nous devrions, M. Poivre, les autres officiers logés dans les magasins, et moi prendre des logements en ville, et rendre chaque chose à son usage propre. Je sens tout ce que j'y perdrais, mais il n'y a point de sacrifice que je ne sois prêt à faire pour le bien ; et j'y joindrais s'il était nécessaire mes écuries lorsqu'on les retirera des particuliers auxquels je les ai prêtées.

Par cette disposition il resterait un gouvernement et une intendance à bâtir. Nous sommes assez zélés, M. Poivre et moi, pour nous en passer, nous contenter de ce que nous trouverons, et laisser ces maisons à bâtir par nos successeurs dans des temps plus favorables.

³⁵ à l'entreprise : réalisé par une entreprise privée.

J'ajouterai encore que par cet arrangement, il ne restera plus d'édifice à élever dans la ville, soit pour l'amas des subsistances qu'il convient de rassembler au Port-Louis, soit pour l'entretien d'une marine assez considérable. Je n'entends pas parler des ateliers indispensablement nécessaires dans l'intérieur du port, lesquels sont suppléés dans ce moment par des hangars en bois que l'on remplacera nécessairement un jour par des édifices en pierres.

Je ne répète pas ici ce que j'ai dit de tout temps, savoir que le Port-Louis ne doit jamais rassembler que trois mois de vivres au-plus, surtout dans les circonstances critiques, et que les approvisionnements de cette nature doivent être placés dans l'intérieur de l'île, de la manière la plus avantageuse relativement aux dispositions que l'on doit faire.

4°.

Je pense qu'il faut employer avec la plus grande activité nos moyens actuels, et ceux que nous attendons pour tirer des bœufs de Foulepointe, du Fort Dauphin et de Bourbon.

5°.

Il faut accélérer le déchargement de *la Nourrice* afin de l'envoyer sur le champ à la Rivière d'Abord.

6°.

Je pense qu'il est très important d'expédier *le Vert Galand* pour Chandernagor. Je le tiens prêt pour cette expédition depuis longtemps, en conséquence des ordres que j'ai reçus du ministre, des instances réitérées de M. Chevalier, et de la demande qu'il a faite du Sr Lafontaine préférablement à tout autre.

Malgré cela je n'abonde point dans mon sens ; je me rangerai volontiers au sentiment de M. Poivre, et s'il veut, nous pourrions consulter encore sur cela les personnes qui ont toute la confiance de M. Chevalier et une connaissance particulière de sa situation.

Je pense aussi que peut-être il n'y aurait pas d'inconvénient à faire marcher cette corvette à Pondichéry avant de se rendre dans le Gange.

7°.

De l'expédition du *Vert Galand* résulte la liberté du Danois qui n'est plus arrêté par moi depuis que j'ai prévenu M. Poivre de l'intention où j'étais de faire partir la corvette du Roi.

8°.

Je pense qu'il faudra en même temps donner la liberté au navire particulier *le St Joseph* de continuer son commerce et d'aller dans l'Inde.

M. Poivre a approuvé mon idée de faire décharger *l'Indien* et d'envoyer ses marchandises en Europe par *le Duc de Praslin*.

Il y a mis une réserve bien sagement vue et de laquelle nous pouvons tirer de très grands avantages ; c'est de garder les poivres qui sont sur ce vaisseau, et de les envoyer en Chine pour nous approvisionner en habillement ; c'est une opération excellente et que nous ne saurions trop accélérer.

10°.

Il me semble nécessaire de revoir au plus tôt les 21 lettres communes qui sont entre les mains de M. Poivre, et de nous conformer exactement à ce qui y est contenu.

Nota. Une de ces lettres est dans mon portefeuille pour des raisons qui nous ont paru à tous deux indispensables.

11°.

J'ai prévenu M. Poivre de l'intention où je suis d'envoyer incessamment 4 compagnies de la Légion à Bourbon pour relever la garnison de cette île.

12°.

En conséquence aussi de ce que nous avons résolu ensemble, je vais faire passer des ordres dans tous les quartiers pour que l'on travaille aux chemins dès que les semailles seront faites, surtout dans les environs du Port Louis, afin que tous les approvisionnements puissent y aboutir par des charrois, et surtout afin de nous procurer par ce moyen les bois de chauffage que nous tirons par mer avec grande

peine, à grands frais, et avec des risques fort grands, puisque nous avons déjà perdu pendant que j'étais à Bourbon une flûte du Roi employée à ces transports.

13°.

Les moulins du Roi doivent cesser de fournir de la farine aux boulangers particuliers et à quelque personne que ce soit, attendu que bientôt ils suffiront à peine aux besoins du service, et que d'ailleurs cette facilité endort l'industrie des habitants auxquels le besoin apprendra bientôt à se procurer eux-mêmes de la farine.

Cependant comme ils se trouveraient très embarrassés dans ce moment, je crois qu'il est à propos de leur donner un terme suffisant pour qu'ils se pourvoient eux-mêmes, mais, aussi[tôt] ce terme écoulé, je ne voudrais fournir de la farine à personne.

Je suis prêt à en donner l'exemple le premier, en cessant de faire prendre de la farine aux moulins du Roi.

14°.

Nous serons peut-être obligés d'employer plusieurs bâtiments en désarmement au Port Bourbon. Ce n'est qu'en révisant nos lettres communes que nous pourrons nous décider sur cela invariablement.

15°.

Nous sommes convenus d'envoyer *le Curieux* à la baie d'Angonte [Angontsy³⁶] afin d'en tirer des pierres pour les forges de Mondésir. M. Poivre a sur cette affaire une excellente idée, et il faut tâcher de déterminer M. Boucher à l'effectuer.

16°.

J'ai tellement à cœur l'idée qu'il a eue d'envoyer en Chine que je voudrais déjà le vaisseau parti.

17°.

Il me paraît plus nécessaire que jamais d'encourager et de pousser aussi loin qu'il sera possible l'exportation de l'herbe à paniers.

Ce n'est pas que je veuille dire qu'elle puisse suppléer le chanvre pour les grandes opérations, mais avec elle, on remplira tout le service courant du port, et l'on équipera toutes les embarcations, pirogues, canots, chaloupes, goélettes destinés pour aller d'ici jusqu'à Belombre d'un côté et jusqu'à Flacq de l'autre.

18°.

Il est indispensable d'avoir des prisons militaires ; il me semble que cette petite opération pourrait être préparée dès ce moment, et donnée à l'entreprise après que Messieurs les ingénieurs en auraient déterminé les emplacements dans l'enceinte des casernes.

En attendant je crois qu'il est indispensable d'employer à cet usage un des corps de magasin qui avoisine la porte de la ville où il y a un corps de garde.

Voilà le développement de toutes les idées que j'ai communiquées à M. Poivre au moment de son arrivée au port, comme relatives aux objets les plus urgents.

Du 17 juin 1771

J'ai l'honneur de prévenir M. Poivre que je dois depuis longtemps à la Compagnie huit Noirs domestiques, sans avoir pu obtenir de Messieurs les administrateurs auxquels j'ai exactement payé tous les meubles du gouvernement et du Réduit, qu'ils estimassent les Noirs que je leur devais.

C'est par honnêteté que M. Denis et Messieurs ses confrères n'ont jamais voulu me faire payer cet article parce que, suivant leurs instructions, ils doivent les vendre mille francs pièce, qu'ils sentaient que les Noirs que j'ai trouvés au Gouvernement valaient alors à peine la moitié de ce prix, et ils comptaient recevoir d'Europe des ordres pour me les livrer sur ce pied.

³⁶ Angontsy : mouillage sur la côte est de Madagascar, au nord de la baie d'Antongil.

Mais aujourd'hui ce qui appartenait ci-devant à la Compagnie appartient au Roi, et ne voulant pas m'en servir sans les avoir acquis, je prie M. Poivre de vouloir bien accepter en échange huit Noirs sur la part que j'ai dans *le Mascarin*, comme j'en ai rendu compte au Ministre³⁷. La cargaison a été vendue en total sur le pied de 900 livres par tête, ainsi ce sera 7200 livres de moins à payer aux armateurs. Si M. Poivre trouve que je suis suffisamment acquitté par cet arrangement, je lui serai bien obligé de donner des ordres pour que je sois déchargé des dits huit Noirs et de plusieurs autres que j'ai rendus à différentes époques dans les ateliers du Roi, et dont l'enregistrement a été fait à mesure que mon maître d'hôtel les a remis.

Par ce moyen, j'aurai payé chaque Noir neuf cents livres, et encore dans une nature plus précieuse que l'argent. Si cependant cela ne suffit pas, je payerai le surplus, mais j'aurai une véritable obligation à M. Poivre s'il veut bien terminer cette affaire sur le champ d'une ou d'autre façon.

Du 10 septembre 1771.

Je savais depuis longtemps, M C I, que M. l'abbé Rochon ne voulait pas aller sur *la Fortune*, mais depuis deux jours il ne voulait pas même aller sur *le Gros Ventre*.

M. de Kerguelen a néanmoins fait ce qu'il devait en lui faisant préparer une chambre à son bord. M. l'abbé Rochon n'en est pas moins maître de passer sur *le Gros Ventre*, et s'il y va, tout est dit et le Roi obéi.

Au surplus c'est un genre de choses dans lesquelles je n'entre que pour mon avis, qui est toujours pour le maintien de la règle.

Quant à Auger [Oger], vous savez bien qu'il n'aurait jamais voulu s'embarquer où il n'y a point de commerce frauduleux à faire. Il est vrai que Krozet [Crozet]³⁸ n'est pas bon pour cette partie. Il vient de me le confirmer lui-même. Je voudrais cependant bien que nous en puissions trouver un.

Du 9 novembre 1771.

J'ai reçu hier soir les trois lettres que M. l'Intendant m'a fait l'honneur de m'adresser. Je suis fort aise qu'il ait eu la bonté de se prêter à rendre les 4 ouvriers dont MM. les officiers de Royal Comtois avaient besoin pour leur établissement.

J'ai reçu en même temps les 3 lettres communes venues du Cap, et que M. l'Intendant a jugé à propos de décacheter. J'y ai vu avec un véritable plaisir les dispositions favorables du gouvernement hollandais, mais j'aurai l'honneur d'observer à M. l'Intendant que je crois dans la circonstance présente, que nos lettres communes ne doivent être ouvertes que par nous deux réunis. Je pense qu'il convient pour cela des rendez-vous. Je les recevrai volontiers de lui, et je m'y rendrai exactement, car je sais tout sacrifier au service du Roi.

Le troisième billet renferme des détails auxquels je vais tâcher de répondre brièvement et en administrateur, suivant mes lumières.

Lorsque je suis arrivé ici, il y avait à peine cinq cents hommes [illisible] et trois ou quatre vaisseaux de Compagnie, ce qui, joint aux équipages du *Sphinx* et de nos flûtes, ne faisait pas la sixième partie des gens de guerre et de mer qui y ont afflué depuis.

Alors j'ai pensé qu'il fallait consommer des bêtes vivantes et établir une boucherie afin d'épargner les viandes salées dont je prévoyais les besoins ultérieurs.

Je me suis opposé toujours, de toutes mes forces, à ce que l'on détruisit les bœufs de charroi en état de travailler, et des vaches en état de porter.

J'ai un principe d'administration qui est peut-être faux, mais je ne peux comme les autres hommes, qu'agir suivant mes lumières. Le voici. Je pense qu'en ouvrant les canaux de la consommation, on ouvre en même temps ceux de l'abondance ; M. l'Intendant conviendra que si je me

³⁷ Lettre de Desroches au ministre du 12 septembre 1770.

³⁸ Julien Crozet qui finalement embarquera avec Marion Dufresne, regrettera l'absence de Rochon. (lire *Les gens de mer en général ne sont pas assez instruits*. Document : Sans date n°30)

trompe en général, je suis confirmé dans mon erreur relativement au menu bétail, aux volailles, et aux grains nourriciers qui ont prodigieusement multiplié depuis deux ans. Je peux lui certifier cette vérité, moi qui parcours sans cesse tous les recoins de l'île.

Je reviens à l'établissement de la boucherie. J'ai sollicité vivement, il est vrai, le premier établissement, y ai participé avec M. l'Intendant, mais il voudra bien se rappeler que depuis je ne m'en suis pas mêlé.

La liberté de commerce est survenue, tout le monde a eu le droit d'être boucher, cabaretier, etc. Malgré la force avec laquelle il nous était ordonné de protéger cette liberté indéfinie, j'ai pensé qu'il était indispensablement nécessaire d'en arrêter les abus ; mais je n'ai eu aucune part à l'opération par laquelle une nouvelle boucherie a été établie. J'ai même cru toujours, que nous ne pouvions donner l'exclusif à personne pour fournir le public, mais que nous pouvions faire un marché particulier pour les rationnaires du Roi, et enfin que la nécessité nous autorisait à défendre au public l'usage de la chair du bœuf. J'en ai donné l'exemple, et il eut été suivi au très grand avantage de la Colonie, si je n'avais pas été le seul à m'y assujettir.

Dans cette détresse réelle, et dans la perspective de celle qui nous menaçait, j'ai opiné fortement pour que l'on donnât 3 jours maigres aux troupes. Le Ministre a prévu lui-même qu'il serait indispensable d'en venir là ; il nous a ordonné de les réduire à 5 jours de viande par semaine.

Il est d'ailleurs de règle que quand le Roi donne des rations aux troupes, elles ne sont jamais fournies aux ouvriers qui doivent être nourris par les habitants chez lesquels ils travaillent. Il est aussi de règle en pareil cas que lorsque des soldats sont employés à des travaux dans les vaisseaux du Roi, ils ne reçoivent pas en même temps la ration du vaisseau et celle des casernes.

Voilà mes principes d'administration sur cette partie ; je les soumets aux lumières de M. l'Intendant, à qui d'ailleurs je les ai communiqués souvent, et qui ne les a jamais désapprouvés.

J'observerais une règle à laquelle j'assujettirais tout le monde, si cela me regardait, et à laquelle je m'assujettirais moi-même bien scrupuleusement, c'est que lorsqu'il vient des bœufs de Madagascar, ce ne serait jamais l'entrepreneur de la boucherie qui les aurait par préférence ; il gagne assez par ailleurs sur son marché. Je lui en donnerais cependant quelques-uns, mais ce serait à condition qu'ils fussent employés en nature à la subsistance des rationnaires, sur le pied de tant de rations par bœuf. Enfin je distribuerais les autres bœufs à ceux qui ont des charrois, et les vaches, aux plus pauvres habitants par préférence, en petit nombre à chacun, mais à condition qu'ils les logeraient en crèche comme en Europe, pour les garantir aux heures convenables de l'ardeur du soleil et des inondations. Alors je pense que l'on verrait en peu d'années l'espèce de ces animaux excessivement multipliée, surtout au milieu de l'île où la pâture *[sic]* ne manque jamais.

Tout ce que renferme ce dernier article est conforme aux vues qu'avait M. le Duc de Praslin, et aux ordres qu'il avait adressés à ce sujet à M. l'Intendant, en rompant le marché fait avec M. de Maissin³⁹.

Quant aux bois, je pense encore qu'ils ne doivent pas coûter au Roi plus de 30 sols le pied cube. Je peux encore me tromper, mais voici sur quoi je suis fondé. Qu'on lise tous les contrats de concession, tous les bois d'échantillon appartiennent au Roi, et peut, en son nom, les aller faire exploiter, et les faire traîner au bord de la mer.

Il ne s'agit donc plus que de payer la main-d'œuvre, et elle doit être accordée de préférence au propriétaire du terrain sur lequel on exploite. Il aura encore un bénéfice très honnête ; mais il ne fera pas une fortune rapide et immense, comme on en a fait autrefois de pareils marchés.

Je prends pour exemple un avorton de 10 pieds de haut sur 16 pouces d'équarrissage. Cet arbre inférieur contiendra près de 18 pieds cubes de bois, et rapportera au-moins 26 francs à celui qui l'aura exploité.

Deux tronçons d'arbre de cette dimension ne font pas la charge d'une charrette. Donc chaque charge rapportera 52 livres qui résulteront de l'exploitation de deux troncs de 10 pieds de long, lesquels encore appartiennent au Roi, et de leur transport d'un quart de lieue, d'une demi-lieue, ou tout au plus d'une lieue de la mer.

³⁹ Voir à ce sujet la lettre de Poivre au ministre du 11 août 1769.

On peut surtout dans les commencements errer dans ces calculs-là, cela ne serait point pardonnable à moi qui y ai été versé depuis plus de 25 ans. Mais je n'ai jamais entendu, ni encore moins dit, que le Roi fit payer des erreurs involontaires et quelquefois invincibles [*sic*].

Je passe à l'article des chemins. Je suis encore dans l'opinion, mais je peux me tromper, et je l'avouerai hautement que l'on ne saurait trop ouvrir de routes dans tous les sens de l'île.

Je pense aussi qu'un établissement dans le centre est aussi essentiel à cette colonie que la situation et les opérations du cœur dans le centre du corps humain.

Je pense encore qu'il eut été très dangereux de confirmer la terreur que la première apparition de la petite vérole avait jetée dans cette île, par un règlement qui aurait grossi les objets aux yeux de tout le monde. Mon opinion est encore heureusement confirmée par le succès, puisque cette maladie s'est étendue prodigieusement dans la ville sans malignité, puisqu'elle commence à s'étendre dans les campagnes avec la même bénignité, puisque le calme que j'ai affecté, et que j'ai inspiré, produit des effets aussi avantageux que l'épouvante eut été destructive ; car on sait bien que particulièrement dans cette maladie, les hommes dont l'imagination est frappée courent plus de risque que les autres. Je tranquillise les malades en les visitant, en affectant de rire de leurs maux lorsque mon cœur les plaint bien sincèrement.

Quand la providence nous aura guéri de ce fléau, s'il y a des coupables, il sera facile de les trouver, et on les punira alors, alors on fera des règlements sévères sans alarmer la sûreté publique.

Au surplus, dans tout ceci j'use du pouvoir que le Roi m'a donné d'agir suivant mes lumières ; et on m'a toujours vu animé du zèle le plus pur, du plus grand désintéressement et de l'attention la plus scrupuleuse à mes devoirs.

Au Réduit les susdits jours.

P. S. M. l'Intendant apprendra avec plaisir que la petite vérole qui gagne dans ce quartier prend la tournure la plus avantageuse. J'ai resté hier six heures à cheval, parcourant toutes les habitations des grands et même des petits habitants. Il y a beaucoup de malades ; mais la plus grande sécurité règne partout. Demain je parcourrais les Plaines de Wilhems, et successivement les autres quartiers de mon voisinage. Aujourd'hui je me livre tout entier au plaisir de voir M. de Courcy qui n'était pas encore venu au Réduit.

Du 13 novembre 1771, au Réduit.

En arrivant d'une tournée que j'ai faite au poste et à l'hôpital de ce quartier, je reçois le billet que M. l'Intendant m'a fait l'honneur de m'adresser hier de Monplaisir. J'ai celui de lui communiquer mes résolutions et mon sentiment sur les objets qu'il traite.

1°. Je laisse à M. l'Intendant la liberté entière de décider de la quarantaine et des autres opérations du *Dragon* et de tous les bâtiments qui seront employées aux approvisionnements.

2°. Je ne crois pas qu'un chargement puisse se faire avec des pirogues sans communication. Je pense aussi qu'il n'y a point assez de bâtiments à Bourbon (excepté à St Denis et à St Paul) pour faire la navette nécessaire en pareille circonstance ; et enfin on ne la ferait avec le nombre suffisant de bâtiments qu'avec de longues [*illisible*] que les [*illisible*] ne permettent.

3°. Je n'ai pas rendu le voyage du *Dragon* inutile, mais avant son départ j'avais prévu qu'il le serait.

4°. Si l'on avait envoyé à la Rivière d'Abord, nous aurions des grains au-delà du besoin pour l'hivernage.

5°. Je n'insiste plus sur les connaissances que j'ai des rades de l'île de Bourbon, ni sur la seule façon d'y opérer que j'admets. On suivra sans aucune restriction les ordres de M. l'Intendant.

6°. Ce n'est pas moi, c'est M. de Bellecombe qui demande la quarantaine de huit jours en dehors des pavillons. Il demande qu'aucun ballot de marchandise d'aucune espèce, ni aucun brocanteur ne passe à Bourbon. Il fait les demandes au nom d'un peuple alarmé et digne de toutes nos attentions.

7°. Je rétracte ainsi que tous ordres précédents celui de revenir à l'Isle de France au cas que la petite vérole se déclare.

8°. Loin de m'opposer au voyage de *la Corisante*, je l'ai livrée ainsi que tous les autres bâtiments de charge, aux opérations de subsistance, sans m'en mêler en rien.

Du 16 novembre 1771.

Je pense qu'il sera agréable pour M. l'Intendant comme pour moi de profiter du départ prochain du *Brisson* et du *Zéphir* [*Zéphyr*] qui doivent mettre à la voile vers le 25 de ce mois pour se rendre de Bourbon en Europe. Nos lettres pourraient arriver trop tard par *la Corisante* qui ne va ni à St Paul, ni à St Denis, suivant ce que M. l'Intendant m'a fait l'honneur de me marquer par son billet du 12 de ce mois.

En conséquence, j'ai celui de le prévenir que je ferai partir *le Curieux* pour porter nos dépêches à St Denis le 22 au soir. Si M. l'Intendant désirait que M. le Ch. de La Tramblaye partit plus tôt ou plus tard, je me conformerai avec bien du plaisir à tout ce qui lui sera agréable.

Du 17 novembre 1771.

J'ai l'honneur de répondre aux observations de M. l'Intendant que je n'ai reçues que ce matin à deux heures, à la suite des dépêches de Bourbon qui m'avaient fait lever quelque temps auparavant.

Je ne parle pas des nouvelles de Bourbon parce que M. l'Intendant les sait sans doute aussi bien que moi. Il ne s'agit plus d'y envoyer *le Curieux* puisque *le Zéphir* lui-même est ici.

Quant à la frégate anglaise, mon avis est qu'il faut non seulement lui donner, mais lui prodiguer les secours de toute espèce, et prévenir tous ses besoins, bien loin de les attendre.

S'il lui faut une demi-bande⁴⁰, on la donne partout, même aux pavillons, en prenant bien son temps.

S'il faut la caréner, elle ne pourrait pas l'être en sûreté dans le lieu où *la Britannia* a été déchargée, et si je la laissais entrer dans le Port-Louis, je désobéirais formellement aux ordres absolus qui m'ont été donnés.

Mais on peut la caréner avec toute sûreté au Port-Bourbon, et mon avis est que tout soit disposé sur le champ pour cette opération, et que *le Curieux* l'y accompagne.

J'aurais l'honneur de répéter encore à M. l'Intendant qu'aucun Anglais, surtout des vaisseaux de guerre, ne peut entrer dans la ville du Port-Louis. Il ne m'est pas permis d'en user autrement.

Mais je serai charmé de recevoir au Réduit toutes les personnes de considérations qui sont sur la frégate de Sa Majesté Britannique. Je n'ai pas le moyen de les recevoir comme je le désirerais, mais ils trouveront chez moi un visage et une âme dont j'espère qu'ils seront contents. Je serai bien flatté que M. l'Intendant voulut m'aider à leur faire les honneurs de ma maison.

Je joindrai à ce billet 2 extraits de lettres communes qui nous ont été écrites par le Ministre, et qui sont bien éloignés de nous assurer la paix. Rien, postérieurement à ces lettres, ne contredit ce qu'elles renferment : je n'ai garde de soupçonner de mauvaise foi les Anglais qui nous affirment le contraire, mais je respecte et je crois la parole du Ministre du Roi.

Je fais d'ailleurs un raisonnement qui me paraît fondé, je désire que M. l'Intendant l'approuvât, le voici.

Il me paraît que M. Harland a agi fort habilement. Il m'envoie une frégate de son escadre me faire des compliments pour qu'elle retourne ensuite auprès de lui. Peu de jours après, il dépêche une autre frégate pour l'Europe, et lui ordonne de passer à l'Isle de France. Nous n'avons, contre les ordres du Ministre, et contre les avis qui doivent régler notre conduite, qu'à recevoir ces deux frégates dans notre arsenal de guerre et de marine, et M. Harland sera parvenu à recevoir lui-même à Madras et à donner presque en même temps à Londres les nouvelles les plus positives de notre nation.

⁴⁰ Donner une demi-bande : caréner les seuls bordages au-dessus de la ligne de flottaison.

Je ne vois dans cette conduite que de la sagesse et de l'habileté. Je suis bien éloigné de lui imputer aucune qualification odieuse, mais je pense que nous devons être aussi sage que lui.

Je parle actuellement de nos vaisseaux. M. l'Intendant sait que j'ai toujours été décidé sur leur sort, en soumettant mes opérations aux moyens de subsistance qui le regardent privativement.

Dès qu'il a une copie du mémoire que j'ai adressé à MM de Monteil et [?] le 14 de ce mois, je ne m'étendrai pas sur ce mémoire que je vais simplement récapituler.

1°. Il paraît que M. l'Intendant envisage qu'il n'est pas possible de les envoyer ailleurs qu'au cap de Bonne-Espérance. Je me rends à son opinion comme je ferai toujours lorsque des ordres supérieurs ne m'en empêcheront pas.

2°. Les vaisseaux ne peuvent et ne doivent être armés que comme ils l'étaient en partant d'Europe pour venir ici.

3°. Ces 4 vaisseaux doivent revenir à l'Isle de France et non ailleurs, quoiqu'il puisse arriver, jusqu'à ce que nous ayons reçu des ordres contraires de la Cour.

4°. Je ne peux y embarquer que des troupes de la Légion : jusqu'ici les ordres du Ministre ne me permettent pas de déplacer les bataillons, même pour aller à Bourbon où j'en aurais déjà envoyé il y a longtemps si j'en avais eu la liberté.

Je ne répondrai que deux mots à l'article des casernes. Elles sont faites pour loger 2500 hommes effectifs. Si M. l'Intendant veut bien se faire représenter la situation des troupes qui sont actuellement au Port-Louis, il verra qu'elles ne montent pas à ce nombre.

C'est l'administration du Roi elle-même qui a répondu en 1767 au Ministre que l'on pouvait loger 1400 hommes dans l'ancien bâtiment, et Messieurs les ingénieurs m'ont assuré que les deux bâtiments neufs doivent contenir 1100 hommes ; ce que j'ai vérifié par moi-même.

Malgré cela je suis d'avis de couvrir au plus tôt le pavillon du bout, comme je l'ai demandé il y a plusieurs mois à l'Intendant. Cette réparation nécessaire et urgente nous donnera des salles de discipline en attendant que l'on en ait bâties ailleurs, parce que la véritable destination de ce bâtiment est de loger des officiers.

J'apprends avec un véritable plaisir que M. l'Intendant va s'établir [*illisible= au port*], je m'y établirai dans le même moment afin d'être à portée de conférer avec lui sur tous les objets du service, et c'est la chose que j'ai toujours le plus ardemment désirée et que je crois le plus essentiellement nécessaire au besoin du service.

Du 17 novembre 1771⁴¹

J'ai l'honneur de prévenir M. l'Intendant que je reçois dans le moment trois gros paquets, trois petits et deux lettres simples à notre adresse commune. J'ai ouvert et vidé le sac en présence de M. de Courcy. Pour prévenir les allées et les venues de ces paquets, si M. l'Intendant veut m'autoriser à les ouvrir en présence de ce Commissaire général, je me conformerai à ses désirs.

Je ne propose même cet expédient que parce que nous ferions souffrir beaucoup de particuliers qui ont certainement des lettres dans nos paquets. Car d'ailleurs je suis dans l'opinion que des paquets communs contresignés du Ministre ne peuvent être décachetés qu'en présence des personnes intéressées réunies.

Je me conformerai d'ailleurs à tout ce qui sera agréable à M. l'Intendant.

Je ne reçois que des duplicata du Ministre. Et peut-être nos paquets communs ne sont-ils autre chose, car ma lettre la plus fraîche est du 10 mai, *le Berrier* [*Berryer*] était parti le premier du même mois.

J'ai très peu de lettres particulières. Le Baron de Courcy et Poissonnier s'accordent pour me mander que la paix n'est rien moins qu'assurée.

⁴¹ Même date que la lettre précédente.

Du 27 novembre 1771.

J'ai l'honneur de remercier M. l'Intendant de l'avis qu'il me donne du départ de *la Corisante*. Je n'ai reçu son billet qu'à dix heures du soir, et je me hâte de lui en témoigner ma reconnaissance. Mais il est trop tard pour que j'en profite et jamais je ne différerai d'une minute le départ d'aucun bâtiment.

On m'a assuré que l'on avait dit à M. l'Intendant que je devais faire partir *le Curieux* pour Bourbon. Si j'avais eu cette idée, il eut été le premier à qui j'en aurais fait part. Mais je n'y ai jamais pensé depuis que j'ai su que *l'Unique* devait partir aujourd'hui.

Du 1^{er} décembre 1771

Sur ce que m'a dit hier M. de Clugny qu'il n'est pas destiné à retourner à Foulpointe, j'ai l'honneur de rappeler à M. l'Intendant le projet qu'il avait de relever le poste du Fort Dauphin. De mon côté je pense que nous ne pouvons rien faire de mieux, et *l'Ambulante* pourrait encore remplir cet objet. Mais il n'y a pas un moment à perdre. Je guettais même depuis longtemps le premier bâtiment qui ne fut pas employé aux subsistances pour proposer à M. l'Intendant de l'envoyer [*illisible*] je défère à tout ce qu'il jugera le plus convenable.

Du 3 décembre 1771.

J'ai l'honneur d'adresser à M. l'Intendant la copie d'une lettre que je reçois dans le moment de M. le Baron de St Mart.

Le fait qui est rapporté est atroce et mérite la plus sévère punition et la plus exemplaire.

Le sujet qui y est accusé étant sous l'autorité directe de M. l'Intendant, je m'adresse à lui pour le prier que justice en soit promptement faite, et je me flatte qu'il voudra bien la rendre de manière à contenter les parties offensées, et à prévenir des violences de cette nature à l'avenir.

Le même jour.

Je pense comme M. l'Intendant que ce n'est pas notre faute si l'affaire du Sr Macarly est renvoyée au retour de *l'Africain* : elle est sans doute très grave, mais il eut été à désirer que nous en eussions été informés plus tôt.

Il y en a encore une très forte : elle intéresse M. de Verdière ; et pour cette raison je voudrais lui donner la plus ample satisfaction. Depuis le 23 octobre de l'année dernière, il ne m'a jamais vu hésiter sur ce qui l'intéresse. Cela est conforme à mes sentiments et à mon caractère. Mais ici c'est à M. l'Intendant autant qu'à moi de prononcer, et je suis d'avance de moitié de tout ce qu'il prononcera. Je n'ai de peine que par rapport à Mme du Breuil. Mais rien ne m'arrêtera lorsqu'il sera question de me concilier.

Je ne m'attendais pas au refus de M. de Clugny ; mais je suis plus éloigné que personne de vouloir exposer ses forces et sa santé. En conséquence il faut pour le ménager qu'il reste à terre.

Je suis bien déterminé à ne rien changer à l'état d'armement de *l'Indien* qui devrait déjà être dehors. Je participerai à son retardement, et je n'en répons pas depuis le premier de ce mois.

M. l'Intendant ne pourrait-il pas jeter les yeux sur quelqu'un qui fut prêt à partir sur le champ pour le Fort Dauphin, il n'y aurait qu'à lui donner *l'Ambulante*. Je déférerai à tout ce qu'il voudra.

J'avais bien pensé au *Curieux*, mais on ne peut pas s'y arrêter en réfléchissant sur la petitesse de ce bâtiment. Car sur l'invitation de M. l'Intendant, j'aurais pris sur moi (pour lui prouver à quel point je veux concourir avec lui) de l'éloigner de nous au-delà des bornes qui me sont prescrites relativement à sa destination qui est (comme M. l'Intendant le sait, et comme j'ai eu l'honneur de lui dire il y a longtemps) d'aller partout, au besoin même en Europe.

Mais à peine *le Curieux* pourrait-il rapporter les Blancs qui sont à Foulpointe et certainement nous n'aurons ni l'un ni l'autre la cruauté de faire perdre à ces malheureux leurs effets, leurs esclaves, leurs bestiaux, etc. Nous ne pouvons pas aussi (que je pense) abandonner ce qui appartient au Roi, nommément les canons, cela deviendrait une évacuation honteuse.

Je prie M. l'Intendant de peser mes réflexions et après cela je m'abandonne entièrement à son avis.

Le 7 décembre 1771

Je serai toujours disposé à suivre les plans que me propose M. l'Intendant, en conséquence j'ai l'honneur de lui adresser les ordres nécessaires au Sr Adam et au Sr de Valgny.

Je ferai avec la même diligence mes expéditions pour Rodrigue dès que je saurai les dispositions du *Vaillant* arrangées. Il faudra même que je vois le capitaine.

M. Codère fera encore voir à M. l'Intendant de nouveaux gestes du Sr Mazure.

Du 8 décembre 1771.

Je reçois dans le moment les nouveaux changements que M. l'Intendant me fait l'honneur de me proposer, et j'expédie sur le champ de nouveaux ordres.

J'aurai toujours le même empressement à suivre les idées de M. l'Intendant dans tout ce qui nous est commun. Mais je suis persuadé qu'il est peiné comme moi d'avoir autant de variations dans les volontés des subalternes. Le service ne peut que souffrir de tout cela. Non pas que je désapprouve l'indulgence de M. l'Intendant, je la partage même avec plaisir pour lui prouver ma déférence à ses avis, mais j'avoue que je ne l'aurai jamais dans les faits qui me regarderont seul.

J'espère qu'il voudra bien approuver la demande que j'ai faite à M. Broudou (en supposant le service assuré) de 4000 livres de riz et de 3000 livres de blé pour les semences et la subsistance de M. de Sejourné, habitant estimable qui n'a point de quoi se nourrir, lui, sa nombreuse famille et ses esclaves. Il rendrait sur sa récolte prochaine, sinon j'offre de payer comptant.

Nota. Les ordres antérieurs annoncés dans la lettre ci-dessus n'ont pu être enregistrés parce que M. l'Intendant ayant d'abord proposé pour l'opération la flûte *l'Ambulante*, ordre en conséquence a été expédié à M. de Clugny.

M. l'Intendant ayant ensuite jugé à propos de proposer *le Grand Bourbon*, j'y ai acquiescé, et second ordre a été expédié au Sr Adam.

Enfin M. l'Intendant désirant de substituer au *Grand Bourbon le Vaillant*, m'a demandé de nouveaux ordres pour le Sr Saulnier, que par déférence pour M. Poivre je lui ai envoyés.

Du 8 décembre 1771.

J'ai reçu les ordres que M. l'Intendant a eu la bonté de me renvoyer. J'espère que lui et moi nous en sommes quittes pour cette affaire, et qu'il n'y aura plus de *si* et des *mais*.

J'ai la plus grande joie de l'arrivée de M. de Kerguelin [Kerguelen], et des richesses immenses qu'il a rapportées de la côte Malabar.

Je connais son activité, et je suis certain qu'il va nous presser l'épée dans les reins pour que nous le mettions en état de repartir sous peu de jours.

M. l'Intendant sait comme moi qu'il ne nous est permis de lui rien refuser, ni de lui rien faire attendre.

Je ne sais si M. l'abbé Rochon voudra s'embarquer, mais il est de mon devoir de lui rappeler que c'est l'intention de la Cour. Je prie M. l'Intendant de vouloir bien remplir cet objet en son nom et au mien.

Du 12 décembre 1771.

Je prie M. l'Intendant d'agréer mes sincères remerciements de la bonté qu'il a eu de m'envoyer mes lettres venues par le capitaine Bintho.

J'ai l'honneur de le prévenir que j'ai donné ordre au commandant de la rade, et à M. Maingard de lui faire l'accueil le plus honnête et toutes les offres possibles.

Je suis touché de la perte que le pauvre La Carrière a faite. Je suis bien aise que M. de Verdière ait été plus heureux car M. l'Intendant ne me parle pas qu'il lui en soit mort. [*sic*]

Je pense qu'il sera du même avis que moi au sujet du capitaine Bintho, nous avons des fortes raisons de bien accueillir cette nation avec laquelle nous voulons faire un traité avantageux. Je les crois aussi bien disposés pour nous. Au moins ai-je lieu de m'en flatter personnellement vis-à-vis du gouverneur.

Je reçois de terribles nouvelles de Pondichéry. J'en crains les éclaboussures pour notre colonie.

L'Ambulante devenant à ce que je vois, inutile, je pense qu'il serait bon de l'envoyer hiverner au Port Bourbon, et de débarquer les soldats qu'elle a à bord.

Je déférerai au surplus à tout ce que M. l'Intendant jugera plus convenable.

Le 18 décembre 1771

J'ai l'honneur de prévenir M. l'Intendant qu'il m'est venu du Port Bourbon des plaintes amères et très fondées sur ce que de nouveaux concessionnaires appuyés du Sr Merle voulaient renverser l'ordre des propriétés, et envahir des terrains déjà cultivés sur la foi des promesses du gouvernement.

J'avouerai à M. l'Intendant que la justice m'étant plus chère que toute chose au monde, j'ai été au moment de faire un exemple du Sr Merle, sans égard à sa nombreuse famille que j'estime et que je considère.

Cependant dans les faits il ne m'a paru coupable que d'avoir mal [*illisible*] des ordres auxquels il a donné trop d'extension. Je lui ai bien lavé la tête. J'espère que pareille chose n'arrivera plus.

Je lui ai donné un ordre commun auquel M. l'Intendant changera ce qu'il jugera à propos s'il ne veut pas le signer tel qu'il est. Au surplus je l'ai dicté suivant ma conscience et mon honneur.

J'ai aussi fort recommandé au Sr Merle pour lui et pour les particuliers qui sont dans le même cas de défricher le plus tôt qu'il leur serait possible les concessions qui leur ont été accordées entre la Baie aux Tortues et la Grande Baie. Ils y sont autorisés par les titres que nous leur avons donnés en commun, M. l'Intendant et moi, mais d'ailleurs il est très important pour la sûreté de cette partie que cet objet soit rempli. J'en ai rendu compte au Ministre dans cet esprit.

Je me flatte que M. l'Intendant voudra bien adhérer sur cela à ce que j'ai l'honneur de lui représenter. S'il y avait quelque répugnance, je prendrai la chose sur mon compte, dans les termes qu'il voudra, vu que la défense de l'île me regarde privativement, et que je suis responsable sur ma tête et sur mon honneur.

Du 18 décembre 1771

Il est vrai que j'ai toujours pensé qu'il serait avantageux et économique de renvoyer en Europe les navires *le Citoyen*, *le Jason* et *la Marianne* qui appartiennent à des particuliers et coûtent beaucoup d'argent au Roi dans la colonie. Il est également vrai que le Marquis de Courcy a dû communiquer sur cela mon avis à M. l'Intendant. Mais dans cette partie comme dans toutes celles où je ne serai pas forcé d'agir autrement, je déférerai toujours avec grand plaisir à tout ce que M. l'Intendant jugera plus avantageux.

Je conviendrai moi-même que sur ces trois bâtiments il semble par les lettres du Ministre, qu'on nous laisse la liberté de prendre le parti que nous jugerons le plus convenable.

Plusieurs personnes m'ont dit que *le Jason* devait partir d'un moment à l'autre. Je leur ai répondu à tous qu'il n'en était pas question.

A Monsieur Magon seulement j'ai dit que ces bruits-là m'inquiétaient à la fin, d'autant que je ne croyais pas que l'un de nous put préparer ni expédier un bâtiment pour l'Europe à l'insu de l'autre. [*mots illisibles*] bâtiments nous est adressé en commun par les ordres du Roi.

J'ai même l'honneur d'assurer en toute vérité à M. l'Intendant que je ne disposerai pas, sans sa participation et sans l'en prévenir, des vaisseaux de guerre et autres bâtiments que le Roi a envoyés à l'Isle de France privativement et directement à mes ordres.

M. Magon a pu et dû lui dire, et je n'en ai même parlé qu'à lui seul, je suis bien aise que les bruits publics soient faux, comme je l'ai toujours pensé, et je n'en aurais même pas parlé à M. Magon, notre ami commun, si je n'avais pas été assommé dans ce moment-là de demandes à passer en Europe sur *le Jason*.

M. l'Intendant sait bien que je ne me mêle en rien des bâtiments destinés à notre approvisionnement, et que j'ai remis à ses ordres tous ceux qui sont chargés de remplir cet objet.

Je suis bien reconnaissant de l'attention qu'il a eue de me prévenir du départ prochain du *Grand Bourbon* et de *la Nourrice*.

J'ai l'honneur de lui renvoyer les lettres communes de M. Law. Il y en a une secrète dont je crains les suites pour ce gouverneur qui pourrait n'être pas approuvé dans le parti qu'il prend.

Je lui serai bien obligé s'il veut bien me renvoyer aussi les 20 lettres communes qui nous sont venues par *le Bruny* et dont je n'ai qu'un texte si abrégé que cela ne me donne aucune idée.

Je prie instamment M. l'Intendant de vouloir bien communiquer dès le premier instant le parti qu'il prendra relativement au *Jason*, car il est exactement vrai que je n'ai pas écrit une seule lettre pour l'Europe ; et j'ai besoin d'une quinzaine au-moins pour couler cette besogne à fond, car je dois des réponses à toute la terre.

Une des lettres de M. Law, si M. l'Intendant le juge à propos d'y avoir garde, nous donnera, je crois, le répit dont nous avons besoin. D'ailleurs il nous faut plus de temps que cela pour mettre un bâtiment en état d'aller en France.

Je souhaite à M. l'Intendant toute la fraîcheur et le repos dont il a besoin et que j'espère qu'il trouvera aux Pamplemousses.

Au Réduit le susdit jour et an.

P. S. Il y a un second paquet à l'adresse du Ministre que je garderai pour le lui envoyer avec d'autres que j'ai reçus de M. Chevalier, à moins que M. l'Intendant ne veuille s'en charger lui-même, auquel cas je le lui renverrais s'il le désirait.

Du 20 décembre 1771

En faisant le paquet que j'ai eu l'honneur d'adresser avant-hier à M. l'Intendant, on a oublié d'y renfermer la lettre ci-jointe. Je prie M. Poivre d'en agréer mes excuses. Je le prie aussi d'avoir la bonté de m'informer quand il jugera à propos que nous donnions des ordres au *Jason*, parce que je ne commencerai que de ce moment-là à écrire en Europe, et pour cette besogne il me faudra quinze bons jours comme j'ai eu l'honneur de l'en prévenir.

Du 24 décembre 1771⁴²

J'ai l'honneur de répondre sur le champ à ce que contient la lettre de M. l'Intendant datée de hier.

Je plains bien véritablement la situation de la colonie de Pondichéry, et il faut qu'elle soit bien cruelle pour réduire M. Law à faire d'aussi petites demandes que celles qu'il fait. Je n'y peux rien répondre puisque la partie des finances ne me regarde en rien, et que je ne dois pas m'en mêler.

Je pense toujours de la même façon au sujet des navires *le Jason*, *le Citoyen* et *la Marianne*. Je n'ai jamais cru aux bruits publics, mais tant de demandes positives m'ont été faites verbalement et par écrit que cela me donne de l'inquiétude malgré moi-même.

Je ne freinerai pas, si M. l'Intendant le veut bien, le départ des deux que nous avons à notre disposition. Mais j'adhérerai à tout ce que M. Poivre jugera convenable.

⁴² Les derniers feuillets de cette correspondance sont difficiles à déchiffrer, d'où des pointillés, des débuts ou fins de mots, et des mots entre crochets lorsqu'ils sont douteux ou supposés.

Je doute que *le Jason* particulièrement puisse être prêt avant le 15 du mois prochain, et sous ce temps-là j'aurais fait toutes mes expéditions pour l'Europe.

Il a encore dans sa cale des obusiers, des bombes, etc. qu'il a rapporté d'Europe. M. l'Intendant trouvera ci-joint les n... des 20 lettres communes venues par *le Bruny* et dont un de ses secrétaires en les emportant me ... que voici.

Je ne peux ni ne dois me charger seul de ce qui a rapport aux concessions puisque le Roi m'ordonne expressément d'agir conjointement avec M. l'Intendant. Je n'en aurai pas moins d'égards aux demandes des particuliers qui me paraîtront fondées ; mais l'apostille que je mettrai au bas de leurs requêtes ne pourra jamais être d'aucune autorité sans nos deux signatures, et je le signifierai bien expressément aux arpenteurs.

J'avoue que ce n'est pas sur leurs lumières, mais sur ... que je me suis décidé en pareille matière dans toutes les occasions, et je m'en suis bien trouvé.

Quant à la partie comprise depuis la Baie aux Tortues jusqu'à la Grande Baie, j'userai de la liberté que M. l'Intendant me donne, ou pour mieux dire, ..., comme il est juste et naturel des droits que nos signatures faites au nom du Roi lui ont donnés.

Une autre raison aussi forte m'y détermine, c'est que la sûreté de la côte en dépend relativement aux vues du Ministre sur la défense de cette île. Au surplus j'... déterminé à la réserve des bois que M. l'Intendant m'indique, et ses sages observations sont un motif de plus pour que j'y veille plus scrupuleusement.

J'ai l'honneur de le remercier des 3 lettres de M. Law qu'il a eu la bonté de me renvoyer, et que je lui adresserai à ... aussitôt que je les aurai lues à fond.

Au Réduit le 24 décembre 1771.

Du 30 décembre 1771

J'ai l'honneur de répondre aux articles de la lettre de M. l'Intendant datée de hier.

J'ai reçu les 14 duplicata des lettres du Ministre venues par *le Bruny* qui me manquaient.

Je serai très obligé à M. l'Intendant s'il a la bonté de m'envoyer les 5 autres duplicata qui me manquent et dont je n'ai que des expéditions informes faites par MM. Kéguelin et L... . J'en joins la ...

Ne me mêlant pas de ce qui regarde la subsistance, je ne peux ni ne dois rien décider sur la prolongation du délai accordé aux boulangers particuliers, ainsi c'est à M. l'Intendant à décider cette affaire.

Je crois néanmoins qu'il est de mon devoir de dire mon avis sur un point aussi ... et ... Je le donnerai avec la candeur et la ... que je dois ... à ceux qui me font l'honneur de me consulter, et à ...

... d'un autre coté je crois que la sûreté des subsistances ne sera jamais établie dans cette île tandis que chaque particulier comptera sur les moyens du service pour subsister dans sa maison ou dans son habitation.

Enfin je pense que dans 6 mois, dans un an, etc., ce serait les mêmes difficultés et les mêmes représentations.

Au surplus cela regarde M. l'Intendant, et dès qu'il veut accorder ce délai au public, il est sans doute assuré de la subsistance des rationnaires du Roi, tant pour le présent que pour l'avenir.

J'avais bien oui-dire que le prix des grains avait été augmenté, mais j'avoue à M. l'Intendant que je ne l'avais pas cru jusqu'au moment où il me fait l'honneur de me le marquer. C'est une opération contraire aux ordres que j'ai apportés dans la colonie, et à ceux qui nous ont été répétés depuis que la liberté du commerce est accordée. Mais je dois croire que M. l'Intendant a des pouvoirs supérieurs pour cela, et cette partie ne me regarde point. Il est d'ailleurs naturel et indispensable que le prix des grains monte à proportion de celui du blé.

J'ai également remis aux ordres de M. l'Intendant tous les bâtiments chargés de nos approvisionnements. Ainsi c'est à lui tout seul d'en disposer. D'ailleurs *la Seine* sera mieux au Port Bourbon qu'au Port Louis. J'ai déjà eu l'honneur de représenter la même chose à M. l'Intendant au

sujet de *l'Ambulante*, mais il ne m'a pas fait celui de me répondre à cet article. Je pense de même pour *l'Africain*. C'est aussi à lui seul de disposer de la flûte *la Nourrice* et de la faire raccompagner s'il le juge à propos, par une goélette. J'observerai seulement par la loi que je me suis faite de dire mon avis, que je ne conçois rien à l'idée du Sr Mullon, car il n'est pas plus aisé à une embarcation, quelque petite qu'elle soit, qu'avec un vaisseau de ligne, d'entrer dans la Rivière d'Abord, et l'un et l'autre sont également en danger dans le mouillage du dehors s'il survient du mauvais temps. La seule ressource qu'aurait un petit, mais très petit bâtiment, serait celle d'entrer dans l'Étang Salé au moment de la pleine mer. Voilà ce que je sais pour avoir visité par moi-même et fait sonder cette partie.

Si le beau temps continue comme je l'espère, le voyage de cette flûte nous sera bien avantageux. Je pense que M. l'Intendant n'ignore pas les accidents arrivés à Ste Marie à la Rivière du Dragon. Il voudra bien se rappeler aussi que je les avais prévus, et je reviendrai toujours à mon principe qui est que les bâtiments de l'Isle de France ne doivent aller charger directement que dans la partie de la Rivière d'Abord, de l'Étang Salé, et du repos de la St Paul et St Denis doivent tirer et rassembler les subsistances de St Benoît, Ste Suzanne et Ste Marie, et alors nous pouvons pendant toute l'année les envoyer prendre dans ces deux lieux principaux, s'il en est besoin.

Je prie M. l'Intendant de me permettre de lui rappeler ce que j'ai eu l'honneur de lui marquer au sujet de M. l'abbé Rochon le 8 de ce mois, non pas que je croie avoir le droit de le convaincre en rien, mais après les ordres que j'ai reçus de la Cour, je ne veux pas avoir à me reprocher d'en avoir négligé l'exécution.

Du 31 décembre 1771.

J'ai l'honneur d'envoyer à M. l'Intendant un paquet de Pondichéry qui vient de m'être remis à notre adresse commune.

Je lui adresse en même temps les premières lettres qu'il a eu la bonté de m'envoyer. Peut-être ceci n'en est-il que le duplicata, mais je ne me permettrai jamais de décacheter un paquet commun qu'en sa présence, mais au surplus pour lui éviter toute difficulté, je lui offre d'aller partout et à toute heure qu'il voudra pour de semblables opérations. Et il peut être assuré que rien ne me coûtera lorsqu'il s'agira du service du Roi. En conséquence je me rends ce soir au port.

Je pense que M. l'Intendant a des détails plus amples que les miens de cette Les nouvelles que je reçois de mon côté ne sont pas satisfaisantes.

Au Réduit le 31 décembre 1771

Du 10 janvier 1772

Sur la lettre que M. l'Intendant me fait l'honneur de m'écrire, malgré mon pied ... qui m'a tenu deux jours en pantoufles et qui ne me permet pas de mettre des bottes, je monte à cheval et je me rends ce soir au port. Aucune raison ne m'arrêtera jamais lorsqu'il sera question de remplir le service. Sans mon indisposition je m'y serai rendu le jour qu'on m'a averti que M. l'Intendant quittait sa campagne, comme je m'y rendis le 31 de décembre, croyant qu'il y viendrait, et voulant d'un autre côté lui faire mon compliment, ainsi qu'à toute la garnison, et à la ville du Port Louis. Je ne retournai au Réduit qu'après être assuré qu'il serait quelques jours sans revenir au port. Ainsi il n'a tenu qu'à M. l'Intendant que le paquet de M. Law fût ouvert plus tôt, car s'il m'avait fait l'honneur de me témoigner sur cela son empressement, je me serais rendu aux Pamplémousses.

J'espère qu'il retrouvera les duplicata des lettres que je lui ai indiquées, parce que j'ai la preuve qu'il a les deux expéditions par les copies qui m'ont été remises de l'écriture de MM. Kéguelin et ... pour les premières, et pour les secondes par la note qu'un autre monsieur que je ne connais point, appelé ... M. l'Intendant a faite chez moi.

Je pense encore ce que j'ai pensé dès le premier moment sur la lettre du Ministre que nous avons ... secrète. Je crois l'affaire d'une importance majeure, et je me garderai bien d'en parler, mais comme de raison, j'en remettrai le duplicata à M. l'Intendant, sous le même secret que j'en garderai moi-même une expédition.

Comme je ne désire que de voir servir le Roi au gré de ses volontés et de ses ordres, j'apprends avec plaisir que M. Rochon se dispose à obéir⁴³, mais je prie M. l'Intendant de trouver bon que je n'entre pas dans le détail de la façon dont il s'y est déterminé.

Du 13 janvier 1772

J'apprends avec un véritable plaisir l'arrivée de *l'Heure du Berger*, et j'ai l'honneur de remercier M. l'Intendant de la bonté qu'il a eue de m'en faire part, ainsi que de la goélette *la Créole*.

Je prie M. l'Intendant d'agréer aussi mes remerciements des 4 lettres qu'il a bien voulu me faire parvenir.

J'ai l'honneur d'adresser à M. l'Intendant pour lui seul, la lettre qu'il m'a demandée avant que j'aie au port et que je n'ai pas pu lui avoir que ce matin faute à moi d'avoir apporté samedi la ... dont j'avais besoin pour la ...

Au Réduit le 13 janvier 1772.

Du 16 janvier 1772

J'ai l'honneur d'adresser à M. l'Intendant une lettre commune de M. Marion. Je crois que rien ne nous presse de voir le détail de ce qu'elle contient. Si cependant M. l'Intendant pense que le service du Roi y soit intéressé, je suis prêt à me rendre au port à toute heure et quand il voudra.

Je suis véritablement affligé de la mort du pauvre Poutavery. Je n'aurais pas imaginé que cet événement pu faire [autant] d'impression sur moi. Mais indépendamment de la bonté de cette créature honnête, je ne peux m'empêcher de faire sans cesse de nouvelles réflexions sur la gloire et les avantages que le Roi et la nation eussent retirés du retour de cet homme dans sa patrie.

Je crois que M. Marion a pris un parti ferme et noble qui pourra réparer le premier malheur qu'il a essuyé. Dieu le veuille.

Du 20 janvier 1772

Je n'ai pas pu répondre hier à ce que M. l'Intendant m'a fait l'honneur de me marquer.

Le vaisseau *le Jason* n'étant plus nécessaire pour les subsistances de la colonie, je rentre avec grand plaisir en communauté de tout ce qu'il plaira à M. l'Intendant de faire, et je suis très fort d'avis que nous l'envoyions en Europe, comme je le lui ai déjà témoigné.

Je pense de même pour *le Citoyen ... la Marianne* tandis qu'elle ... particulière. Elle n'est point sans doute à charge au Roi, et ce sera à y songer [lorsqu'elle sera] revenue des îles Seychelles.

En conséquence je me joindrai bien volontiers à M. l'Intendant pour donner des ordres au capitaine du *Jason* de se tenir prêt, et en attendant je vais travailler à expédier mes dépêches qui ne sont pas encore commencées.

Rien n'est plus conforme à mes désirs que de renvoyer en France les bouches inutiles, et cette occasion est favorable pour cela. Je suis bien éloigné de regarder comme bouches inutiles les gens de mer et les gens de guerre dont nous aurons peut-être besoin plus tôt que nous ne pensons. Mais on ne peut pas refuser d'assurer [à ces] serviteurs le congé et le passage qui leur sont dû.

Je suis fort aise que M. l'Intendant ait donné à M. de Steinauer l'état des hommes que chaque corps voudrait renvoyer. Aussitôt que ce dernier m'aura fait part de cet état, j'enverrai la note à M. l'Intendant afin qu'il règle sur cela les vivres qu'il conviendra d'embarquer, et j'expédierai les ordres d'embarquement pour ces hommes.

Quant à ceux qui sont hors d'état de servir, je suis entièrement de l'avis de M. l'Intendant.

⁴³ Il ne peut s'agir que de son embarquement avec Kerguelen pour les mers australes, mais Desroches a été mal informé puisque le 16 janvier 1772, *la Fortune* et *le Gros-Ventre* prennent la mer, sans l'abbé Rochon.

Du 22 janvier 1772

J'ai l'honneur de remercier M. l'Intendant de la bonté qu'il a de me donner avis du départ de *la Corisante*. Je ne sais si je pourrai écrire quelques lettres à Bourbon par cette occasion.

Au surplus M. l'Intendant sait que j'ai entièrement remis entre ses mains la disposition de cette flûte et de toutes celles qui sont employées aux approvisionnements, tandis qu'il en aura les soins pour cet objet.

Du 25 janvier 1772

J'ai reçu les deux paquets que M. l'Intendant m'a fait l'honneur de m'adresser, l'un contenant le procès-verbal de visite faite au *Vigilant*, et l'autre qui renferme différentes lettres venant du Cap. Je prie M. l'Intendant d'en agréer mes sincères remerciements. S'il veut bien le trouver bon, je ne répondrai pas encore aujourd'hui au procès-verbal, je me contenterai d'avoir l'honneur de lui dire que je suis très fortement d'avis que l'on conserve et que l'on radoube *le Vigilant*, et, n'en déplaise à ces messieurs qui ont signé le contraire, il n'est point de nécessité de mettre *la Corisante* à terre pour y faire les réparations dont elle a besoin. Au surplus après avoir dit ce que je pense, je déférerai à tout ce que désirera M. l'Intendant. Mais j'avoue que je n'aime point la destruction.

Quant aux lettres que j'ai reçues du Cap, elles ne disent rien de bien intéressant. Marion et Duclesmeur y sont arrivés en bon état. Le premier paraît revenu des alarmes que la petite vérole lui a causées.

Le vaisseau de M. de Grandemanche est à ... Voilà tout ce que je sais et tout ce que je peux avoir l'honneur de dire à M. l'Intendant.

Du 28 janvier 1772

J'ai l'honneur de renvoyer à M. l'Intendant mon avis sur le procès-verbal dont il a eu la bonté de m'adresser une copie. Je lui fais bien des excuses de n'avoir pas pu expédier plus tôt cette affaire. Mais nous sommes tout seuls, Bailly et moi, obligés de faire face à tout, et il me fallait d'un autre côté consulter tout ce qui est réglé sur de pareilles matières par les anciennes et les nouvelles ordonnances.

Au Réduit le 28 janvier 1772

Date illisible ⁴⁴

Réponse et observations à la lettre [de M. l'Intendant] datée du 2 février 1772

Je vois avec un véritable plaisir les dispositions prises par M. l'Intendant pour suivre le plan d'économie que le Ministre nous a prescrit.

Je m'y conformerai de mon côté avec la plus scrupuleuse attention dans tout ce qui me concerne relativement à cette partie dans laquelle je ne pourrais entrer qu'indirectement en donnant des ordres qui pourraient occasionner quelque dépense excédant ce qui a été ordonné.

J'espère que cela n'arrivera point hors le cas de guerre, mais s'il m'a échappé quelque expression qui peut être interprétée en dépense extraordinaire, je prie M. l'Intendant de me la faire remarquer, afin que je retire tout ordre de cette nature, et je les révoque d'avance, à moins que je ne les motive des raisons qui me forceraient d'outrepasser d'une obole l'état de dépense réglé par le Ministre pour la prochaine année 1772. Je ne me suis pas écarté des principes depuis qu'il m'a été défendu de me mêler des dépenses ; et je suis en état de justifier et de calculer celles qui avaient été occasionnées par mes ordres antérieurs.

Rien de mieux que les mesures prises par M. l'Intendant vis-à-vis de M. Fournier, de M. le Ch. d'Yzarn et des personnes chargées en chef des différentes opérations du port, et dans toutes les parties du service.

⁴⁴ Lettre écrite à mi-marge, la partie gauche restant vide. La dégradation du manuscrit a mangé la date de la lettre.

Messieurs les ingénieurs, depuis le 6 juin 1769, n'ont dirigé de mon aveu que les casernes et les fours déjà commencés depuis 1767. Tout ce qu'ils ont fait par ailleurs l'a été à mon insu ; et ce que j'avais ordonné à M. de Salins dès le moment de mon arrivée n'est pas encore achevé.

J'ai dirigé sans que ces messieurs aient pu ni dû en prendre connaissance, un hôpital à la Grande Rivière, un chemin, une chaussée, et une digue qui mènent de la ville à cet hôpital, un chemin militaire qui va de la ville aussi à la Rivière de Moka par le Pouce, un pont sur la rivière du Rempart, deux corps de caserne en pierre, capables ensemble de loger un bataillon à Flacq, six pavillons en bois pour loger [?]00⁴⁵ hommes au Milieu de l'Isle, un magasin et quelques cases en pierre, sans chaux, pour loger les officiers des trois compagnies, pour former une cuisine à ces officiers et des fours à la troupe.

J'ai dirigé encore le logement en bois d'une compagnie à l'embouchure de la Grande Rivière du Port Bourbon et des baraques pour une compagnie à la Poudre d'Or. Enfin j'ai ordonné que l'on plaçât deux compagnies à la Baie des Tortues, et des magasins qui s'y sont trouvés ont rempli cet objet moyennant quelques réparations.

J'avais aussi ordonné en partant pour Bourbon deux autres établissements militaires, à Belombre et à la Baraque du Gouverneur. J'ai été bien fâché qu'on ne les ait pas exécutés ; on en eut mieux saisi l'importance s'il nous était [arrivé ?] bataillons de plus.

L'hôpital de la Grande Rivière a reçu jusqu'à 800 esclaves à la fois.

Les autres bâtiments ont logé et logent actuellement un fonds de 166 hommes.

Les chemins et le pont exécutés par mes ordres assurent le transport de l'artillerie en cas de besoin, et remplissent journellement divers objet de service.

Le chemin du Pouce assure de plus la ressource de pouvoir tirer delà l'eau nécessaire pour la subsistance des habitants du Port Louis.

J'avais donné ainsi que M. l'Intendant, ma confiance au Sr Lajust. Nous lui devons, l'un et l'autre, la justice de convenir qu'il en était digne ; tout ce qu'il a exécuté est très bien fait.

Mais on a rebuté cet homme essentiel pendant mon séjour à Bourbon. Peu de temps après il s'est retiré, et depuis ce temps-là, je n'ai rien dirigé, je ne me suis mêlé de rien, et je ne répons de rien.

Le magasin de Flacq eut été de la plus grande importance s'il avait été exécuté en 1770, comme je l'avais ordonné. Dans la circonstance présente, il me paraît inutile, d'autant que je ne le crois pas même commencé.

J'ai ordonné l'établissement de 300 hommes au milieu de l'île, cela est de ma place : les autres détails qui s'a...ent ne me regardent pas. J'ai cependant (après en être convenu avec M. l'Intendant) fait le marché des six petits corps de caserne, et j'ai dirigé des établissements qui rendent simple et économique la subsistance des troupes dans ce quartier que je visite souvent, où les pâturages sont admirables, et où les bestiaux ... gros [/gras] pendant toute l'année.

Je viens de détailler tout ce que j'ai ordonné. J'ai même indiqué les détails dans lesquels je pouvais ne pas entrer mais que j'ai remplis pour le bien de la chose, parce que je suis presque le seul qui les connaisse dans toute l'étendue de l'île que je parcours d'un bout à l'autre en toute circonstance dès que le bien du service semble l'exiger.

L'entreprise de l'établissement de la Baie aux Tortues est antérieure à mon arrivée dans la colonie. Je ne l'ai jamais suspendue, mais je n'y ai rien ordonné de mon chef. J'ai seulement très fort approuvé et admiré ce qui s'y fait et qui me paraît nécessaire pour assurer la partie de l'artillerie, et plus particulièrement l'approvisionnement des poudres de guerre.

Ce n'est pas à moi de régler cette dépense ni aucune autre d'aucune espèce quelconque.

Lorsque j'ai reçu les premières nouvelles de la guerre, j'ai donné des ordres. J'ai lieu de croire qu'ils ont été exécutés, et dès le mois d'avril dernier, j'en ai envoyé la copie au Ministre.

Il ne s'agit pas dans ce moment où tout paraît tranquille de rien rechercher dans cette partie-là. Si le besoin venait, je me flatte que je trouverais tout en règle ; pour mieux dire, cela regardera mon successeur.

⁴⁵ Rature illisible, mais plus loin on lit 300 hommes.

Je ne demande sur la montagne du Pouce que 24 esclaves et un seul Blanc nommé Anjou. Ainsi cela n'est pas une dépense, car je ne compte pas l'officier qui conduit ce travail indispensable depuis qu'on lui a retiré son traitement. Je lui ai offert ma maison au Réduit, un cheval pour le conduire à sa besogne, et je me trouve trop heureux d'avoir auprès de moi un officier rempli de zèle et de talent, et de contribuer aux avantages importants que ses travaux préparent au service du Roi et à la colonie.

Un seul ouvrier blanc, 24 esclaves et tout ce qu'il ... [*deux lignes manquantes : déchirure*]

[*Toujours à demi-marge, une page délavée, déchirée, illisible par endroits, d'où beaucoup de pointillés.*]

Les casernes de Flacq dont j'aurais dû parler ... sont finies.

Il est sans doute bien malheureux que nos fours et ... ne soient pas encore ..., j'avoue que j'en gémis de ... et je suis bien assuré que si j'avais dirigé cet ouvrage, il serait fini, il y a longtemps.

Je trouve aussi qu'il serait bien avantageux d'assurer la ... du bâtiment commencé par la Compagnie à Caudan.

Ce qu'il y a de fait à l'hôpital d'entrepôt me paraît suffisant ; bien entendu que je suppose chaque bâtiment qui paraît au-dehors fini au-dedans.

Je pense que nous serons très heureux si nous avons assez de futailles pour arrimer tous nos bâtiments ; ainsi le dépôt à terre ne peut pas être considérable.

Je crois donc que les circonstances ne nous permettant pas de faire un hangar pour les futailles, quoique j'en connaisse toute l'utilité et même la nécessité par la suite.

... il résulte que nous ne pouvons guère nous ... de toutes choses dont M. l'Intendant sait très bien sentir l'indispensable nécessité. Je dis Non pour répondre à la confiance qu'il me témoigne, car j'avoue que toute cette partie-là le regarde privativement. Mais je n'hésiterai jamais à lui dire franchement mon avis et aussi cordialement que nous avons travaillé hier ensemble au port toutes les fois qu'il m'a fait l'honneur de me consulter, mais sans que je prétende le convaincre dans mon sentiment, ni me rendre responsable des choses qui lui sont privatives.

J'attends M. Fournier pour raisonner avec lui sur l'aperçu qu'il a présenté à M. l'Intendant, et dont je n'ai pas encore connaissance.

J'observerai seulement que les gardiens qui veillent à la sûreté des munitions de l'artillerie sont les seuls qui sont applicables d'une partie dans le moment présent.

Nos batteries sont nos seules fortifications, et les gardiens qui y sont employés ne regardent pas plus l'artillerie que les gardiens d'un vaisseau de guerre désarmé dans le port.

J'opinerais bien pour réformer des Noirs qui sont placés à quelques postes. Cela me paraît même ... et indispensable.

Au Réduit le 7 février 1772

J'ai l'honneur de prévenir M. l'Intendant que M. de Bouloc me demande justice et me porte des plaintes très fondées contre M. Rivalz de St Antoine.

Je demande moi-même cette justice à M. l'Intendant comme président du Conseil auquel tient mon dit Sr Rivalz, lequel est ici sans aveu, sans ordre du Ministre, et que j'ai souffert par considération pour M. l'Intendant. Mais M. Rivalz ... une action grave contre un officier supérieur. Cet officier me demande justice. Je la réclame moi-même auprès de M. l'Intendant comme juge naturel de l'accusé. Je ... avec les plus vives instances de la vouloir bien rendre, ou que M. de Bouloc se d... de sa demande ; autrement j'emploierai l'autorité qui m'est confiée.

Au Réduit le 7 février 1772 ; Signé le Ch. Desroches

P.S. M. de Bouloc détaillera lui-même ses griefs à M. l'Intendant.

Au Réduit le 7 février 1772

J'ai l'honneur de prévenir M. l'Intendant que sur le [rapport que m'a] fait M. de Maissin de ce qui s'est passé au Morne Brabant, je ... qu'il est indispensable d'envoyer des troupes dans cette partie, comme j'en avais prévu la nécessité dès le mois d'octobre 1770.

En conséquence j'envoie des ordres à M. de Steinauer, et je le prie en même temps de se concilier avec M. l'Intendant qui aura la bonté de pourvoir au logement et à la subsistance de ces troupes.

Au Réduit, etc.

Au Réduit le 24 février 1772

Si M. l'Intendant le veut bien, nous raisonnerons ensemble à mon arrivée au port des objets sur lesquels il m'a fait l'honneur de m'écrire hier.

Je suis venu au Réduit uniquement pour vider cette demeure afin que M. de Ternay puisse en prendre possession dès le moment de son arrivée. J'y travaille aux arrangements convenables pour m'acquitter envers le Roi, et je n'y veux laisser que l'établissement nécessaire pour quelques officiers malades que j'y viendrai voir ensuite le plus souvent qu'il me sera possible.

Quant aux différents articles de la lettre de M. l'Intendant, je me bornerai à avoir l'honneur de lui observer que dans des opérations de la nature de celle dont il s'agit, lorsqu'une fois concerté les moyens d'exécuter, il ne faut pas que jamais nous revenions sur nos pas, surtout lorsque les ordres sont donnés, et ils l'ont été relativement aux projets de M. l'Intendant lui-même. Ma partie est remplie, et je n'y changerai rien hors des cas imprévus et amenés par des événements extraordinaires, ou par des ordres supérieurs.

Il ne s'agit plus que des subsistances pour faire partir le régiment de Clare. Je ne me mêlerai pas de cette partie que je crois très en règle et qui regarde uniquement M. l'Intendant. Je le prie de trouver bon que de mon côté je reste renfermé dans la partie militaire, sans y être troublé par des représentations que le service du Roi n'admet point dans les choses supérieurement réglées. C'est en conséquence de ce principe dont on ne doit jamais s'écarter que je ne réponde pas à celles de M. Bouvet.

De surplus je crois que nous devons, M. l'Intendant et moi, éviter plus que jamais tout ce qui a l'air de l'incertitude et de la contradiction, remplissons uniment notre service, soit commun, soit séparé. Attendons en paix ceux qui doivent prendre le timon des affaires, faisons couramment celles que nous sommes obligés de remplir, sans rien remuer.

De mon côté je promets à Dieu et au Roi que l'on me verra traiter le service vis-à-vis de M. l'Intendant comme s'il était mon frère.

Je ne me mêlerai en rien des parties qui le concernent privativement, et je tiendrai dans la règle la plus stricte celles qui me regardent personnellement.

Au Réduit le 24 février 1772

Au Port-Louis le 3 mars 1772

Je reçois dans la minute même une troisième lettre ou billet de M. l'Intendant, en date de ce jour. J'y répondrai au plus tôt qu'il me sera possible. Mais je le prie de considérer que c'est de l'activité et non pas des écritures, dans les tristes circonstances où nous sommes [*sic*]. D'un autre côté, je n'ai que deux secrétaires dont l'un est nécessaire au Réduit, et je ne suis pas en situation d'en payer davantage. D'ailleurs il m'est défendu expressément d'employer personne qui le soit au service du Roi. Je prie M. l'Intendant de juger de ma situation, de songer qu'à chaque moment un pareil commerce épistolaire m'empêche d'agir, que je suis prêt à tout moment de traiter avec lui, que sur le rapport d'autrui on court risque de mal voir les choses et de prendre de mauvais partis, et que nous ne saurions trop tôt en prendre un bon et invariable.

Dudit jour 3 mars

Réponse à la lettre de M. l'Intendant du 3 mars 1772.

J'ai toujours pensé qu'il convenait d'attendre ici nos trois vaisseaux. Ce n'est que par déférence que j'ai adopté un parti opposé et relativement aux observations que m'a faites M. l'Intendant sur les subsistances.

Aujourd'hui je pense comme lui qu'il est indispensable de les rappeler tous trois.

Peut-être serons-nous assez heureux pour qu'ils n'aient pas reçu nos ordres et qu'ils reviennent d'eux-mêmes.

Mon avis est d'expédier sur le champ *l'Heure du Berger* pour que cette corvette nous assure le retour des vaisseaux.

Jamais je ne me suis opposé au départ des troupes, au contraire j'ai de concert avec M. l'Intendant destiné *le Mars*, *l'Ambulante* et *la Thétis* à porter le régiment de Clare qui était rendu sur les lieux.

J'entends remplir le service avec ordre et avec décence, et ne voulant pas d'un autre côté rassembler au Port Louis plus de troupes que cette ville n'en peut contenir, j'ai défendu que le régiment Royal Comtois bougeât de ses cantonnements avant que celui de Clare fut embarqué.

[Cinq lignes illisibles, seulement des bribes :] ... Et si je n'étais revenu à temps ... dans une confusion horrible puisqu'on rappelait ... On a mis à mon insu ... dans *le Mars* ou dans *l'Ambulante* ... pour l'Europe avant le coup de vent.

Cependant on m'assure d'autre part qu'il n'y a point de biscuit prêt, [je ne veux] ni ne puis le croire ni l'approfondir, puisque je ne dois pas me mêler des subsistances.

Mais s'il est vrai qu'il n'y a pas de biscuit, il est certain que ni *le Mars*, ni *l'Ambulante*, ni aucun autre vaisseau n'auraient pu partir avant le coup de vent.

Je finis par rappeler mon avis, j'opine pour faire partir *l'Heure du Berger* après demain, cinq de ce mois.

Clare qui est tout rendu et qui n'a plus que sept compagnies, doit partir le premier.

Et Royal Comtois ne doit bouger des cantonnements en tout et en partie, que lorsque le régiment de Clare sera embarqué en entier.

On assure que la compagnie d'...nessy s'est embarquée sans vivres, je ne puis pas croire cela.

Au Port-Louis le 3 mars 1772.

Du 6 mars 1772

De la visite que j'ai faite hier de tous les bâtiments de la rade, et d'après les nouvelles que j'ai réunies ce matin du Grand-Port, il résulte que, malgré tous les malheurs que nous avons essuyés, il nous reste encore des moyens pour faire partir incessamment les trois batillons qui sont appelés en Europe.

Et sans m'écarter du premier plan d'opération qui reste le seul praticable dans le moment présent, comme il a toujours été, vu la position du régiment de Clare et celle du régiment Royal Comtois, je vais presser autant qu'il me sera possible le vaisseau *le Mars*, la flûte *la Nourrice*, et le bâtiment *le Jason*.

Ces trois compagnies [lapsus, lire : trois bâtiments] suffiront pour embarquer les 8 compagnies restantes de Clare, savoir 3 sur *le Mars*, 4 sur *la Nourrice*, et une sur *le Jason*.

Je prie M. l'Intendant avec les plus vives instances d'ordonner les vivres nécessaires pour le transport de ces bataillons. Et il me paraît possible qu'ils soient tous dehors avant 15 jours.

Ensuite il nous restera la flûte *la Seine*, la flûte *la Normande*, le navire *le Vaillant*, *le Citoyen*, *le Dragon*, et *le Gange* que nous attendons de l'Inde. Ces six bâtiments pourront porter les 18 compagnies du régiment Royal Comtois, savoir *la Seine* trois compagnies, *la Normande* cinq, *le Vaillant* deux, *le Citoyen* trois, *le Dragon* trois, et *le Gange* deux.

Il nous restera encore la ressource du *Comte de Menou* qui ne peut pas être aussi tôt prêt que les six premiers que je viens de nommer, mais il sera cependant facile de mettre à la mer aussitôt que les autres seront équipés ; et ce bâtiment peut seul porter jusqu'à 4 compagnies.

Mais sous quelque prétexte que ce soit il ne faut pas que le régiment Royal Comtois ne rentre en total ni en partie dans le Port-Louis qu'après que celui de Clare sera embarquée en entier.

Le tableau ci-joint fait voir toute l'opération.

M. l'Intendant voudra bien régler ceux de ces vaisseaux qui doivent relâcher au Cap pour y prendre des vivres, et ceux auxquels il pourra fournir des subsistances pour se rendre directement en Europe. Il serait à souhaiter que tous fussent dans le dernier cas.

Afin de présenter à M. l'Intendant tous les arrangements possibles pour mettre incessamment dehors le régiment de Clare, je joins ici huit combinaisons différentes dans lesquelles on peut embarquer les huit compagnies restantes de ce régiment ; et je prie M. l'Intendant de choisir celle qu'il croira la plus convenable. Il me trouvera toujours d'accord de déférer au parti qu'il aura pris.

[Nous ne reproduisons pas le tableau des différentes combinaisons de bâtiments pour le transport des huit compagnies du régiment de Clare.]

A l'Isle de France le six mars 1772.

Du 8 mars 1772

... pouvoir traiter avec M. l'Intendant ... aucune raison de santé ou d'affaires ne me retardera.

Je ne sais point écrire, et ce n'est point avec la plume que l'on remplit ... Roi. M. l'Intendant n'a qu'à disposer de tous les jours, de toutes les heures, de tous les quarts d'heure, je suis prêt.

Ce n'est pas par oui-dire, ni par moi-même que je sais l'état des choses depuis plusieurs jours, et il est conforme à ce que l'on a enfin rapporté à M. l'Intendant. Je peux lui assurer qu'on ne le lui aurait pas rendu de même sans que je m'en sois expliqué hautement en public.

Je parle service et marine. Je connais trois vaisseaux médiocres au cap de Bonne-Espérance, M. l'Intendant a désiré qu'on les y retienne, c'était contre mon avis, je l'ai cependant ordonné, mais j'espère que *le Curieux* ne les aura plus trouvés là.

Nous traiterons quand il plaira à M. l'Intendant de leur rappel en tout ou en partie ; mais j'ai l'honneur de le prévenir que je ne lui écrirai plus sur des matières que nous pouvons traiter autrement et face à face, en présence de ceux des principaux officiers qu'il jugera à propos d'y appeler. Je pourrais m'égarer en écrivant, parce que ce n'est pas mon ... ; mais mon cœur et ma langue professeront toujours le respect le plus profond, la ... la plus tendre, et le zèle le plus vif pour le service du Roi.

A l'Isle de France le 8 mars 1772.

Le 8 mars à 8 heures et demie du soir

J'ai l'honneur de répéter à M. l'Intendant que je ne sais ni ne peux écrire à tout moment, surtout en agissant sans cesse comme je fais. Cela devient une correspondance de secrétaires qui ne va ni à nos places ni au bien du service. Je suis trop accablé de fatigue pour faire tant d'écritures. Mais que M. l'Intendant ait la bonté de m'indiquer une heure, une minute qui lui convienne, je m'y rendrai exactement.

Le 18 mars 1772

M. l'Intendant m'a toujours fait l'honneur de me dire qu'il comptait faire revenir *la Normande* à l'Isle de France.

M. le Ch. de Méade m'a dit depuis quelques jours aussi de la part de M. l'Intendant que *le Citoyen* ne devait faire autre chose que porter des troupes au Cap pour qu'elles y soient embarquées sur les vaisseaux de guerre.

Là-dessus j'ai dû être en doute si *le Citoyen* doit revenir ici ou aller en droiture en Europe.

Sur tout cela, je ne prétends rien décider, je déférerai au contraire à tout ce que M. l'Intendant voudra. Mais il est nécessaire que je sache à quoi m'en tenir, sans quoi je ne veux faire aucune expédition ni donner les ordres convenables à ...

Je le prie instamment de se rappeler que je n'ai jamais rien désiré sur cela, d'autant que j'ai toujours compté sur les trois vaisseaux de guerre, et du reste, je m'en suis rapporté à tout ce que M. l'Intendant a voulu régler relativement aux bâtiments de transport, sans hésiter un moment à prendre les partis qu'il m'a proposés.

Le 20 mars 1772

M. l'Intendant m'a fait l'honneur de me dire il y a plusieurs mois, ... les circonstances exigeraient que je donnasse un ordre à M. le Ch. du ..., premier lieutenant sur le vaisseau *le Mars*, de faire sur ce vaisseau les fonctions de second capitaine : je sentis alors toute la force des raisons qui paraissaient déterminer M. l'Intendant, et qui me déterminaient moi-même.

Je le prie de vouloir bien me faire savoir s'il pense toujours de même, s'il a connaissance que de pareils ordres aient été expédiés pour d'autres vaisseaux de la Compagnie lorsqu'elle subsistait, parce que dans ce cas je n'hésiterai point de donner un ordre qui assure la tranquillité, et contribuerai par cette raison même au bien du service.

Fin du présent

Du 23 avril 1772 ⁴⁶

J'ai l'honneur de prévenir M. l'Intendant que je n'ai pas entendu répondre par mon billet précédent à l'écrit qui est au bureau de police, mais cependant cet écrit m'a appris indirectement, et j'ai su positivement par le Sr Février lui-même, les horreurs commises par les Noirs marrons, et en toute occasion je vais au-devant du mal, et je cherche à opérer le bien dès que je vois la moindre lueur d'espérance d'y réussir. Pour aller par le plus court chemin, je supprime tout ce qui est étranger au service du Roi, et en conséquence

1°. Je prie M. l'Intendant de vouloir bien assurer d'une manière authentique la somme qu'il juge à propos d'accorder aux habitants pour la capture de chaque Noir marron, vivant ou mort.

Je ne peux pas m'empêcher d'observer qu'il est à craindre que les habitants ne se livrent point à cette poursuite, jusqu'à ce qu'ils aient été payés des anciennes sommes qui leur sont dues pour les captures précédentes.

2°. Le découragement des Noirs de détachement est très réel et fondé sur le défaut de paiement : plusieurs officiers me l'ont assuré, et M. Maissin lui-même me l'a écrit.

3°. Quelque quantité de Noirs marrons qu'il y ait aujourd'hui dans le bois, je suis persuadé que la vingtième partie n'y est pas depuis [plus de] 6 mois, et que le reste n'y est que depuis quelques semaines. J'ai reconnu quelque chose de plus fort, c'est qu'il y a tels Noirs qui paient tant par jour à leur maître et qui n'ont guère d'autre métier que celui de marronnage pour acquitter leur tâche, et ils viennent régulièrement l'apporter à leur maître, soit à la ville, soit à la campagne. Il est certain que de pareils gens ne peuvent être regardés que comme des renards ; mais quels renards qui pillent et qui assassinent partout ; et celui qui les prend ou qui les détruit ne mérite-t-il pas d'être récompensé ?

4°. J'ai l'honneur de certifier encore à M. l'Intendant que plusieurs fois j'ai été obligé de fournir, à mes propres dépens, des vivres aux Noirs de détachement.

5°. Je n'ai jamais réglé, et je ne cherche point à régler encore l'espèce de vivres que l'on doit donner à ces hommes qui n'ont jamais mieux valu qu'aujourd'hui, témoin la mort des uns et les blessures des autres. Depuis moins d'un an, M. Maingard m'a assuré lui-même que du temps de M. de

⁴⁶ Quoiqu'appartenant toujours aux archives du Ch. Desroches des archives départementales du Finistère à Brest, cote Ms. 440, cette lettre n'appartient pas au recueil des lettres précédentes.

la Bourdonnais on leur donnait du biscuit et de la viande, et eux-mêmes m'ont aujourd'hui représenté que sans ce secours ils ne peuvent pas soutenir la fatigue du bois. Ils m'ont dit aussi qu'ils étaient dans l'obligation absolue de faire du feu tous les soirs, mais qu'ils savaient le faire avec la plus grande précaution.

6°. Les soldats de Normandie, d'Artois, de Royal Comtois et de la Légion valent les meilleures troupes qui aient jamais existé et qui existent aujourd'hui. Mais il n'y a qu'un long apprentissage et une longue habitude qui puissent les rendre propres à la poursuite des marrons dans le bois, et il s'agit dans ce moment de porter un coup fort et prompt, et c'est ce que je ferai si on ne m'en ôte pas les moyens.

Mais quand les Noirs de détachement sont au service de Constant et de vingt autres particuliers peut-être, comment les rassembler d'un moment à l'autre et les employer utilement. Ceux des villages sont toujours prêts, et seraient déjà partis s'il n'avait tenu qu'à eux.

7°. Les soldats qui auraient seulement passé 8 jours dans le bois, sans y avoir rien fait, coûteraient plus en armement, équipement et vêtements au Roi que ne pourraient valoir toutes les captures qu'ils pourraient faire.

Je le répète, les soldats ne sont bons que dans un cordon de postes fixes, et tandis que ce cordon ne sera pas établi, l'île sera toujours dans le plus grand danger.

Les vivres ont été délivrés ce soir comme M. l'Intendant a eu la bonté de l'ordonner. J'ai assuré aussi les deux Noirs dont il me fait l'honneur de me parler, de la grâce qu'il veut bien leur accorder s'ils font une bonne capture. Je suis persuadé que cet article contribuera beaucoup à les encourager tous.

[...⁴⁷] conformément aux ordonnances du Roi dans la distribution générale des douze compagnies du régiment de Royal Comtois qui se trouvent retenues dans la Colonie. Je les séparerai donc par bataillon, sans mêler l'un dans l'autre. J'expédierai le premier bataillon entier avant de toucher au second, et comme j'ai été forcé d'employer trois vaisseaux pour embarquer ce premier bataillon, il sera séparé en trois divisions dont la première sera commandée par le premier factionnaire, le second factionnaire commandera le second détachement, et la troisième division sera commandée par le troisième factionnaire. C'est ainsi que j'embarquerai le second bataillon lorsque j'en aurai les moyens.

J'ai senti la nécessité de me rendre aux représentations de M. le Ch. de La Tour et M. de La Martinière, relativement à *la Nourrice* qui ne peut pas porter quatre compagnies, surtout dans la saison où nous sommes, comme je l'ai vérifié moi-même. En conséquence je n'y ai mis que trois compagnies.

Quoique la distribution particulière des officiers majors et de plusieurs autres soit irrégulière, j'ai pris sur moi de n'y rien changer, et j'ai laissé subsister le désordre établi par M. de Lamotte [La Motte], d'autant que je ne saurais y remédier en entier, vu que M. Demesme est parti, ainsi que le Sr Du Geneti, lieutenant d'une compagnie qui reste ici sans officier, et M. de Nicéville qui devait être à la compagnie de la Martinière dont il est lieutenant.

A l'Isle de France le 24 avril 1772.

* * *

⁴⁷ Erreur de cadrage, deux ou trois mots hors cliché qu'on peut supposer : « Je procéderai conformément ... »

